



2024 Rapport d'activités

Commission communautaire française



2

Une institution francophone au service des Bruxelloises et des Bruxellois

Rapport d'activités 2024 et Perspectives 2025

Commission communautaire française
Rue des Palais, 42
1030 Bruxelles

Tél : + 32 2 800 80 00
Fax : +32 2 800 80 01
www.ccf.brussels

Vous retrouverez cette publication sur www.ccf.brussels
à la rubrique «Qui sommes-nous ?».

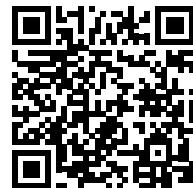


TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE DE L'ADMINISTRATRICE GÉNÉRALE	7
SERVICE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL	13
CELLULE COMMUNICATION	14
CELLULE ACCOMPAGNEMENT DE LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION QUALITATIVE (CADEQ)	18
CELLULE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET PROMOTION DE L'ÉGALITE DES CHANCES	20
CELLULE RELATIONS INTERNATIONALES	23
CELLULE NON MARCHAND	24
SERVICE INTERNE DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION AU TRAVAIL	26
SERVICE INSPECTION	28
SERVICE JURIDIQUE	32
CELLULE D'APPUI	34
SERVICE CONTRÔLE INTERNE	36
DIRECTION D'ADMINISTRATION ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE, RECHERCHE ET TRANSPORT SCOLAIRE	38
SERVICE ENSEIGNEMENT	44
LABIRIS - SERVICE DE RECHERCHE	47
SERVICE FORMATION PROFESSIONNELLE	50
SERVICE TRANSPORT SCOLAIRE	52
SERVICE GESTION ET ENTRETIEN DES SITES	54
SERVICE APPUI AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES (SAES)	56
SERVICE PROMOTION DE LA SANTÉ (SPSE)	58

DIRECTION D'ADMINISTRATION ACTION SOCIALE, SANTÉ, COHÉSION SOCIALE ET ENFANCE	60
SERVICE ACTION SOCIALE ET SANTÉ	62
SERVICE APPUI ET POLITIQUES TRANVERSALES	65
SERVICE COHÉSION SOCIALE	66
DIRECTION D'ADMINISTRATION DE L'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES	70
SERVICE DE L'ACCUEIL ET DE L'HÉBERGEMENT (SAH)	74
SERVICE DES PRESTATIONS INDIVIDUELLES (SPI)	75
SERVICE DE L'EMPLOI ET DES AIDES À L'INCLUSION (SEAI)	77
SERVICE INITIATIVES ET INFORMATION (SIID)	78
SERVICE ÉTOILE POLAIRE	80
DIRECTION D'ADMINISTRATION DES AFFAIRES CULTURELLES, DE LA JEUNESSE ET DU SPORT	83
SECTEURS DU SERVICE DES AFFAIRES SOCIOCULTURELLES DE LA JEUNESSE ET DU SPORT	85
SERVICE AFFAIRES CULTURELLES GÉNÉRALES	91
DIRECTION D'ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES	98
CELLULE DU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES (CDCP)	100
CELLULE GESTION DOCUMENTAIRE	101
SERVICE D'ADMINISTRATION DU PERSONNEL ET DES CARRIÈRES (SAPC)	102
SERVICE RESSOURCES HUMAINES (SRH)	104

DIRECTION D'ADMINISTRATION DES AFFAIRES BUDGÉTAIRES, FINANCIÈRES ET PATRIMONIALES	108
SERVICE BUDGET, COMPTABILITÉ ET TRÉSORERIE	112
SERVICE MAINTENANCE, ASSISTANCE, PATRIMOINE ET INFRASTRUCTURES (MAPI)	113
LE SERVICE ACHATS	118
CELLULE TRANSITION	119
CONTACTS ET COORDONNÉES UTILES	121
ABRÉVIATIONS / GLOSSAIRE	124
RÉALISATION DE L'OUVRAGE	128

PRÉFACE DE L'ADMINISTRATRICE GÉNÉRALE



7

Les compétences de la Commission communautaire française (COCOF) visent à répondre à des besoins essentiels des Bruxelloises et des Bruxellois.

- La COCOF est pouvoir organisateur d'écoles secondaires, d'écoles d'enseignement spécialisé, d'écoles de promotion sociale et d'établissements scolaires de l'enseignement supérieur.
- La COCOF est gestionnaire de la formation professionnelle pour jeunes et pour adultes.
- La COCOF assure le transport scolaire des élèves de leur domicile à leurs écoles d'enseignement spécialisé.
- La COCOF organise, au travers d'une délégation aux associations, les compétences bruxelloises dans les secteurs du social, de la santé, de la cohésion sociale et de l'enfance, du handicap et de la culture.

Les réformes institutionnelles successives - et particulièrement la 6^{ème} réforme de l'État - ont généré des transferts de compétences aux Communautés et, à Bruxelles, aux Commissions communautaires. Cela n'a pas simplifié le partage des compétences entre la COCOF, Vivalis et IrisCare mais aussi avec la Région bruxelloise (RB), la Fédération Wallonie-Bruxelles (FW-B) ou encore les institutions fédérales avec lesquelles la COCOF est partie prenante.

Dans ce cadre, en 2024, le Conseil de direction poursuit l'ambition d'implémenter une vision commune du rôle de la COCOF, basée sur notre mission constitutionnelle tout en nous appuyant sur des valeurs qui sont à la base de toutes nos missions de service public et ce, en tenant compte de la spécificité de chaque service et des besoins des Bruxelloises et des Bruxellois auxquels nos services répondent.

Nous nous sommes également engagés depuis plusieurs années dans des objectifs d'amélioration de la gouvernance visant à améliorer notre efficacité de service public, à augmenter notre agilité, nos transversalités en interne et nos collaborations avec d'autres entités.

Ces dernières années, et en 2024 en particulier, la COCOF a amélioré ses processus en vue d'assurer la meilleure utilisation possible des subventions.

L'administration de la COCOF poursuit les projets de transformation et de digitalisation, tout en veillant à garantir l'accessibilité pour chacune et chacun, y compris pour les plus petites associations, afin que toutes et tous puissent faire valoir leurs droits au financement public pour les missions qui leur sont déléguées.

La COCOF a aussi amélioré l'efficacité de son personnel par la mise en place ou le renforcement de processus de recrutement et d'évaluation permettant de cultiver les compétences de chaque agente et agent au sein de leur fonction.

Nous sommes conscients que la complexité institutionnelle a un impact négatif sur l'accès aux droits des citoyennes bruxelloises et citoyens bruxellois et sur la vie associative. Tout notre travail de gouvernance vise à rendre l'administration de la COCOF agile, efficace, afin de pouvoir dépasser cette réalité institutionnelle et mener des politiques sociale, de santé, de handicap, de formation et de culture cohérentes et complémentaires avec celles menées par les autres administrations régionales et francophones.

En l'absence de Collège depuis les élections de juin 2024, la COCOF assure la gestion en affaires courantes de ses compétences.

Le Conseil de direction, la Communauté de management et l'ensemble des agentes et agents de la COCOF sont prêt.e.s pour soutenir le programme du nouveau Collège, afin de répondre au mieux aux besoins des Bruxelloises et des Bruxellois.

Bernadette LAMBRECHTS,
Administratrice générale

INFORMATION À CONNAÎTRE AVANT DE PARCOURIR CE RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024

Chères Lectrices et chers Lecteurs,

Dans le but exclusif d'offrir à toutes et à tous une lecture encore plus aisée et compréhensible de ce rapport d'activités 2024, nous avons opté pour une écriture beaucoup plus fluide en employant uniquement le « **MASCULIN NEUTRE** ».

Bien évidemment, en veillant à respecter :

- le Décret de la Communauté française du 21 juin 1993 qui impose la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre dans les actes officiels, la correspondance administrative et la publication d'offres ou de demandes d'emploi et
- l'obligation légale d'être conforme à la norme européenne WCAG 2.0 niveau AA qui impose à rendre « accessible » la lecture et la compréhension des textes publiés sur les sites Internet et les applications mobiles des organismes du secteur public à toutes les personnes en situation de handicap.

Nous remercions encore et toujours la Ligue braille et plusieurs de ses membres d'avoir accepté de réaliser des exercices de lecture de nos textes à l'aide de logiciels de synthèse vocale NVDA et JAWS.

Leurs réactions et conclusions nous avaient permis de faire ce choix, que nous maintenons pour ce rapport d'activités 2024.

N'hésitez pas à consulter les rubriques "Abréviations" et "Contacts et coordonnées utiles".

Très bonne lecture !

LA COCOF EN BREF

Historique.

Dès la révision constitutionnelle de 1970, deux institutions spécifiques pour chacune des Communautés sont créées à Bruxelles les Commissions française et néerlandaise de la culture.

La révision de la Constitution de 1988 et la loi spéciale du 12 janvier 1989 organisent la reprise des compétences (étendues) des anciennes Commissions de la Culture par deux nouvelles collectivités politiques chargées de la gestion des matières relevant de leur Communauté : les Commissions communautaires française et flamande, dotées chacune d'une assemblée et d'un organe exécutif.

En 1993, la Constitution prévoit la possibilité pour la Région wallonne (RW) et la Commission communautaire française (COCOF) d'exercer des compétences de la Communauté française qui leur sont transférées

Enfin, en 2001, à la suite des accords du Lamberton et du Lombard, les moyens sont revus à la hausse.

A partir de juillet 2014, à la suite à la 6^{ème} réforme de l'Etat, elle reçoit également la compétence de la promotion de la santé.

Organes politiques et administratifs

La COCOF constitue une seule personne juridique, mais elle est soumise à un dédoublement fonctionnel. Elle agit comme entité fédérée autonome dans la gestion des matières dont l'exercice lui a été transféré et comme pouvoir décentralisé et subordonné pour le reste.

L'action de la COCOF dans les matières transférées représente 80% de ses dépenses.

Gouvernement francophone bruxellois (GFB)

Constitutionnellement appelé « Collège de la Commission communautaire française », le Gouvernement francophone bruxellois est composé des ministres et secrétaires d'Etat du rôle linguistique français du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale. Pour cette législature, le Collège compte cinq ministres désignés par le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale pour un mandat de cinq ans. Ils sont politiquement responsables devant celui-ci.

Parlement francophone bruxellois (PFB)

Peu connu, il traite pourtant de problèmes qui touchent le quotidien de la population bruxelloise : handicap, santé mentale, promotion de la santé, accompagnement social pour les personnes en difficulté, maisons médicales, plannings familiaux, enseignement et formation professionnelle, culture, sport...

Le champ d'application des décrets et règlements qu'il vote est limité sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale à diverses institutions unilingues francophones.

Vous retrouverez ce travail d'envergure sur le site
www.parlementfrancophone.brussels

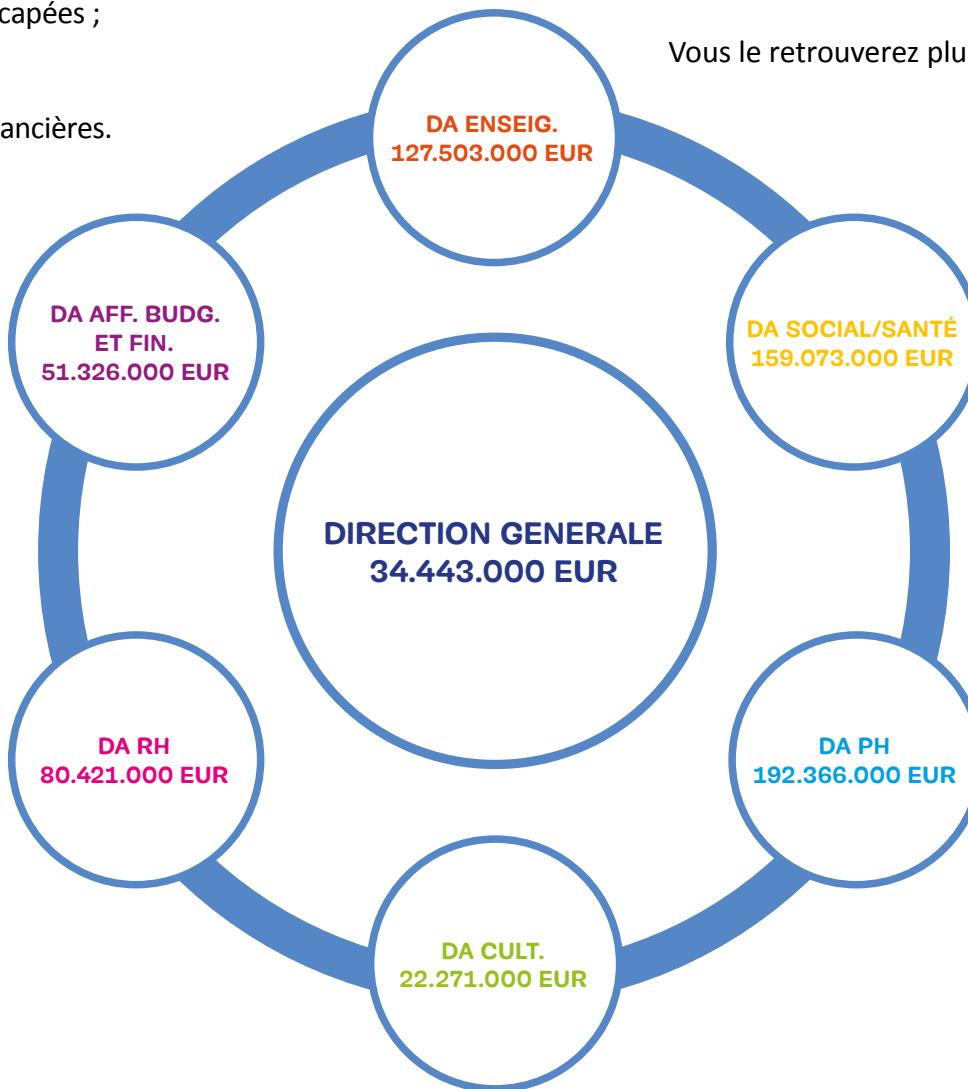
La COCOF se compose d'une direction générale (DG) et de six directions d'administration (DA) :

- Enseignement ;
- Social / Santé ;
- Aide aux Personnes handicapées ;
- Culture ;
- Ressources humaines
- Affaires budgétaires et financières.

Chaque direction comprend différents services et/ou cellules, que vous retrouverez dans la table des matières et dans l'organigramme.

Ci-dessous, le budget arrondi alloué à la COCOF, soit 667.403.000 EUR et réparti entre les 7 directions pour cette année 2024.

Vous le retrouverez plus détaillé tout au long de ce rapport.



PARTENAIRES ET VALEURS DE LA COCOF



Service public

Solidarité

Efficacité, efficience

Participation

Éthique

Professionnalisme

SERVICE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Créé il y a à peine dix ans, le Secrétariat général veille à la mise en œuvre des politiques transversales en orchestrant l'action des différents services concernés.

Il assure également l'organisation globale et le partenariat avec le Collège de la Commission communautaire française (COCOF).

Agissant comme trait d'union entre le Collège de la COCOF et l'ensemble de l'administration, il s'appuie sur l'engagement continu de collaborateurs issus de départements variés, aux attentes et aux compétences diversifiées.

Pour accomplir sa mission, le Secrétariat général réunit plusieurs cellules ainsi qu'une équipe regroupant des expertises fonctionnelles multiples à tous les niveaux hiérarchiques. Ses domaines d'intervention couvrent aussi bien les accords du non marchand et les relations internationales que l'égalité des chances, la lutte contre les inégalités, la communication, l'évaluation qualitative ou le contrôle de l'utilisation des subventions.

En plus des travaux interservices pilotés par ces cellules, dont les réalisations et projets sont détaillés dans les pages suivantes, le Secrétariat général s'appuie sur l'investissement des agents en charge de la chancellerie, de la politique générale, de l'assurance volontariat et du bien-être psychosocial.

Les fonctions de support indispensables au bon fonctionnement de l'administration sont assurées par un pool d'agents polyvalents de première ligne, qui relèvent également du Secrétariat général.



CELLULE COMMUNICATION

85.000 EUR

La cellule Communication a pour mission de soutenir la visibilité, la cohérence et la diffusion des informations internes et externes de la COCOF.

Elle agit comme un service transversal, en appui aux autres départements, en proposant des outils et des solutions adaptées aux besoins exprimés.

Son action vise également à garantir une diffusion claire et accessible des messages institutionnels, tout en respectant les obligations légales en matière d'accessibilité numérique.

Elle intervient à différents niveaux : rédaction de contenus, gestion des canaux numériques, accompagnement à la mise en forme graphique et organisation d'événements internes et externes ponctuels.

PROJET 2024 MIS A L'HONNEUR

Réseaux sociaux COCOF – statistiques.

1. Évolution générale de la présence en ligne (01/01/24 - 31/12/24).

Abonnés

- Facebook : 3616 (+10,82 %)
- Instagram : 1367 (+95, 01 %)
- LinkedIn : 3686 (+76,03 %)

Impressions (toutes plateformes confondues) :

- Facebook : 418,91K (+221,12 %)
- Instagram : 64,17K (+216,76 %)
- LinkedIn : 106,18k (+251,08 %)

Interactions (likes, commentaires, partages...)

- Facebook : 10,06K (-0,66 %)
- Instagram : 562 (+7,87 %)
- LinkedIn : 15,38k (+763,56%)

Publications

- Facebook : 781 contenus (+306,77 %)
- Instagram : 896 contenus (+177,40 %)
- LinkedIn : 143 contenus (+175,00 %)

2. Autres indicateurs clés.

- Stories publiées :
 - Facebook : 540 (+2060 %)
 - Instagram : 830 (+250,21 %)
- Taux d'engagement moyen :
 - Facebook : 7,57 (+7,66 %)
 - Instagram : 3,03 (-31,82 %)
 - LinkedIn : 15,03 (+147,76 %)

RÉALISATIONS ET FAITS MARQUANTS EN 2024

En 2024, le site web de la COCOF a attiré près de 152.000 visiteurs. Ce chiffre correspond au nombre de personnes ayant consulté au moins une page du site au cours de l'année.

Cela montre une fréquentation stable et témoigne d'une utilisation régulière de cet outil par les usagers.

Les visiteurs accèdent principalement aux informations via les moteurs de recherche ou des liens directs, en fonction des actualités publiées et des besoins d'information ponctuels.

Le site est régulièrement alimenté d'informations utiles et pertinentes, selon les recommandations de la hiérarchie et dans le respect des normes d'accessibilité.

Les statistiques ci-dessous détaillent les pages qui ont été les plus visitées et le pays d'origine des utilisateurs, soit 90.3% de Belges, ce qui confirme l'efficacité du site auprès de son public-cible.

Pages les plus visitées.

Home Page: Accueil	65 486
Liste des offres d'emploi de la C...	24 572
Offres d'emploi	19 000
Complexe sportif du Ceria	16 534
Subsides et agréments	16 065
Qui sommes-nous?	14 373
Accueil et Accompagnement des...	11 609
Nos services	10 631
appel à projets	9 191
Mode d'emploi ASBL Irisbox	8 910

L'année dernière ▾

Principaux pays d'origine des utilisateurs.



Des événements internes et externes ont été organisés et/ou accompagnés tout au long de l'année. Parmi ceux-ci, nous pouvons citer notamment :

en interne :

- la fête de Nouvel An en janvier, organisée pour l'ensemble des agents, avec un volet festif et artistique ;
- la participation à l'Opération Chococlef par la vente de chocolats Galler pour aider la Ligue SEP (sclérose en plaque) dans sa démarche de récolte de fonds ;
- l'exposition Arts et Alpha, coordonnée par l'ASBL Lire et écrire Bruxelles (LEE), visant à mettre en valeur les projets artistiques développés au sein des formations d'alphabétisation et de Français Langue étrangère à Bruxelles ;
- des prestations de serment des agents ;
- la journée Sécurité et Santé au travail ;

en externe :

- la participation de la COCOF à la fête de l'Iris, permettant de présenter certaines missions au grand public ;
- l'engagement de plusieurs agents aux 20 kilomètres de Bruxelles, une activité collective et visible pour l'institution ;
- l'événement « La COCOF fait son cinéma », combinant projection et débat autour d'un film à portée sociale.

AUTRES RÉALISATIONS EN 2024

En parallèle, la cellule a assuré diverses tâches récurrentes, dont :

- la production de visuels (affiches, publications numériques, etc.) ;
- le déploiement de la communication interne par le placement de grands écrans à tous les étages ;
- la mise en application de la charte graphique ;
- l'élaboration du rapport d'activités annuel ;
- la publication d'articles sur l'Intranet et la diffusion d'infococofs (emails de masse) à destination des agents ;
- l'accompagnement de services pour la mise en accessibilité de documents ;
- grâce au travail de notre graphiste, l'identité visuelle de la COCOF a été renforcée. Un important travail d'harmonisation des différents supports de communication.

A l'ère du numérique, du matériel de pointe a été acquis. Il permet des impressions signalétiques et graphiques haut de gamme sur supports durables.

Le travail de cohérence visuelle sera poursuivi tout au long de l'année 2025.

PERSPECTIVES 2025

- La cellule poursuivra ses actions récurrentes en matière de communication interne, externe et d'organisation d'événements. Une attention particulière sera portée à l'optimisation des supports existants et au maintien de la qualité des prestations.
- La cellule continuera également à assurer la maintenance et la mise à jour du site Internet ainsi que des sites spécifiques, alimenter les supports internes (intranet, infococof, affichage sur écrans, etc.), produire ou mettre en forme des contenus pour les services demandeurs, réaliser des supports graphiques, élaborer le rapport d'activités annuel, accompagner les services dans le respect des normes d'accessibilité et contribuer à l'organisation d'événements internes et externes.
- Les priorités seront ajustées en fonction des orientations de la direction et des éventuelles évolutions stratégiques ou organisationnelles.
- Pour les réseaux sociaux, l'objectif est de continuer à faire progresser la qualité des publications afin d'augmenter la portée de celles-ci (le nombre de likes, de commentaires et de partages), de multiplier les reportages au format vidéo et, enfin, de nous lancer sur le réseau social « Bluesky* ».



* Voir rubrique "Abréviations"

CELLULE ACCOMPAGNEMENT DE LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION QUALITATIVE (CADEQ)

En renfort au personnel en place pour l'accompagnement de la démarche d'évaluation qualitative dans les services ambulatoires, depuis mai 2019, une agente a été affectée à la CADEQ pour accompagner spécifiquement la mise en œuvre de la démarche d'évaluation dans le secteur de l'aide aux personnes en situation de handicap.

Deux décrets sont mis en œuvre dans le cadre de la DEQ. D'une part le Décret dit «Ambulatoire», et, d'autre part, le Décret « Inclusion » dans le champ de l'aide aux personnes en situation de handicap.

Les missions de la cellule sont de :

- informer, accompagner et soutenir les associations dans la compréhension, la mise en œuvre et le déroulement du processus d'évaluation interne ;
- organiser des rencontres avec les associations agréées, à leur demande ou de manière proactive ;
- recueillir des éléments pertinents en relation avec le processus d'évaluation interne et les partager avec les associations.

RÉALISATIONS ET FAITS MARQUANTS 2024

- La plupart des services d'aide à l'inclusion et entreprises de travail adaptés (ETA) concernés ont réalisé un premier cycle d'évaluation interne de trois ans. Ceci a permis d'avoir le recul nécessaire pour rédiger un état des lieux global de la mise en œuvre du processus, sur base de l'analyse des rapports annuels d'activités et des rencontres effectuées dans le cadre de l'accompagnement de la CADEQ.
- Cet état des lieux a été communiqué aux différents acteurs, afin d'alimenter le partage d'expériences (fédérations professionnelles, services et ETA, conseil consultatif, collaborateurs de l'administration).
- L'agente de la CADEQ a poursuivi les rencontres avec les services et ETA, à son initiative ou à la demande notamment pour faire le point sur le processus d'évaluation en cours, pour rencontrer les nouvelles équipes et directions en cas de changement du personnel et leur présenter la démarche, ainsi que pour clarifier les demandes de l'administration.
- Une concertation a été engagée avec les représentants des fédérations professionnelles des logements collectifs adaptés (LCA) et centres d'activités de jour (CAJ), afin de préparer la mise en application de l'évaluation interne dans le cadre des nouveaux arrêtés d'application du Décret "Inclusion".
- Dans les secteurs Ambulatoire, le triennat s'est poursuivi sur la base des thématiques adoptées par le Collège.

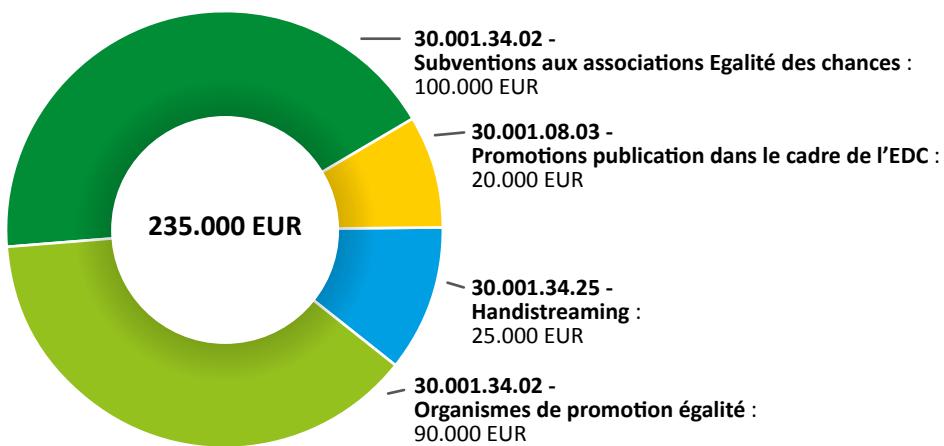
PERSPECTIVES 2025

- Nous prévoyons de préparer la mise en application de l'évaluation interne par les logements collectifs adaptés (LCA) et centres d'activités de jour (CAJ) en concertation avec les fédérations professionnelles. À cet effet les activités suivantes seront organisées :
 - la mise en place d'un groupe de travail constitué de représentants des LCA et CAJ sur base volontaire afin d'adapter les outils d'accompagnement aux secteurs (Exemple : fiches outils pour faciliter la formalisation de la partie évaluation interne dans les rapports annuels d'activité.) ;
 - l'organisation de réunions collectives pour présenter les modalités de l'évaluation interne aux représentants des LCA et CAJ.
 - La CADEQ va poursuivre les rencontres au sein des services et ETA dont la plupart sont engagés dans le deuxième cycle d'évaluation interne. Il s'agira particulièrement de soutenir les nouvelles directions et/ou nouveaux responsables impliqués dans le suivi de l'évaluation, étant donné le changement de personnel.
- La CADEQ répondra également aux demandes d'accompagnement des services ou ETA concernant les modalités de l'évaluation interne en relation avec le processus qu'ils ont mis ou souhaitent mettre en œuvre.
- En Ambulatoire, le nouvel appel à projets thématiques DEQ6 pour les années 2026-2028 sera préparé.



CELLULE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET PROMOTION DE L'ÉGALITE DES CHANCES

20



Les missions de la cellule sont les suivantes :

- action transversale au travers des différentes directions de la COCOF ;
- lutte contre les discriminations et promotion de l'égalité des chances ;
- travail d'analyse sous l'angle du genre de l'exercice budgétaire de l'année suivante (gender budgeting) ;
- mise en œuvre du gender mainstreaming et du handistreaming ;
- plan diversité et inclusion ;
- suivi des comités d'accompagnement et suivi des plans nationaux ou bruxellois dans le cadre des compétences d'égalité des chances et de lutte contre les discriminations (Plan VIF, etc.) ;
- organisation d'actions à destination du personnel pour les journées du 8 mars et du 25 novembre, etc. ;
- suivi des questions parlementaires.

PROJET 2024 MIS A L'HONNEUR

Du 23 septembre au 3 octobre 2024, la Quinzaine de la diversité a été mise en place par la Commission diversité-inclusion en collaboration avec la cellule Egalité des chances. De multiples ateliers étaient programmés et tous ont eu beaucoup de succès. Les thèmes abordés, parfois de manière ludique ou sous forme d'arpentage (méthode de lecture collective d'un ouvrage pour en partager ensuite la compréhension), étaient divers comme la sensibilisation à l'autisme et au handicap intellectuel, l'importance des chiens guide, la réalité des personnes aveugles, la compréhension des définitions de l'acronyme LGBTQIA+, l'égalité des hommes et des femmes, la déconstruction des stéréotypes liés à l'âge ou encore les limites à ne pas dépasser dans l'humour au travail. Chaque activité était une opportunité unique de rencontrer des personnes inspirantes, d'aborder de nouvelles thématiques, de s'enrichir autrement et de renforcer notre cohésion sociale.



Atelier de sensibilisation aux handicaps pendant la Quinzaine de la diversité / © Florence Lagrand

AUTRE PROJET 2024 MIS A L'HONNEUR

Dans le cadre du Plan intra francophone de lutte contre la violence faite aux femmes, la cellule a participé, avec la Région wallonne (RW), la Fédération Wallonie-Bruxelles (FW-B) et des associations spécialisées comme l'ASBL Praxis, à la création d'une campagne vidéos et affiches destinée aux hommes en tant que potentiels auteurs de violences par conjoint. Cette campagne vidéos a été diffusée sur les réseaux sociaux de manière ciblée ainsi qu'à la RTBF pendant plusieurs semaines.

Elle visait à identifier au plus tôt des comportements violents « anodins s'ils n'étaient pas toujours perpétrés par la même personne dans le couple » pour provoquer une prise de conscience, une réflexion et une remise en question de la banalité de certains comportements en vue de les éviter ou de réduire leur survenue.



Affiche de la campagne adressée aux auteurs de violence conjugale.

RÉALISATIONS ET FAITS MARQUANTS 2024

- Dans le cadre du plan d'actions diversité et inclusion, l'accueil de 17 stagiaires de l'enseignement spécialisé au sein des différents services, ateliers LGBTQIA+ et pose de drapeaux LGBTQIA+ sur les façades des bâtiments de la COCOF.
- Organisation de la formation du module introductif relatif à l'analyse d'impact.
- Accueil d'une délégation du Bénin en vue d'étude et d'échange d'expériences sur la budgétisation sensible au genre.
- Participation aux jurys des appels à projets « Sport au féminin » et « Associations en transition », ainsi qu'à l'organisation de la journée « La COCOF fait son cinéma ».
- Intégration d'un nouveau formulaire « Genre et Handicap » à destination des associations dans le processus de demandes de subventions 2024 via la plateforme Irisbox et communication.

22

PERSPECTIVES 2025

- Suivi des actions du Plan Diversité et Inclusion, dont la cellule est pilote par :
 - l'organisation de l'accueil de 14 stagiaires issus de l'enseignement spécialisé ;
 - l'élaboration et mise en place d'une procédure de déclaration en cas de discrimination pour les victimes et les témoins ;
 - des formations à un accueil plus inclusif destinées au management et aux fonctions d'accueil ;
 - la Quinzaine de la diversité sur différents sites comme Palais et CERIA ;
 - la mise en place de boîtes aux lettres aux couleurs arc-en-ciel au CERIA destinées à recueillir les ressentis et ouvrir le dialogue pour que chaque personne se sente pleinement accueillie et valorisée ;
 - des formations aux management inclusif obligatoire pour toute la ligne hiérarchique.
- Implémentation du nouvel outil « Analyse d'impact sur l'égalité des chances » et formations à l'attention du personnel concerné.
- En coordination avec la cellule Relations internationales, suivi de la transposition de la Directive (UE) 2024/1385 relative à la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.
- Intégration d'un nouveau formulaire "Genre et Handicap" à destination des associations dans le processus de demandes de subventions 2025 via la plateforme Irisbox et communication des résultats du formulaire 2024 aux associations...

CELLULE RELATIONS INTERNATIONALES

557.000 EUR

En collaboration avec Wallonie-Bruxelles-International (WBI), la cellule Relations internationales prépare et gère les relations internationales de la COCOF dans les matières dont l'exercice lui a été transféré par la Fédération Wallonie-Bruxelles (FW-B).

La cellule

- finance des projets internationaux réalisés par les associations bruxelloises francophones ;
- transpose les directives européennes ;
- assure le suivi des accords de coopération conclus entre la COCOF et des pays-tiers ;
- assure le suivi multilatéral ;
- coordonne les demandes de mission à l'étranger des membres de l'Administration, des membres des Cabinets et des Membres du Collège.

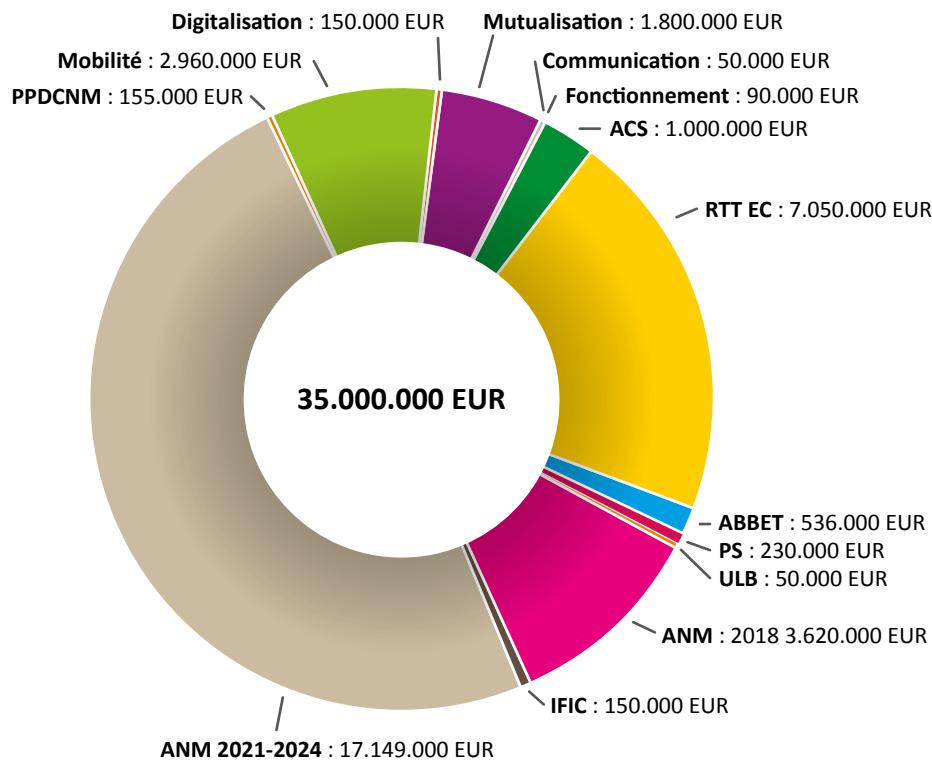
RÉALISATIONS ET FAITS MARQUANTS EN 2024

- Participation à la 7^{ème} session de la Commission mixte permanente Wallonie-Bruxelles/Bénin.
- Participation à la 13^{ème} session de la Commission mixte permanente Wallonie-Bruxelles/Québec.
- Poursuite de l'octroi des subventions aux associations bruxelloises francophones pour soutenir la participation d'experts à des projets de coopération internationale, des colloques, séminaires, festivals, conférences-débats etc. et pour renforcer les actions de terrain menées par des organisations de première ligne actives à l'étranger.
- Participation aux réunions de coordination pour la transposition des directives européennes.

PERSPECTIVES 2025

- Préparation de la prochaine session de la Commission mixte permanente Wallonie-Bruxelles/Sénégal.
- Préparation de la prochaine session de la Commission mixte permanente Wallonie-Bruxelles/Tunisie.

CELLULE NON MARCHAND



La cellule assure :

- le suivi et la mise en oeuvre des accords non marchand (ANM) : aspect politique et expertise administrative ;
- la rédaction d'arrêtés de subventions facultatives liée aux mesures des ANM : aspect administratif ;
- le suivi des évolutions des secteurs non marchand (social-santé, aide aux personnes handicapées, ISP, etc.) : aspect transversal.

FOCUS SUR LA CELLULE « NON MARCHAND »

Cette cellule, qui assure une mission transversale par excellence, couvre les domaines du social, de la santé, de la cohésion sociale, de l'aide aux personnes handicapées et de l'insertion socio-professionnelle.

Elle est chargée de la mise en œuvre des différents protocoles d'accords adoptés avec les partenaires sociaux et gère près de 35 millions d'euros sur base annuelle afin de concrétiser différents projets.

RÉALISATIONS ET FAITS MARQUANTS EN 2024

- Mise en oeuvre des mesures de l'ANM 2021-2024 :
 - mesure « mobilité » : abonnement STIB à tarif préférentiel pour les secteurs NM ;
 - mesure « communication – Image NM » : sensibilisation et promotion du secteur NM bruxellois ;
 - mesure « digitalisation » : étude et projet subventionné liés au développement de la digitalisation des secteurs NM ;
 - mesure « mutualisation » : appel à projet pour subventionner des initiatives de mutualisation pour le secteur NM.
- Mise en oeuvre des mesures des ANM antérieurs :
 - soutien à l'ABBET (association pour le bien-être au travail) ;
 - soutien aux fonds pour l'embauche compensatoire ;
 - soutien aux employeurs recrutant des ACS.
- Octroi d'une prime de fin d'année aux travailleurs des secteurs non marchands.

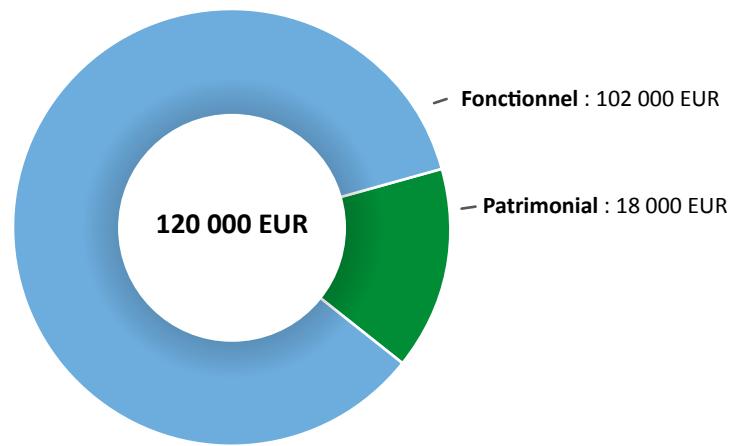
PERSPECTIVES 2025

- Suivi des affaires courantes.
- Propositions au Collège de certains ajustements des projets subventionnés en 2024.



SERVICE INTERNE DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION AU TRAVAIL

26



Le service Interne de Prévention et de Protection au Travail (SIPP) est un service commun à la COCOF, à Bruxelles Formation (BF) et à la Haute Ecole Lucia de Brouckère (HELdB).

Le SIPP assiste l'employeur, les membres de la ligne hiérarchique et les agents pour l'application des dispositions légales et réglementaires relatives au bien-être des travailleurs.

Le SIPP dépend directement de l'Administratrice générale. Il est dirigé par une Conseillère-chef de service et comprend quatre sections :

- le département de Médecine du travail ;
- la section Gestion des risques de la COCOF ;
- la section Gestion des risques de BF ;
- la section Gestion des risques de la HELdB.

Les missions du SIPP découlent de l'application du Code du Bien-Etre au Travail (BET).

Les activités des conseillers en prévention sont détaillées dans des rapports mensuels qui sont présentés aux Comités de Concertation de Base - BET de la COCOF et de BF, et à la Commission Paritaire Locale - BET de la HELdB.

Le SIPP assure également le secrétariat du Comité BET de la COCOF.

UN PROJET 2024 MIS À L'HONNEUR

En mai 2024, le SIPP a apporté son soutien et son expertise à la cellule Communication pour l'organisation d'une Journée Sécurité et Santé au Travail et d'un concours « Sécurité ».

Les actions de sensibilisation réalisées par les conseillers en prévention ont permis de recruter de nouveaux secouristes et équipiers de première intervention (EPI).



RÉALISATIONS ET FAITS MARQUANTS EN 2024

Le SIPP a participé activement à l'amélioration de la sécurité sur le campus du CERIA :

- analyse des risques ;
- propositions d'actions ;
- développement d'un questionnaire permettant de mettre en avant les besoins en ressources humaines et matériels des services essentiels de la COCOF.

PERSPECTIVE 2025

En 2025, le SIPP mettra en place un logiciel de gestion des produits et des risques chimiques pour la COCOF et la HELdB.

Ce logiciel sera accessible à tous les instituts, services, unités de recherche et laboratoires.

Il facilitera la gestion des stocks et permettra de disposer d'un inventaire à jour, sur base duquel le SIPP réalisera l'évaluation des risques chimiques.

SERVICE INSPECTION

Le service Inspection de la Commission communautaire française (COCOF) a été créé pour exercer une mission d'inspection sur l'ensemble des secteurs agréés par le Gouvernement francophone bruxellois (GFB).

Il exerce donc sa mission par rapport aux matières relevant des services Action sociale, Santé et Aide aux personnes en situation de handicap.

Pour exercer la mission du service Inspection, les inspecteurs - désignés par le GFB - vérifient la mise en œuvre des dispositions réglementaires et la cohérence de l'application de celles-ci au sein des centres, services, associations, logements et entreprises agréés et/ou subventionnés par le GFB.

Cette mission peut s'exercer d'initiative dans le cadre des procédures visées par les législations et, également, dans le cadre de la gestion des plaintes.

Le service Inspection réalise enfin des inspections thématiques par secteur.

UN PROJET 2024 MIS À L'HONNEUR

Le Parlement francophone bruxellois (PFB) et le GFB ont voté et validé des modifications du Décret du 5 mars 2009 relatif à l'offre de services ambulatoires dans les domaines de l'action sociale, de la famille et de la santé, ainsi que de son arrêté d'exécution. Ceci a permis d'octroyer des moyens financiers à différents secteurs.

Ces modifications ont induit la nécessité de modifier le cadre de personnel de certains secteurs pour leur octroyer davantage de personnel subsidié.

La législation exigeant qu'une inspection soit réalisée en cas de modification d'agrément, le service Inspection, via son équipe composée de 3 inspectrices et d'1 agent support, a dès lors réalisé 98 inspections entre début mars et fin juin 2024.

Une procédure simplifiée et accélérée a été mise en place en concertation avec le service Action sociale et santé de la direction d'administration Action sociale, Santé, Cohésion sociale et Enfance de la COCOF et les fédérations des secteurs concernés pour que la procédure légale soit respectée et que le gouvernement puisse acter les augmentations de cadre validées par l'administration dès le 1^{er} juillet 2024.

RÉALISATIONS ET FAITS MARQUANTS EN 2024

Le service Inspection réceptionne et gère les plaintes et signalements concernant des associations agréées ou subventionnées par la COCOF.

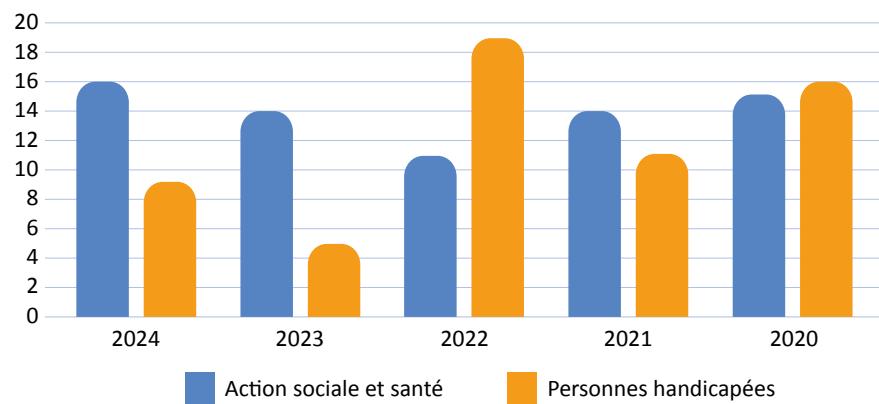
25 prises de contact pertinentes - dont 13 plaintes et 12 signalements - ont eu lieu auprès de notre service via notre formulaire de contact, soit 6 de plus qu'en 2023.

Les contacts les plus fréquents relèvent du secteur des Maisons d'accueil, suivi par celui des services de Santé mentale, des entreprises de travail adapté et des logements collectifs adaptés pour enfants.

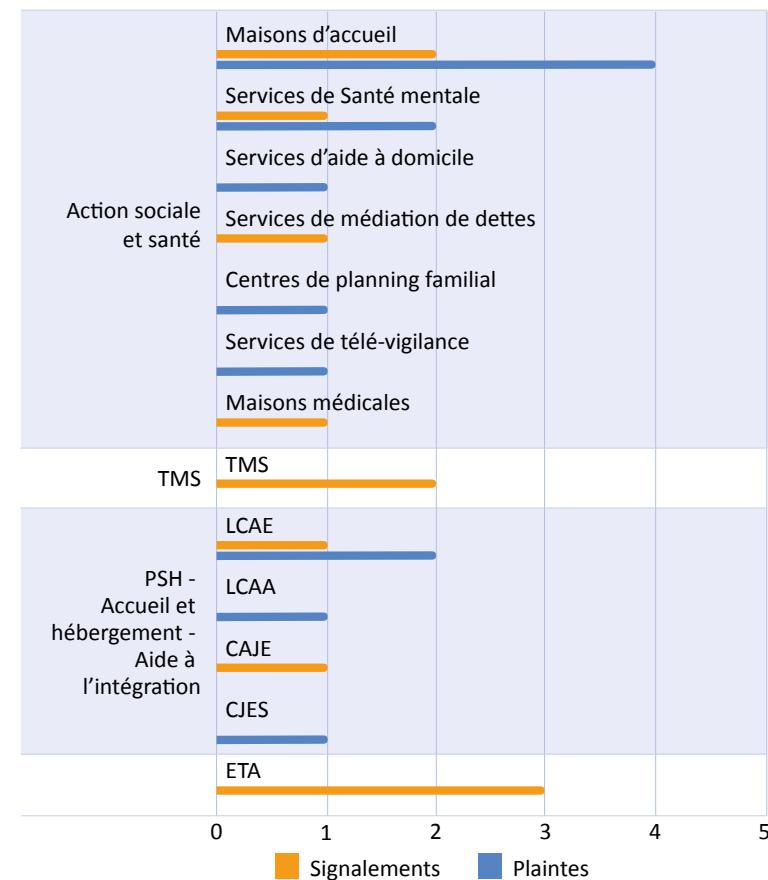
<https://phare.irisnet.be/droits/je-souhaite-porter-plainte> - <https://ccf.brussels/nos-services/bien-etre-et-sante/plainte-au-service-inspection>

- Mise en oeuvre des modifications du Décret et arrêté « Ambulatoire » :
 - nombreuses réunions tant avec le secteur qu'avec nos collègues du service de l'action sociale et la santé, ainsi qu'au sein même du service de l'inspection ;
 - nombreuses inspections pour modification d'agrément.
- Inspections concernant des modifications d'agrément dans le secteur du transport médico-sanitaire (TMS).
- Inspections de renouvellement d'agrément dans le domaine accueil et hébergement des personnes en situation de handicap, et des centres de formations d'aides familiales.
- Inspections thématiques concernant la prise en charge de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle dans les services d'accompagnement, les logements collectifs adaptés pour personnes en situation de handicap, concernant le suivi des inspections de renouvellement d'agrément des entreprises de travail adapté (ETA).
- Réflexion et modernisation des outils de travail des inspecteurs (guide d'inspection, rapport d'inspection).
- Création d'un processus de travail « visite d'une institution ».
- Amélioration et modification des processus de travail intégrés à l'application « Alfresco ».

Répartition par secteur par année



Répartition par secteur et par type de demande



PERSPECTIVES 2025

- Maintien des agréments à jour et suivi des modifications d'agrément.
- Réflexion sur la mise en œuvre de l'agrément des Centres social santé intégré (CSSI).
- Travail sur la définition précise de certains concepts (Outreaching, action communautaire...) en collaboration avec le service Action sociale et de la santé.
- Inspections concernant la thématique « activités avec les bénéficiaires ou usagers » dans différents secteurs.
- Amélioration du suivi des institutions considérées comme en difficulté.
- Mise en œuvre des processus de travail modifiés via Alfresco.
- Accueil d'un nouveau membre dans l'équipe comme « agent support ».

UN PROJET POUR 2025-2026

Pour aller plus fréquemment à la rencontre des associations, le service Inspection prévoit d'organiser prochainement des inspections hors processus règlementaire et, surtout, de garder une trace écrite de ces dernières.

L'idée est d'accélérer le processus d'inspection sans devoir analyser systématiquement l'ensemble des conditions d'agrément et des normes à respecter par les associations.

Le service a déjà conçu un guide-type d'inspection qui fixerait 2 ou 3 objectifs de rencontre avec celles-ci et prévoit pour chaque visite la rédaction ainsi que l'archivage d'un compte-rendu de cette dernière dans leur dossier.

Les outils sont prêts. Le processus sera mis en application dès avril 2025 et évalué dans le cadre du prochain rapport d'activités.

SERVICE JURIDIQUE

170.000 EUR

Les secteurs d'activités du service Juridique sont : la fonction publique, les affaires juridiques, les contentieux, les marchés publics, les accidents du travail, les maladies professionnelles et les assurances.

Le service Juridique élabore des textes règlementaires applicables au personnel des services du Collège de la COCOF

Il vérifie le respect des règles de droit et de légistique lors de la rédaction des décrets et arrêtés règlementaires ou de subventions.

Il intervient dans les questions relatives à la carrière des agents, au volet disciplinaire et au volet des risques psychosociaux.

Il remet des avis sur les questions juridiques qui lui sont soumises dans des domaines variés.

Il est en charge du secrétariat des instances de négociation et de concertation.

Il traite des demandes de reconnaissance d'accidents du travail et de maladies professionnelles.

Il aide et conseille dans la rédaction du cahier spécial des charges des marchés publics et dans l'attribution ou l'exécution de ces derniers.

Il gère des contentieux portés devant les cours et tribunaux ou le Conseil d'État.

UN PROJET 2024 MIS À L'HONNEUR

Le service Juridique dispose désormais d'un nouvel outil digitalisé et interactif permettant de centraliser les demandes d'avis juridiques.

Alfresco est un flux digitalisé permettant aux agents de la COCOF de transmettre au service Juridique leurs demandes d'avis, tout en permettant la validation des étapes du traitement de ces demandes par les hiérarchies et de faciliter la communication entre agents demandeurs et juristes. Plus abouti que les actuels signataires, cet outil permet aussi de rencontrer les nouvelles pratiques de travail des agents de la COCOF incluant le distanciel sans tomber dans l'excès d'envois de courriels intempestifs.

Ce flux agence l'information de manière structurée, arborée et fournit une transparence immédiate sur le statut du dossier et l'identité des intervenants. L'automatisation permet de pallier d'éventuelles omissions ou erreurs dans la transmission d'informations ou dans le circuit interne.

Cet outil dispose également d'un environnement similaire à une bibliothèque de documents. Il ordonne les données et les dossiers selon une nomenclature fixe et permet ainsi des recherches standardisées plus performantes. Cette caractéristique est essentielle au regard de la transmission du savoir parmi les équipes (nouveaux agents, nouvelle matière à gérer, etc.).

Enfin, cet outil est censé apporter un plus grand confort pour les agents du service Juridique par la canalisation des demandes éparques des multiples services de la COCOF au travers d'un flux centralisé. Cela permet en conséquence une plus grande prévisibilité du travail et un plus adéquate répartition des tâches entre les juristes.

RÉALISATION ET FAIT MARQUANT EN 2024

Cette année, le service Juridique a élaboré l'arrêté fixant le régime de mobilité - adopté par le Collège le 20 juin 2024 - au sein de la COCOF et de son organisme d'intérêt public, Bruxelles Formation.
www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2024/06/20/2024008556/moniteur.

Ce travail a été effectué en collaboration avec le service Administration du personnel et des carrières et Bruxelles Formation.

La mobilité intra-institutionnelle permet aux fonctionnaires des services du Collège de la COCOF et à ceux de Bruxelles Formation de donner un nouveau tournant à leur carrière, sans perdre leur nomination, en leur offrant la possibilité d'être transférés de l'une vers l'autre institution.

30 marchés publics traités par le service Juridique.

86 déclarations d'accidents du travail.

20 réunions : 7 réunions du Comité de secteur XV et 13 réunions de COCOBA.

1.500 arrêtés de subsides et de transfert de crédits relus.

10 nouveaux dossiers contentieux (Cours et Tribunaux).

51 polices d'assurances, dont 31 polices « auto » gérées par le secteur « Assurances ».

PERSPECTIVE 2025

Le service Juridique collaborera, en 2025, au sein de groupes de travail avec le service Administration du personnel et des carrières dans l'objectif de dresser un inventaire complet des textes statutaires et de déterminer de manière globale ce qu'il convient d'y modifier, ainsi que de coordonner et de modifier les statuts existants.

CELLULE D'APPUI

La cellule d'Appui poursuit les missions suivantes :

- assurer le suivi du plan stratégique ;
- piloter des projets transversaux ;
- assurer la communication sur le plan stratégique et les projets transversaux ;
- fournir une expertise de support dans les thématiques suivantes : gestion de projets, gestion du changement, communication de projets, digitalisation, gestion des risques et des crises ;
- analyser la réputation de l'administration ;
- stimuler l'innovation et la recherche et le développement en testant de nouveaux outils et en les déployant dans des projets.

UN PROJET 2024 MIS À L'HONNEUR

La cellule d'Appui, en collaboration avec les différentes directions d'administration et les services et cellules qui les composent, a coordonné la conception et la rédaction d'un mémorandum, appelé « Livre blanc », à destination des formateurs du prochain gouvernement bruxellois, afin de les documenter sur les enjeux de la législature 2024/2029 concernant les compétences assurées par la COCOF.

Ce document reprend les points d'attention et les recommandations de notre administration autour de trois axes : les compétences spécifiques de la COCOF, la maximalisation des transversalités et l'engagement partagé et responsable sur la gouvernance publique.

119 fiches ont ainsi été créées par les différents services afin de :

- proposer des solutions innovantes pour améliorer la gestion des compétences de la COCOF et adapter ses services aux besoins spécifiques des Francophones de Bruxelles ;
- optimiser les résultats et impacts des politiques grâce à une approche intégrée et transversale permise par un renforcement de la collaboration entre les différents secteurs et niveaux de gouvernance ;
- travailler à une gouvernance ouverte, transparente et inclusive où tous les acteurs coopèrent pour atteindre les objectifs communs de développement durable et de bien-être social.

Un document introductif a également été rédigé pour encadrer et structurer toutes ces informations.

Le document a été remis aux négociateurs après les élections et leur permettra de nourrir leurs réflexions et propositions pour leur Déclaration de politique gouvernementale.

RÉALISATION ET FAIT MARQUANT EN 2024

L'accord de coopération passé, mi-juillet 2023, entre la Fédération Wallonie-Bruxelles (FB-W), la Région wallonne (RW) et la COCOF, relatif à la généralisation de l'Éducation à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle (EVRAS) dans tous les établissements scolaires francophones de la Fédération dès la rentrée scolaire 2023-2024, a fait ressurgir une polémique sur l'impact des animations EVRAS sur les enfants qui s'est répercutee sur la réputation de notre administration.

Afin d'évaluer l'ampleur et la teneur des actions anti-EVRAS à Bruxelles et donc le travail de sensibilisation à effectuer sur le terrain, la cellule d'Appui a mis en place, en collaboration avec les opérateurs, un monitoring des diverses actions anti-EVRAS menées tout au long de l'année scolaire 2023-2024 à Bruxelles.

Ce monitoring avait trois objectifs :

- une constante réévaluation des risques organisationnels pour les animations à Bruxelles et des risques psychosociaux pour les animateurs ;
- une cartographie des communes pour lesquels la sensibilisation à l'utilité des animations EVRAS devait être renforcée ;
- une évaluation de notre méthode d'évaluation des risques à la fin de l'année scolaire.

À l'issue de ce monitoring, des recommandations ont pu être effectuées et partagées avec les autres administrations.

PERSPECTIVES 2025

La cellule d'Appui en collaboration avec la cellule Développement des compétences professionnelles accompagnera le Comité de direction de la COCOF dans la réflexion, l'élaboration et la rédaction du Plan stratégique 3.0, qui guidera notre administration pour les trois prochaines années.

Grâce à des outils issus de l'intelligence collective et la collaboration de la Communauté de management, une réflexion sera effectuée sur la nécessité d'un plan stratégique ; le rôle des Conseillers-Chefs de service dans sa conception et sa mise en œuvre ; les craintes et les attentes le concernant, ainsi que les conditions de sa réussite.

Ensuite, un travail de fond sera mené sur les valeurs, la vision et les missions de l'administration et un choix sera opéré sur les axes et les objectifs stratégiques de ce plan. Ils seront ensuite déclinés en un plan d'actions opérationnel.

SERVICE CONTRÔLE INTERNE

Le service Contrôle interne appartient à la direction d'administration de l'Administratrice générale et agit directement sous sa supervision.

Il a pour mission d'offrir à son Administration une meilleure maîtrise de ses processus de travail et donc, de son fonctionnement.

Son champ d'action s'étend sur 6 axes et se décline en différentes actions :

1. clarification des rôles et responsabilités en interne ;
2. programme de formation ;
3. documentation des processus ;
4. élaboration d'un univers des risques ;
5. clarification des directives et sensibilisation concernant la gestion des données ;
6. état des lieux des différentes bases de données.

UN PROJET 2024 MIS À L'HONNEUR

L'axe prioritaire du service est la documentation des processus.

Le service a développé une nouvelle méthodologie pour ses analyses de processus, autour de 3 documents : le Business Process Model and Notation (BPMN), le narratif et le rapport d'observations.

- Le BPMN est la version schématisée du processus qui montre chacune de ses activités, par fonction et service.
- Le narratif est la « carte d'identité » du processus et l'explication, en texte, des différentes activités de celui-ci.
- Le rapport d'observations reprend la liste d'inefficiencies du processus, qui peuvent toucher de nombreux sujets : l'absence de back-up, un stockage des documents sur plusieurs applications, un manque de formation, de trop nombreuses signatures, etc.

À l'aide de ces trois documents, nous analysons des processus issus de toutes les directions d'administration de la COCOF.

RÉALISATION ET FAIT MARQUANT EN 2024

Outre la documentation des processus, l'un des principaux projets est, en collaboration avec le Délégué à la protection des données (DPD), la rédaction de fiches informatives autour du Règlement général sur la protection des données (RGPD). Cela rejoint l'axe 5 du plan d'action du contrôle interne concernant la clarification des directives et la sensibilisation concernant la gestion des données.

Chacune de ces fiches est consacrée à une thématique particulière :

- données personnelles et données sensibles ;
- les 6 bases juridiques du RGPD ;
- le consentement ;
- l'Autorité de protection des données (APD), le DPD, le Registre et la violation des données ;
- la sécurisation des données ;
- les droits du citoyen sur ses données personnelles.

Des jeux d'été ont ensuite été publiés pour permettre à chaque agent de tester ses connaissances sur les thématiques abordées dans les fiches informatives.

PERSPECTIVE 2025

L'objectif du service Contrôle interne sera de continuer la documentation des processus, de travailler sur un vadémécum pour tous les services, mais aussi de lancer une campagne de communication, à travers toute la COCOF, pour développer les pratiques de contrôle interne et faire connaître le service et son travail. Pour ce faire, il publiera des fiches d'informations sur ses différents projets, et organisera, pour chaque thématique abordée, un atelier spécifique.

DIRECTION D'ADMINISTRATION ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE, RECHERCHE ET TRANSPORT SCOLAIRE



Une administration au service de l'éducation, de la formation et de la recherche de la population bruxelloise.

L'année 2024 a été une année de transition. Elle clôture une législature dont le contexte est marqué par les conséquences de la crise Covid-19 et qui a été rythmée en interne par l'ampleur des projets d'infrastructures qui se sont déployés tous azimuts.

Ainsi, en ce début d'année scolaire, les élèves du LAB Marie Curie ont pu investir leur nouveau bâtiment marquantsymboliquement l'aboutissement d'une démarche engagée depuis plusieurs années : l'ouverture de deux nouveaux établissements scolaires pour faire face à la pénurie de places dans l'enseignement secondaire. Ce projet a largement mobilisé le service Enseignement mais n'aurait pas pu aboutir sans le soutien des services de support (MAPI, SGES, SAES). Naturellement, le service de la recherche Labiris y contribue également en y organisant des actions de sensibilisation aux sciences. Ces écoles permettent d'accroître de façon significative le nombre de jeunes pris en charge tout en complétant l'offre d'enseignement dans le secondaire général que la COCOF propose aux Bruxellois.

Cette année aura aussi été celle de l'avènement opérationnel d'un nouveau service Promotion de la santé à l'école qui a pu obtenir le renouvellement de son agrément auprès de l'ONE pour les 6 années à venir. Nous pouvons donc envisager sereinement l'avenir en termes sanitaires : nous sommes entre de bonnes mains. Dans le même registre institutionnel, le service Formation professionnelle a finalisé son contrat de gestion 2024-2027, une feuille de route ambitieuse pour l'alternance à Bruxelles. Un service qui a également engagé une réflexion stratégique sur l'évolution des parcours de formation, en lien avec les transformations du marché de l'emploi.

Comme nous le voyons, chaque service de la direction d'administration (DA) s'adapte pour répondre aux besoins des Bruxellois.

Le service Transport scolaire a lui aussi été fortement impacté par les conséquences de la pandémie sur le marché du travail à Bruxelles. En première ligne, les membres du personnel du service, agents administratifs et accompagnateurs scolaires, n'ont pas lésiné sur leurs efforts pour imaginer des solutions astucieuses et innovantes pour apporter une solution adaptée aux besoins des enfants. Des efforts qui ont porté leurs fruits permettant de revenir à un transport scolaire plus serein et apaisé, auquel les enfants, les parents et les encadrants aspirent.

Cette année marque aussi l'aboutissement de la démarche stratégique engagée en 2020. Nous nous étions donné plusieurs défis : défi de l'éducation et de la transmission des savoirs ; défi de la transition écologique et solidaire ; défi de la communication et de la gestion de projet.

Nous pouvons être fiers de ce qui a été accompli ! Pensons aux projets pédagogiques innovants, actifs et immersifs, qui sont au cœur de la création des nouvelles écoles, le rôle moteur de la COCOF dans le déploiement de l'inclusion qui impacte autant l'enseignement ordinaire que l'enseignement spécialisé, les réflexions sur les trajectoires de formations, une adaptation constante de l'offre de formation... Pensons par ailleurs aux nombreux projets qui se sont inscrits dans une démarche de durabilité, visant à une plus grande efficacité énergétique. Pensons aussi aux évolutions en cours sur le Campus du CERIA dont l'espace public a évolué pour proposer un espace plus adapté aux différents usagers.

Si nous nous tournons vers le futur, autant l'essentiel des projets d'infrastructure est derrière nous, autant quelques projets doivent encore aboutir, par exemple : la transformation engagée de l'école Herlin ou la rénovation des bâtiments 10 et 4C du Campus. D'autres projets devraient

permettre d'encore améliorer la vie sur le Campus du CERIA avec le réaménagement des voies piétonnes, cyclistes et automobiles du site qui seront à l'ordre du jour du prochain Collège.

De nombreux autres défis nous attendent pour ces prochaines années.

Sans vouloir présumer des futurs accords de majorité, nous pouvons déjà relever, notamment, que plusieurs services se sont engagés vers une digitalisation accrue. Des projets dont les bénéfices attendus sont autant internes en ce qui concerne le fonctionnement et l'efficacité de l'administration, que destinés à améliorer singulièrement la communication entre l'administration et ses usagers.

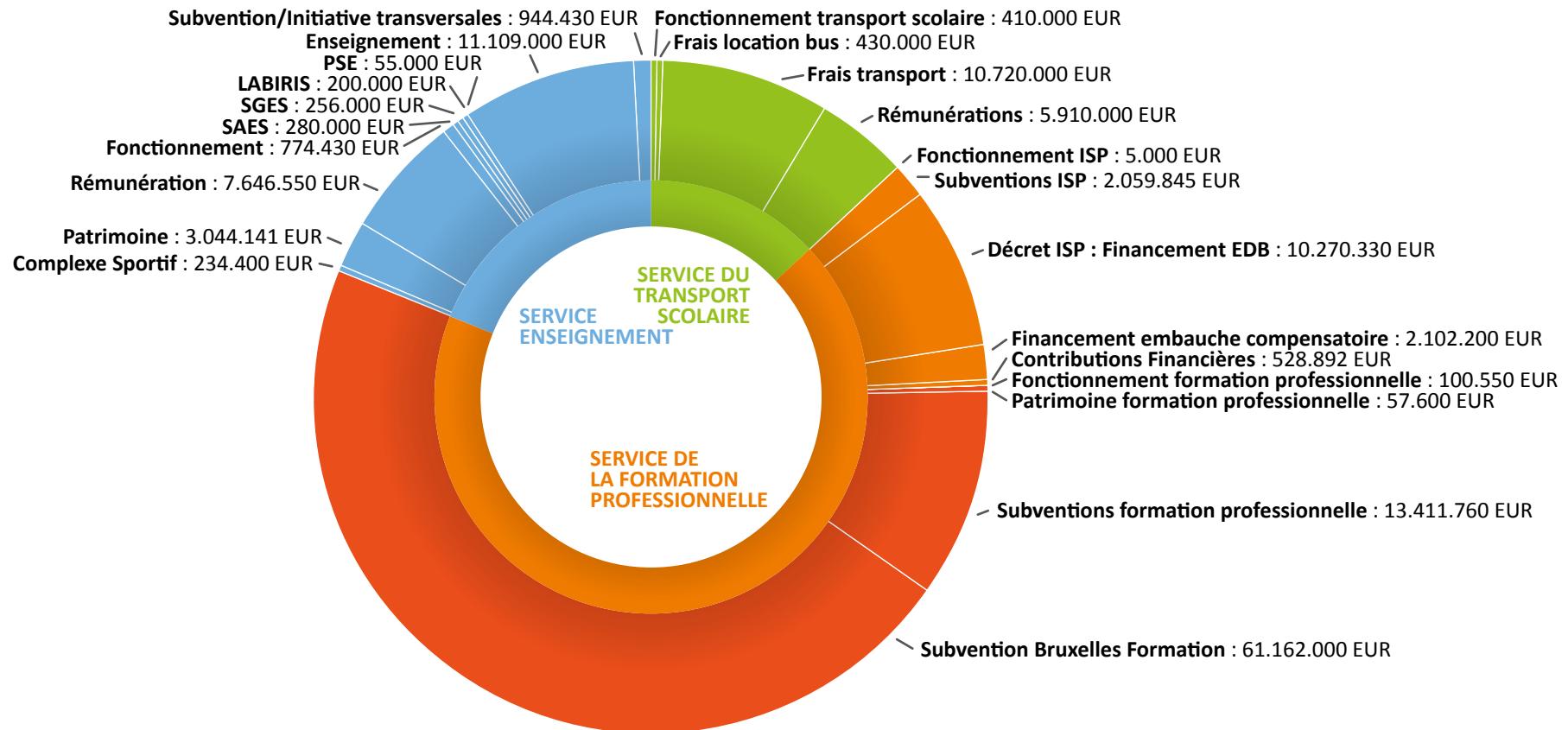
Sur ce plan, dans l'enseignement, les écoles se sont dotées récemment d'un journal de classe électronique (plateforme Cabanga) et d'une interface de gestion du personnel est envisagée.

La Formation professionnelle prépare une interface permettant de suivre de façon détaillée le parcours des apprenants.

Le Transport scolaire renouvelle ses outils de gestion au bénéfice des parents et la Promotion de la santé à l'école s'est engagée dans la digitalisation de ses dossiers permettant un suivi plus précis des enfants dont il se charge.

L'année 2024 marque l'aboutissement de projets engagés au début de la législature et nous espérons que l'année 2025 sera celle où nous pourrons imaginer de nouveaux défis et projets.

Patrick BEAUDELOT,
Directeur d'administration



UN PROJET 2024 MIS À L'HONNEUR

Deux nouvelles écoles

Il y a quelques années, une augmentation importante de la population scolaire bruxelloise avait provoqué, au moment des inscriptions, des files devant les écoles secondaires, certains élèves ne trouvant plus de place pour poursuivre leur scolarité. Pour faire face à cette situation, une politique coordonnée avait été engagée au niveau de la Région bruxelloise où la COCOF a pris sa part en déployant un ambitieux projet : la création de deux nouvelles écoles secondaires dans l'enseignement général.

Le projet est dans les cartons depuis 2016 et inclut la création d'un nouveau complexe scolaire sur le Campus du CERIA à Anderlecht. Le budget du projet global avoisine les 40 millions d'euros, avec près de 14,5 millions d'euros de subventions de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FW-B). Le projet était ambitieux. En effet, ce sont 1.200 places dans l'enseignement secondaire général qui seront ouvertes progressivement pour compléter l'offre d'enseignement public à Bruxelles.

Les travaux avaient démarré en janvier 2021. L'école Jules Verne avait ouvert ses portes en septembre 2021. Le lycée alternatif bruxellois (LAB) Marie Curie, dédié aux deuxième et troisième degrés, avait accueilli ses premiers élèves à la rentrée scolaire 2023. Il avait donc fallu composer et improviser des solutions pour héberger les élèves et les équipes pédagogiques dans l'intervalle. Les principaux travaux se sont achevés à la rentrée 2024 permettant aux élèves et aux équipes pédagogiques d'investir leurs nouvelles infrastructures.



Figure 1: Ecole Jules Verne / © Ariane Merland



Figure 2: LAB Marie Curie / © Catherine Thiry

Ces écoles vont permettre de compléter l'offre d'enseignement de la COCOF. En effet, historiquement l'enseignement secondaire de la COCOF est surtout connu pour son enseignement qualifiant hérité de la défunte Province de Brabant.

Pour répondre aux besoins des Bruxellois, ces écoles se sont inscrites dans un projet pédagogique innovant proposant des pédagogies actives et immersives. Les pédagogies actives, à la base des enseignements dans les deux écoles, visent à créer un environnement dans lequel l'élève est « acteur-auteur » de ses apprentissages. L'élève sera appelé à dessiner son propre parcours dans une approche personnalisée et en intégrant d'importantes dynamiques de collaboration, afin de transformer les classes en « collectif apprenant ». Elles ont pour ambition de préparer leurs élèves aux enjeux majeurs du 21^{ème} siècle ; elles portent une attention toute particulière à la démocratie participative, à l'inclusion et au développement personnel.



© Ariane Merland

L'objectif est que ce nouvel ensemble scolaire fasse référence en Région de Bruxelles-Capitale (RB-C). Ces deux écoles comprennent notamment trois plateaux sportifs, un réfectoire, une cantine scolaire, sans oublier l'aménagement d'un nouveau parc autour de l'école. L'école Jules Verne propose les 1^{ère} et 2^{ème} années communes. Le LAB Marie Curie organise quant à lui les 2^{ème} et 3^{ème} degrés du secondaire et offre le choix entre plusieurs options : les langues modernes, les arts de l'expression et les sciences. Dans ce cadre, le Centre de recherche de la COCOF, Labiris, développe des animations dans les classes afin de sensibiliser les jeunes aux sciences.

Le projet s'inscrit dans une optique de durabilité, avec des bâtiments écoresponsables, notamment en ce qui concerne la performance énergétique des bâtiments (PEB) ou la gestion des eaux. L'ambition est également d'accentuer le caractère vert du site en enrichissant sa biodiversité au travers de la création d'une zone humide, de potagers, d'un verger, mais aussi des serres pédagogiques, etc.

Une direction et une équipe motivée ...

La Directrice de l'école Jules Verne : « *Lorsque j'ai été engagée, il a fallu rassembler une équipe provenant de différents horizons, s'informer, apprendre à se connaître, se former, créer un langage commun... en quelque sorte, nous apprêter les possibilités offertes par les pédagogies proposées. L'arrivée des élèves nous a encore confronté à de nouveaux défis alors que nous nous installions dans des locaux provisoires. Nous avions mis l'accent sur les libertés et nous nous sommes rapidement rendu compte qu'il nous fallait de façon tout aussi cruciale apprendre à construire un cadre, définir les limites et comment les faire respecter.* »

Ensemble, les deux nouvelles écoles accueillent déjà 480 élèves. La cantine scolaire, communément appelée « Le Pavillon », sera ouverte d'ici quelques mois. Soulignons ici le rôle crucial joué par le SAES qui est à la manœuvre pour offrir aux élèves une cantine scolaire moderne et efficace s'inscrivant dans la durabilité (repas bio, végétariens, etc.).

L'ouverture de cette infrastructure représente d'ailleurs un accroissement non négligeable des missions de ce service qui assure la gestion et l'entretien du complexe, prend en charge l'accueil des écoles et assure la responsabilité sur les assistants d'éducation, qui sont essentiels pour le bien-être de tous.

Les deux prochaines années verront l'ouverture des deux dernières années du secondaire au LAB Marie Curie.

Pour assurer leur pérennité, les nouvelles écoles vont devoir maintenant développer leur identité et leur attractivité afin d'assurer leur place au sein du paysage scolaire bruxellois.



SERVICE ENSEIGNEMENT

- Organise 12 écoles - deux écoles secondaires d'enseignement qualifiant, en plein exercice ou en alternance (CEFA), deux écoles d'enseignement général, deux écoles secondaires ainsi qu'une école fondamentale d'enseignement spécialisé, trois écoles de promotion sociale, deux écoles supérieures (une haute école Lucia de Brouckère (HELdB) et l'école supérieure des arts du cirque ESAC)). (*)
- Près de 6.000 élèves et étudiants fréquentent ces écoles et ils sont encadrés par près de 1.100 membres du personnel - comprenant le personnel enseignant et assimilé, le personnel auxiliaire d'éducation, le personnel paramédical, social et psychologique.
- Exerce la tutelle sur 5 centres psycho-médico-sociaux (CPMS) où travaillent 60 agents chargés du suivi psychosocial de plus de 30.000 élèves bruxellois.
- Le tout chapeauté par une administration composée d'une trentaine d'agents.

44

UN PROJET 2024 MIS À L'HONNEUR

Une école pour demain.

La COCOF est soucieuse de proposer des formations adaptées à son public et aux besoins de son bassin d'emploi, le sud-ouest de Bruxelles.

Ainsi, les nouvelles écoles permettent de compléter l'offre de formation dans le général en secondaire et proposent une pédagogie innovante active et immersive.

La COCOF s'est engagée dans le déploiement de l'inclusion en accueillant le Pôle territorial Bruxelles-Nord (qui est en passe de remplir son cadre).

La COCOF continue à adapter son offre de formation notamment dans le qualifiant et à la HELdB... et les programmes de relations internationales se renforcent dans le secondaire ...

* Voir rubrique "Contacts et coordonnées utiles".

RÉALISATIONS ET FAITS MARQUANTS 2024

Une école solidaire et propice au bien-être de ses élèves et étudiants.

La COCOF est animée par le souci de proposer un enseignement public neutre garantissant un accès égal à tous, tendant à la gratuité totale.

Afin d'atteindre cet objectif, plusieurs mesures sont d'ores et déjà mises en place : pack scolaire, gratuité des photocopies, mise à disposition d'ordinateurs portables, épicerie solidaire, gourde réutilisable, distribution de protections périodiques afin de lutter contre la précarité menstruelle...

En outre, la COCOF s'est engagée dans une politique volontariste de diminution des frais scolaires avec une attention particulière portée aux formations qualifiantes, où les frais scolaires sont particulièrement importants, avec la prise en charge des équipements d'usage individuel et de protection individuelle.

Pour compléter cette ambition de toucher les publics les plus fragilisés sur le plan financier, la COCOF a mis en place une aide sociale pour ses élèves de l'enseignement obligatoire. Ainsi, les élèves dits « de condition modeste » peuvent bénéficier d'aides sociales individuelles permettant de couvrir les frais directement ou indirectement liés à la scolarité : prise en charge des tenues de travail, des voyages scolaires, des manuels scolaires, des aides alimentaires (accès gratuit aux cantines scolaires et au magasin du Campus).

Une cellule bien-être est accessible sur le Campus du CERIA permettant d'offrir un espace d'écoute et d'orientation aux élèves, étudiants et membres du personnel.

45

Une école engagée pour un futur durable : amélioration des infrastructures.

Cette année, le LAB Marie Curie a pu s'installer dans ses nouveaux locaux. Le CEFA a finalement rejoint le campus du CERIA, ce qui permettra de favoriser les complémentarités entre les formations en alternance et les formations de plein exercice et permettra aussi aux élèves et aux membres du personnel de bénéficier des infrastructures et des services du Campus.

Pour faire face aux évolutions de l'enseignement spécialisé, des travaux à l'institut Alexandre Herlin ont débuté cette année.

Une caractéristique commune à ces projets et aux autres projets de rénovation qui se poursuivent sur le Campus est qu'ils s'inscrivent dans une politique de durabilité en mettant l'accent sur l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments.

Des avancées sont également à noter en ce qui concerne la gestion différenciée des espaces verts et le déploiement des collectes sélectives dans l'ensemble des bâtiments scolaires.

Les infrastructures sportives continuent à se développer au profit aussi bien des écoles que de leur quartier : un terrain extérieur a été créé, une salle polyvalente et un « dojo » ont été rénovés, la piscine est en cours de rénovation, pas moins de trois plateaux sportifs ont été construits dans le cadre des nouvelles écoles, lesquelles incluent également des serres pédagogiques, un réfectoire, des potagers, un kiosque et un nouveau parc.

PERSPECTIVES 2025

Une école confrontée aux réformes de l'enseignement.

De nombreuses réformes affecteront l'enseignement ces prochaines années.

À commencer par une nouvelle phase de l'implémentation du Pacte d'Excellence prévue de longue date.

En particulier, il faudra préparer l'avènement du tronc commun et du parcours de l'enseignement qualifiant pour la rentrée 2026.

À cela s'ajoutent les conséquences de la réforme de l'enseignement qualifiant, ce qui implique de définir les orientations qui seront privilégiées, les élèves qui seront pris en charge et une évolution de l'offre de formation.

Le développement de l'inclusion dans l'enseignement général mènera à un redéploiement de l'enseignement spécialisé, qui sera amené à prendre en charge des élèves avec des difficultés plus importantes.

Enfin, le dégel des dotations dans l'enseignement de promotion sociale (cf. dotation bloquée à l'époque du COVID-19) conduira également à revoir l'offre de formation.

Et pour couronner le tout, une réforme des statuts est annoncée.

AUTRE PERSPECTIVE 2025

Une école qui s'inscrit dans le paysage scolaire bruxellois.

Les deux nouvelles écoles sont en plein essor.

Pour assurer leur pérennité, elles devront développer leur identité et accroître leur attractivité.

Les deux nouvelles écoles continueront le développement de leurs infrastructures : l'ouverture du Pavillon (restauration scolaire), des serres pédagogiques sont prévues ainsi qu'un réfectoire, des potagers, un kiosque et un nouveau parc.

Par ailleurs, l'offre de formation en CEFA est appelée à se développer.

LABIRIS - SERVICE DE RECHERCHE

- Implanté sur le campus du CERIA à Anderlecht (Bruxelles), LABIRIS est le service de Recherche scientifique de la Commission communautaire française (COCOF) comprenant 42 agents.
- Sa finalité est de faire progresser les connaissances scientifiques dans les secteurs de la microbiologie, de la biochimie des protéines, de la science des aliments et de la chimie durable, en phase avec les besoins sociétaux et de l'enseignement. Pour ce faire, il se déploie selon les axes suivants :
 - activités de recherche fondamentale et appliquée : développement des expertises scientifiques et technologiques ;
 - collaborations avec l'enseignement ;
 - formations spécifiques organisées pour le monde professionnel ou des centres de formation ;
 - sensibilisation des jeunes aux Sciences.

47

UN PROJET 2024 MIS À L'HONNEUR

Soumission de nouveaux projets scientifiques pour l'obtention de subsides de recherche en partenariat.

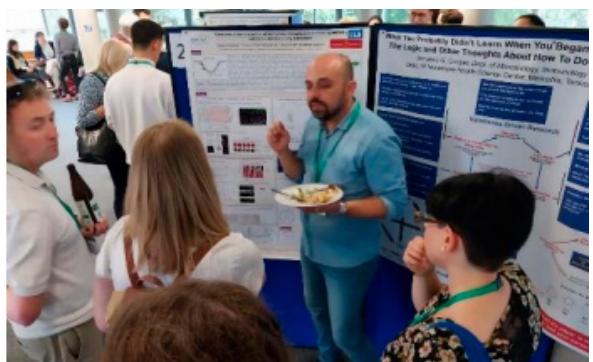
- Dépôt de deux projets au sein du pôle Wagralim (Région wallonne) :
 - « ABC to FOOD » : L'agriculture régénérative vecteur de résilience et de performance du système alimentaire industriel » (Combinaison d'une agriculture respectueuse de la qualité des sols tout en assurant une production de qualité pour le secteur agroalimentaire et la santé humaine) - Collaboration avec des partenaires industriels et un centre de recherche agréé - Projet sélectionné - Démarrage en 2025 ;
 - « I-Healths - Innovative Ingredients for Healthy Snacks » : Développement de « popped chips » innovants à base de légumineuses améliorées et de protéines de pois améliorées - Collaboration avec des partenaires industriels et un centre de recherche agréé - Projet sélectionné - Démarrage en 2025 ;
- Dépôt de quatre projets Win2Wal au Service public de Wallonie (SPW) : n'ont pas été sélectionnés.



Organisation d'une journée d'étude pour le secteur des industries brassicoles. / © Labiris



Remise du prix « recherche innovante » pour ses travaux de recherche en « biométallurgie » à Xavier Nicolay, chercheur de LABIRIS lors de la soirée célébrant les 25 ans de l'ASBL Synhera. / © Labiris



Participation de Christos Gournas au congrès « Small Meeting on Yeast Transport and Energetics » à York, au Royaume-Uni, présentation d'un poster : « Eisosomes at the intersection of ferroptosis, phospholipid remodelling and fatty acid beta-oxidation during quiescence ». / © Labiris

RÉALISATION ET FAIT MARQUANT EN 2024

Réintroduction de l'infrastructure de laboratoire du bâtiment 2 par l'équipe de l'Unité de Recherche « Bioprocédés ».

Après la réalisation d'importants travaux de rénovation dans le bâtiment, les chercheurs de l'Unité de Recherche « Bioprocédés » ont pu réintégrer l'infrastructure de laboratoire du bâtiment 2 après une longue période d'hébergement dans un autre bâtiment du Campus. Considérant le lien important entre l'expertise de l'équipe et l'accès à un équipement à l'échelle pilote, ce retour permet d'entrevoir la reconstruction de collaborations avec des partenaires académiques et industriels. Ces dernières déboucheront indéniablement sur de nouveaux projets de recherche. La disponibilité de ces équipements permet également de proposer des sujets de stage et de TFE plus adaptés à des formations orientées vers la recherche appliquée. Ces unités pilotes concernent les bioréacteurs, les procédés unitaires de séchage (lyophilisation, lit fluidisé et spray-drying), des unités de séparation (centrifugation et filtration) ainsi que des unités de purification des protéines.



© Labiris

PERSPECTIVE 2025

Renforcement de nos actions de sensibilisation des jeunes aux sciences.

En suivi de la création d'un groupe de travail, consacré à la sensibilisation des jeunes aux sciences, associant des chercheurs de LABIRIS et des enseignants de la HELdB, des priorités d'actions ont été définies ainsi que des publics cibles.

Des actions concrètes seront organisées en 2025 en collaboration avec les Jeunesses Scientifiques de Belgique (ateliers de découverte des biotechnologies, participation au jury Science Expo) et avec le LAB Marie Curie (séances d'initiation aux sciences et ateliers scientifiques).

De manière générale, la structuration des offres d'ateliers scientifiques et de stages d'observation fera l'objet d'une réflexion pour aboutir à la mise en place d'une offre attractive pour les étudiants de l'enseignement secondaire par l'intermédiaire d'une plateforme de communication sur notre site web.

AUTRE PERSPECTIVE 2025

Dépôt de nouvelles propositions de projets de recherche pour l'obtention de financements par des organismes publics.

Dans nos objectifs de renouvellement permanent de nos projets et de recherche de financements complémentaires, des projets seront déposés dans le cadre d'appels organisés par des organismes publics (SPW, UE, Innoviris).

Ils seront proposés en collaboration avec Meurice R&D ASBL (Centre de Recherche associé à LABIRIS et à la HELdB) et avec des partenaires académiques ou industriels.

Ce processus continu permettra à LABIRIS d'acquérir de nouvelles compétences et de valoriser ses expertises scientifiques.

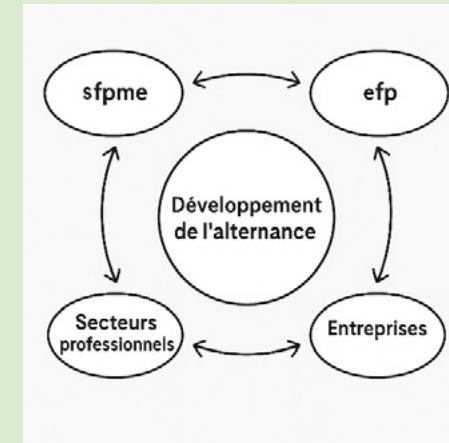
SERVICE FORMATION PROFESSIONNELLE

- Le sfpme est un service public actif dans deux volets complémentaires de la formation professionnelle à Bruxelles.
- Il assure l'organisation et la promotion de la formation en alternance, en partenariat avec l'efp, et pilote également le volet d'insertion socio-professionnelle (ISP), qui soutient et finance 51 organismes d'insertion socio-professionnelle (OISP).
- Ces OISP accompagnent les adultes chercheurs d'emploi peu qualifiés afin de renforcer leurs compétences, clarifier leur projet professionnel et faciliter leur accès à un emploi durable.

50

UN PROJET 2024 MIS À L'HONNEUR

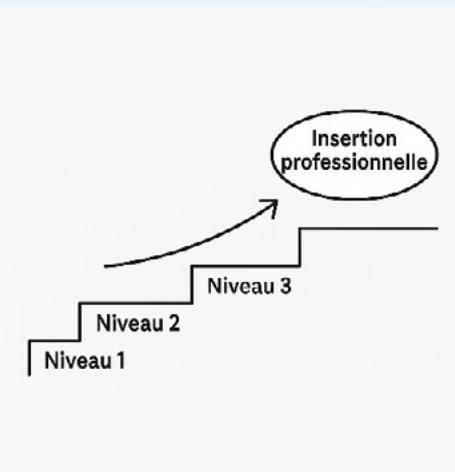
Un engagement et une collaboration renforcés pour l'alternance.



- Signature du contrat de gestion 2024-2027 : une feuille de route ambitieuse pour l'alternance à Bruxelles.
- Mise en place d'un plan d'action annuel et création de 15 groupes de travail associant collaborateurs du sfpme et de l'efp.
- Renforcement du partenariat entreprises-secteurs : développer une offre de formation stratégique et répondre aux besoins du marché de l'emploi.

AUTRES RÉALISATIONS EN 2024

- Adapter l'alternance : vers des parcours structurés pour les 18+.



Lancement d'une réflexion stratégique sur l'évolution des parcours de formation, en lien avec les transformations du marché de l'emploi.

L'objectif : construire des parcours en 3 niveaux pour accompagner la montée en compétences progressive des jeunes adultes dès 18 ans. Priorité donnée à l'employabilité et à l'insertion professionnelle durable.

- ISP : une reprise structurée du cadastre des OISP.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, le service ISP assure la gestion administrative du cadastre des OISP.

L'objectif est de mieux suivre, soutenir et accompagner les organismes d'insertion socio-professionnelle agréés.

PERSPECTIVES 2025

Cap sur la digitalisation.

- Lancement du e-carnet : un outil numérique innovant pour suivre les parcours en alternance.
- Facilitation de la communication entre tuteurs, formateurs et apprenants.
- Première étape vers une modernisation globale du dispositif de formation en alternance.

AUTRE PERSPECTIVE 2025

Une nouvelle dynamique pour l'entrepreneuriat.

Finalisation du nouveau référentiel en entrepreneuriat pour remplacer l'ancienne formation à la gestion.

L'objectif est de proposer un parcours plus attractif et mieux adapté aux besoins réels des futurs entrepreneurs.

SERVICE TRANSPORT SCOLAIRE (STS)

- Le service Transport scolaire de la COCOF organise le trajet quotidien de plus de 5.000 enfants fréquentant les écoles d'enseignement spécialisé francophone de la Région de Bruxelles-Capitale (RB-C).
- Il est composé de 13 agents administratifs, 211 accompagnateurs scolaires et une dizaine de chauffeurs.
- Il organise 200 circuits en bus, une quinzaine de circuits en minivan, 20 en taxis et une dizaine de rangs accompagnés en transport en commun.

UN PROJET 2024 MIS À L'HONNEUR

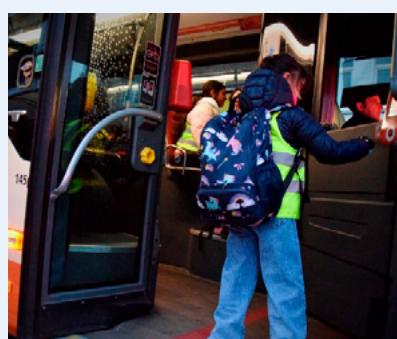
Organisation d'une permanence hebdomadaire pour accueillir les parents.

Afin d'offrir une possibilité supplémentaire d'entendre les parents à propos de leurs demandes vis-à-vis de l'organisation du transport de leurs enfants, une permanence hebdomadaire a été mise en place.

RÉALISATION ET FAIT MARQUANT EN 2024

Développement du projet « rangs accompagnés ».

« Une centaine d'élèves scolarisés dans l'enseignement spécialisé bruxellois ont troqué le minibus des chauffeurs privés pour les lignes de transport classiques. Le projet (...) cumule les bénéfices : trajets raccourcis, apprentissage de l'indépendance, diminution de l'engorgement des quartiers de Bruxelles. »



© Julien Rensonnet

Découverte de Ganshoren. Pour les escorter, 2 accompagnatrices scolaires engagées par la Cocof. (...)

Des études montrent que "les enfants qui en bénéficient gagnent en concentration en classe, que les rangs augmentent leur bien-être et favorisent l'activité physique". (...)



© Julien Rensonnet

"Les enfants viennent seuls, ça les responsabilise. Ils sont contents de ne pas voyager avec leurs parents. Qui sont aussi déchargés et peuvent se consacrer aux trajets de leurs autres enfants", glisse la responsable. »

Extrait de « Ces élèves prennent le bus de la STIB plutôt que des mini-vans privés: "avec les rangs accompagnés, leurs trajets sont raccourcis de moitié" », article de Julien Rensonnet publié dans L'Avenir le 06/03/25.

www.lavenir.net/regions/bruxelles/2025/03/06/ces-eleves-prennent-le-bus-de-la-stib-plutot-que-des-mini-vans-prives-avec-les-rangs-accompagnes-leurs-trajets-sont-raccourcis-de-moitie-W3NQUWFGRERLCELLZOPFDH2RQ/

Tout juste débarqués à l'arrêt Nereus, Ayoub, Ali, Helena et leurs comparses marchent d'ailleurs vers La Découverte. Ils y sont attendus par la directrice, qui ne tarit pas d'éloges envers ces rangs accompagnés.

PERSPECTIVE 2025

Intégration et optimisation des outils digitaux du STS.

Développement d'une nouvelle application pour le transport scolaire qui permettra d'informer les parents et les établissements scolaires en temps réel, via un dispositif de géolocalisation, en cas de retard d'un bus. Cet outil devrait aussi incidemment améliorer les possibilités d'optimisation des circuits.

AUTRE PERSPECTIVE 2025

Revalorisation du métier des accompagnateurs scolaires : formation secourisme.

Une revalorisation profonde du métier des accompagnateurs scolaires est en cours. Ce processus inclut une revalorisation du statut des membres du personnel, le développement d'une trajectoire de formation, la mise en place de la mission d'accompagnateurs référents, etc. L'année prochaine, une formation au secourisme pour les accompagnateurs scolaires sera organisée.

- Les formations « secourisme » (obligatoires pour tous les accompagnateurs scolaires) verront le jour en février 2025. Il s'agira de deux journées complètes de formation afin que chaque accompagnateur dispose d'un brevet, avec, dans l'avenir, des ateliers de recyclage.
- Nombre total d'inscriptions : 61/221 accompagnateurs en 48h pour 4 groupes de 15 personnes, une prochaine session de 3 groupes de 15 personnes sera programmée pour les vacances de printemps.

SERVICE GESTION ET ENTRETIEN DES SITES (SGES)

- Il assure la gestion des infrastructures culturelles (auditorium, bibliothèque) et sportives (piscine, terrain de sports, centre sportif...).
- Il assure l'entretien des locaux et espaces verts, la sécurité du site, la gestion.
- Il comprend 101 agents qui exercent des fonctions administratives et techniques diverses.

UN PROJET 2024 MIS À L'HONNEUR

Déployer une politique culturelle ambitieuse pour une utilisation optimale des outils culturels dans l'esprit d'un partenariat commun.

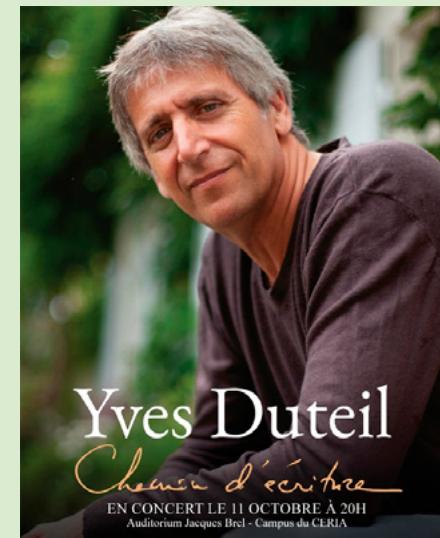
Il s'agit essentiellement de développer des activités culturelles de l'Auditorium et poursuivre les activités engagées en les adaptant (exemple situation du cinéclub) aux réalités et aux impératifs de fonctionnement en faveur de la population bruxelloise.

Pour rappel, 4 activités individuelles et en partenariat ont été réalisées :

- PECA ;
- Activités de grande ampleur – spectacle ;
- CINE CLUB ;
- LABEL IMPACT.

L'objectif est de réorienter les deux dernières activités et développer l'activité de grande ampleur en vue de tenter d'organiser deux activités de ce type par an. L'activité PECA serait, si possible, organisée dans sa précédente configuration.

Pour la bibliothèque, souhait d'une redynamisation du dossier de la bibliothèque gourmande et identification de locaux pour l'accès et l'entreposage.



© Yves Duteil

RÉALISATION ET FAIT MARQUANT EN 2024

Développement des infrastructures sportives du site du campus du CERIA dans une perspective de gestion partagée.

Sur base de constats effectués et de la volonté d'une utilisation accrue des infrastructures existantes, il est envisagé d'établir une gestion partagée de celle-ci en dehors des heures scolaires.

Cet objectif vise les points suivants :

1. répondre aux besoins sportifs de la population proche du Campus ;
2. professionnaliser la gestion de l'offre sportive ;
3. développer des synergies entre la pratique sportive scolaire et extrascolaire ;
4. trouver des ressources complémentaires.



© SGES

PERSPECTIVES 2025

• Développement d'une politique culturelle et sportive.

Développement des activités de grande ampleur pour l'Auditorium et développement progressif des activités sportives pour les infrastructures sportives.

• Réforme du service de gardiennage.

Grande réforme du service de gardiennage et introduction d'une demande de reconnaissance auprès du SPF intérieur avec réorganisation structurelle.

SERVICE APPUI AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES (SAES)

- Le service Appui aux établissements scolaires est un service de support aux différents secteurs de l'enseignement que sont les établissements scolaires, les internats et les centres psycho-médico-sociaux (CPMS).
- Il comprend 157 membres du personnel qui sont répartis dans les secteurs : administratif, logistique, lingerie, pôle comptable, assistants d'éducation (anciennement appariteurs), affaires générales, laboratoires, économats, restaurants scolaires, horticulture, technique, nettoyage et les accompagnants éducatifs.

56

UN PROJET 2024 MIS À L'HONNEUR

Installation du restaurant scolaire « Le Pavillon ».

Participation à l'installation des restaurants scolaires de Jules Verne et LAB Marie Curie. Les équipes du SAES ont collaboré étroitement avec le service MAPI pour les aménagements des 2 cuisines des restaurants scolaires. Les finitions sont en cours et dans l'attente du matériel complémentaire. Tout sera bientôt prêt pour accueillir nos élèves et professeurs.



© SAES

RÉALISATION ET FAIT MARQUANT EN 2024

Collaboration pour nourrir un participant du Vendée Globe.

Mise en place d'une collaboration entre les instituts des métiers de bouche (Emile Gryzon (IEG) et Roger Lambion (IRL)) et Denis Vanweynbergh, participant au Vendée Globe. Collaboration initiée par le coordinateur de l'économat entre l'IEG, l'IRL et monsieur Denis Van Weynberg, skipper belge participant à la course du Vendée Globe 2024-2025. Cette collaboration a consisté en l'élaboration des compléments alimentaires spécifiques à ce type de projets sportifs.

Ces produits ont été testés lors d'événements qualificatifs préalables à l'évènement lui-même, ce qui a permis d'ajuster les propositions et de définir les quantités nécessaires à la réalisation du projet. Les élèves et leurs professeurs ont alors préparé des barres céréales, barres chocolatées, massepains et charcuteries, que monsieur Van Weynbergh a emportés pour se sustenter pendant son tour du monde à la voile en solitaire.

PERSPECTIVES 2025

- **Mise en place des laboratoires des nouvelles écoles.**

Participation à l'installation des laboratoires de Jules Verne et LAB Marie Curie .

- **Mise en place d'une cantine scolaire à Alexandre Herlin.**

Participation au projet de construction du restaurant scolaire de l'institut Alexandre Herlin (IAH).

SERVICE PROMOTION DE LA SANTÉ À L'ÉCOLE (SPSE)

- Il est devenu un service à part entière le 1^{er} janvier 2024.
- Il est composé de 10 médecins, 11 infirmières et 3 agents administratifs, qui se répartissent sur 4 antennes : CERIA, Meiboom, Jette et Saint-Gilles.
- Il est subsidié par l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE). Ses missions principales sont définies par le Décret du 14 mars 2019 relatif à la Promotion de la santé à l'école et dans l'Enseignement supérieur hors université. Le service est gratuit, mais obligatoire pour tous les établissements scolaires.
- Il prend en charge 14.450 élèves et étudiants bruxellois dans 36 écoles (45 implantations) d'enseignement maternel, primaire ordinaire et spécialisé, secondaire ordinaire et spécialisé, de l'enseignement supérieur de la RB-C.
- Il organise 7 circuits de consultation, répartis sur les 4 antennes précitées.

Au cours de l'année 2023-2024, 5.659 bilans de santé ont été réalisés, 1.380 vaccinations, 41 cas de négligence/ maltraitance accompagnés, 10 visites d'établissements scolaires.

- Le service intervient pour des maladies à déclaration obligatoire ou pouvant avoir des conséquences défavorables pour la santé dans la collectivité scolaire en informant les parents et en aidant les établissements à prendre des mesures adéquates. En 2023-2024, le service a été amené à intervenir pour 111 situations. Ceci ne représente pas l'entièreté des cas, mais ceux dont le service est informé.

UN PROJET 2024 MIS À L'HONNEUR

Renouvellement de l'agrément.

Le SPSE a obtenu de l'ONE son renouvellement d'agrément pour les 6 années à venir (2024-2030). Le projet du service, pièce indispensable de l'agrément, a également été validé par l'ONE pour la même période.

RÉALISATION ET FAIT MARQUANT EN 2024

Projet “Tkt je Gère” relatif à la prévention des assuétudes.

Participation des médecins et infirmiers de l'antenne CERIA aux projets “Tkt je Gère” (dispositif de prévention des assuétudes destiné aux élèves des 2^{ème} et 3^{ème} degrés du secondaire) et Zéro Tabou.e (ateliers EVRAS destinés aux élèves du secondaire).



© Catherine de Patoul

PERSPECTIVES 2025

• Digitalisation des dossiers médicaux.

Poursuite de la digitalisation des dossiers médicaux : progressivement, les dossiers médicaux des élèves sous tutelle seront entièrement digitalisés dans le programme informatique spécifique IMS+2.

• Développement des collaborations en vue de lutter contre les maltraitances et les violences sexuelles faites aux enfants par :

- le renforcement de la collaboration avec les CPMS, notamment pour la gestion des situations de maltraitance et violences sexuelles faites aux enfants ;
- la participation à un groupe de travail organisé par la commune de Saint-Gilles pour réfléchir à une trajectoire de prise en charge des situations de violences sexuelles faites aux enfants (VSFE).

DIRECTION D'ADMINISTRATION ACTION SOCIALE, SANTÉ, COHÉSION SOCIALE ET ENFANCE



60

L'année 2024 a été consacrée à la finalisation de la réforme de la direction, la mise en œuvre des nouvelles missions du service Appui et politiques transversales.

Dans ce cadre deux agents de niveaux 1, responsables des dossiers transversaux, ont été engagés et le pôle budget a été renforcé.

Les processus de travail entre les trois services sont en cours d'élaboration.

Le secteur Ambulatoire a été refinancé à hauteur de 7 millions d'euros. Ce refinancement a nécessité la modification des agréments de dizaines de services ambulatoires afin d'intégrer de nouvelles missions.

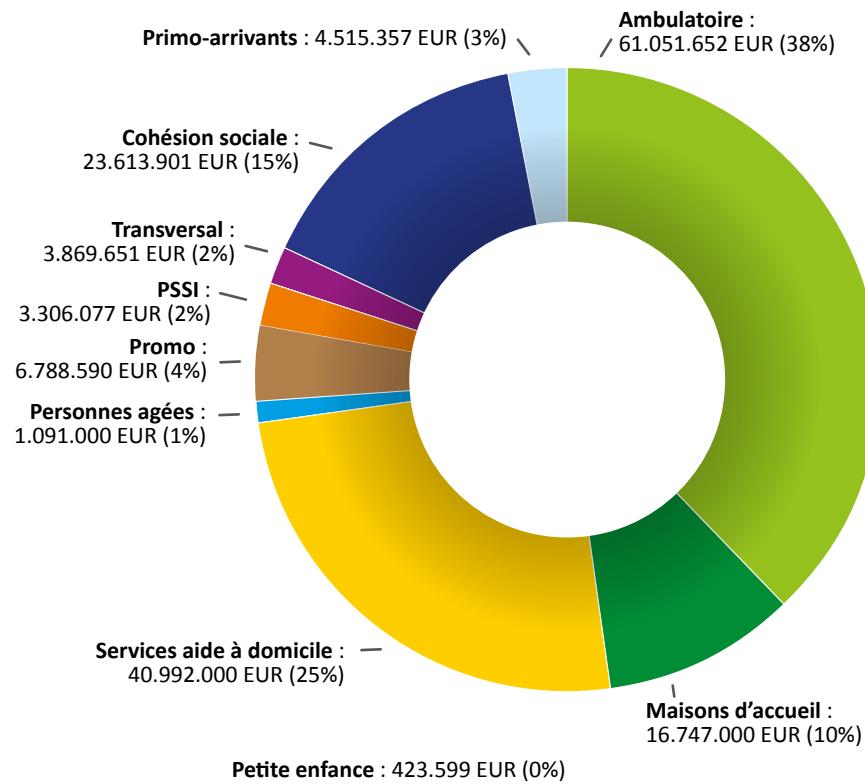
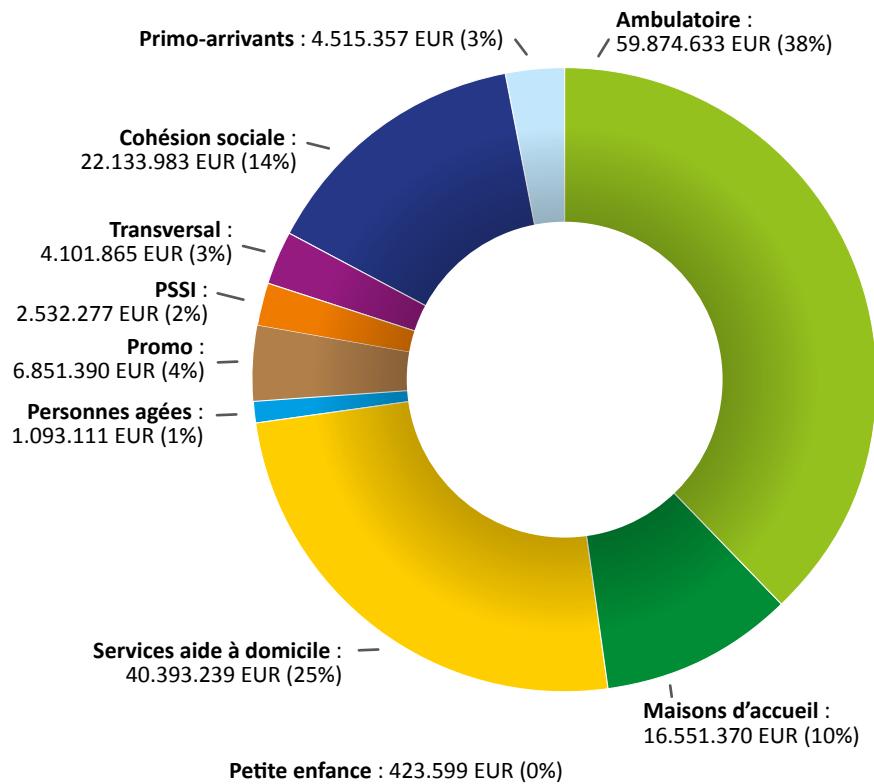
Le secteur Cohésion sociale a bénéficié d'une augmentation de 36 millions d'euros. Grâce à ce refinancement, le Décret relatif à la cohésion sociale est mis en œuvre et a permis l'agrément de 209 opérateurs.

Le Plan Social Santé Intégré (PSSI) a été adopté par le Gouvernement ainsi que des décrets et ordonnances conjoints (DOC), qui organisent la gouvernance, l'évaluation et le monitoring du PSSI.

Le plan ainsi que les DOC et les arrêtés d'exécution sont mis en œuvre par l'administration en collaboration étroite avec Vivalis et Brusano.

La collaboration avec les collègues de VIVALIS s'est encore renforcée notamment sur les dossiers du PSSI, des soins intégrés, de la réforme de la première ligne d'aide et de soin. Ces dossiers sont co-pilotés avec nos partenaires de VIVALIS au quotidien.

Isabelle FONTAINE,
Directrice d'administration

ENGAGEMENT**LIQUIDATION**

SERVICE ACTION SOCIALE ET SANTE

Il regroupe 3 pôles :

PÔLE AMBULATOIRE

12 secteurs, 10 fédérations et 1 organisme intersectoriel

Décret Ambulatoire
Arrêté Ambulatoire
Arrêté Recueil de données
Arrêté Non marchand
Arrêté Programmation
Plan Social Santé Intégré (PSSI)
Décret et Ordonnance Conjoint (DOC)

- Santé mentale : 24 services (223,4 équivalents temps plein (ETP)).
- Drogues et addictions : 16 services (93,5 ETP).
- Accueil téléphonique : 2 centres d'accueil téléphonique (6 ETP dans le cadre agréé).
- Maisons médicales : 55 maisons médicales (94 ETP).
- Soins Palliatifs et continués : 4 associations (15,5 ETP).
- Médiation de dettes : 6 services (23 ETP).

- Action sociale : 9 centres d'action sociale globale + 1 mutuelle (58,6 ETP).
- Planning familial : 27 centres de planning familial (105,85 ETP).
- Services à Domicile : 5 centres de coordination de soins (23 ETP) et 7 services d'aide à domicile.
- Réseaux : 8 réseaux en Santé et 7 réseaux en Action sociale et Famille.
- Centre Social Santé Intégré : 2 CSSI.

PROJET 2024 MIS A L'HONNEUR

Réforme du Décret Ambulatoire.

Le Décret Ambulatoire a été modifié le 19/01/2024 et son arrêté d'application le 4/02/2024. L'arrêté Non marchand a également fait l'objet d'une modification pour notamment y faire figurer de nouvelles fonctions.

Les principaux changements sont :

- le renforcement du cadre des services de Médiation de Dettes (SMD) afin d'améliorer la capacité d'accompagnement des usagers et d'apporter un soutien administratif aux SMD ;
- l'octroi d'un mi-temps assistant social à 22 Maisons médicales (MM) ;
- la reconnaissance de la fonction de coordination (0,25 ETP) dans les services Actifs en Matière de Drogues et Addictions (SAMDA) ;
- le renforcement du cadre de 2 petites équipes SAMDA et de 2 services de soins palliatifs et continués ;
- la valorisation des barèmes du poste psychiatre des 24 services de Santé mentale (SSM) et de 2 SAMDA ;
- la reconnaissance (et l'intégration dans l'agrément) de projets financés dans le cadre des subventions facultatives de 4 SSM et de 2 SAMDA ;
- la reconnaissance de la fonction de coordination au sein des centres de planning familial (CPF) et intégration de l'animation

Éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) dans l'agrément des CPF ;

- l'augmentation des heures de formation et du mentorat dans les services d'Aide à Domicile (SAD) ;
- la création d'un nouveau secteur : les centres Social Santé Intégrés (CSSI) des services ambulatoires, qui garantissent aux usagers une prise en charge généraliste intégrée de santé somatique, mentale et d'action sociale ;
- le passage de 3 à 5 ans pour la période d'agrément des réseaux ambulatoires ;
- le renforcement de la capacité d'accompagnement social et développement d'accès des centres d'Action sociale globale (CASG) ;
- l'augmentation des ETP pour les catégories 1 et 2 des services de coordination et de soins à domicile ;
- l'augmentation du montant octroyé aux fédérations et l'intégration de projets financés dans le cadre des subventions facultatives, de l'agrément de l'organisme intersectoriel et du Centre de Prévention du Suicide.

PÔLE MAISONS D'ACCUEIL ET POLITIQUES DES PERSONNES ÂGÉES

MAISONS D'ACCUEIL

- 17 maisons d'accueil.

POLITIQUES DES PERSONNES ÂGÉES

Décret 22/03/2007 - Arrêté 02/04/2009

- 6 services d'accueil de jour pour personnes âgées.
- 2 services de télévigilance et 1 service d'écoute pour personnes âgées maltraitées.
- 3 maisons communautaires.

FORMATION

Décret 27/05/1999 – Arrêté 21/10/ 1999

- 3 centres de formation d'aide familiaux.

PÔLE PROMOTION DE LA SANTÉ

Décret Promotion

Arrêté Promotion

Plan de Promotion de la Santé 2023 - 2027

Arrêté Non marchand

- 36 acteurs en Promotion de la santé (dont 1 fédération).
- 9 services de support + 1 service d'accompagnement.
- 4 réseaux de Promotion de la santé.
- 16 projets soutenus en subvention facultative visant à renforcer le Plan.
- 1 commission d'avis sur les campagnes de Promotion de la santé (espaces gratuits audiovisuels).

SERVICE APPUI ET POLITIQUES TRANSVERSALES

Il regroupe 4 pôles :

PÔLE SECRÉTARIAT ET COMMUNICATION

- Secrétariat de la DA.
- Communication interne et externe de la DA.

PÔLE BUDGET, NON MARCHAND ET JURIDIQUE

- Elaboration et monitoring des budgets, appui en matière de contrôle des subventions.
- Non marchand.
- Appui en matière juridique.

PÔLE SUBVENTIONS PLURIANNUELLES ET FACULTATIVES

- Subventions pluriannuelles pour 72 opérateurs.
- 66 projets soutenus dans le cadre de subventions facultatives annuelles.

PÔLE POLITIQUES TRANSVERSALES ET CELLULE ENFANCE

- Agréments dans le cadre de la réglementation Transport médico-sanitaire (TMS) non urgent en collaboration avec Vivalis.
- Suivi des accords de coopération, dossiers interfédéraux tels que les soins intégrés, le plan de lutte contre les violences faites aux femmes, le PSSI, E-Health, le gendermainstreaming, le handistreaming, l'évaluation des politiques...
- Observatoire de l'enfant : recommandation et information sur les politiques de l'Enfance, coordination des politiques de droits de l'enfant, revue « Grandir à Bruxelles ».

SERVICE COHESION SOCIALE

Il regroupe 2 pôles :

PÔLE COHÉSION SOCIALE

Décret 30/11/2018 – Arrêté 20/06/2019

- 209 opérateurs agréés de 2024 à 2028.
- 128 opérateurs soutenus en impulsion volet local et général.
- 60 opérateurs soutenus dans le cadre d'une subvention facultative dont 11 pour de l'infrastructure et/ou de l'investissement.
- 40 opérateurs financés en soutien pour de l'infrastructure et de l'investissement.
- 26 opérateurs soutenus dans le cadre d'une bourse à l'innovation.
- 3 centres régionaux d'appui à la Cohésion sociale :
 - Centre Régional d'Appui à la Cohésion Sociale (CRACS) ;
 - Centre Régional pour le Développement de l'Alphabétisation et l'apprentissage du Français pour adultes (CRÉDAF) ;
 - Centre Régional pour le Développement de l'Accompagnement à la Scolarité et la Citoyenneté (CREDASC).

PROJET 2024 MIS A L'HONNEUR

Agréments en Cohésion sociale.

209 opérateurs ont obtenu un agrément pour 5 ans renouvelable, soit de 2024 à 2028. Cela correspond à un budget de 14.561.290 euros. Les missions de ces opérateurs répondent à l'une ou plusieurs des 4 thématiques prioritaires suivantes :

1. "Soutien et accompagnement à la scolarité et à la citoyenneté" - 124 opérateurs ;
2. "Apprentissage et appropriation de la langue française en tant que citoyen actif" (modules d'Alpha et de Français Langue étrangère) - 73 opérateurs ;
3. "Citoyenneté interculturelle" qui se décline en deux types d'actions :
 - les permanences socio-juridiques pour des questions liées à la migration – 17 opérateurs ;
 - les modules d'initiation à la vie citoyenne de cinquante heures (en vue de répondre aux exigences en matière d'octroi de la nationalité) – 1 opérateur ;
4. "Vivre et faire-ensemble" qui se décline en deux sous-axes :
 - la production et la diffusion d'outils à vocation socio-culturelle orientées sur des finalités d'amélioration du vivre-ensemble et faire-ensemble – 27 opérateurs ;
 - la diffusion d'outils visant la sensibilisation à l'interculturalité - 28 opérateurs.

Ces opérateurs associatifs permettent un maillage de première ligne pour assurer une meilleure cohabitation dans nos quartiers, favoriser l'insertion sociale, lutter contre les préjugés et favoriser le vivre et surtout le faire-ensemble.

Avant le lancement de l'appel à agrément, les coordinateurs communaux ont établi des diagnostics locaux sur base des constats et problématiques inscrits dans les plans d'action des opérateurs de terrain. Des concertations locales de cohésion sociale sont organisées au sein de 13 communes bruxelloises éligibles, pour favoriser plus de transversalité entre les différents acteurs et secteurs et permettre un maillage associatif riche et diversifié.

Afin de répondre à l'appel à agrément, chaque opérateur a dû définir un plan d'action en ciblant les objectifs de ses actions et en définissant des indicateurs permettant de piloter ses actions. Cette procédure a permis une réflexion en équipe sur le sens et le pilotage de leurs actions.

Une enquête sur l'impact du dispositif de cohésion sociale a été menée par le CRACS et permet d'apprécier les nombreuses retombées qualitatives rendues possibles grâce notamment aux actions menées par les opérateurs de cohésion sociale. Cette étude est téléchargeable sur le site du [CBAI](#).

PÔLE ACCOMPAGNEMENT DES PRIMO-ARRIVANTS ET PERSONNES ÉTRANGÈRES

Décret du 18/07/2013 - Arrêté du 24/04/2014

- 16 opérateurs de formation linguistique pour 44.000 heures de formation en alphabétisation ou en Français Langue étrangère.
- 9 établissements de Promotion sociale pour l'organisation de 43 Unités d'Enseignement de français élémentaire.

RÉALISATIONS ET FAITS MARQUANTS EN 2024

- **Réforme de la direction.**

Finalisation de la réforme de la direction et mise en œuvre des processus de travail dans les nouveaux services.

- **Ambulatoire.**

Modification de la réglementation (décret et arrêtés) ; modification des arrêtés d'agrément des services ambulatoires ; agrément provisoire de 2 SSM "Coin des Cerises" et "Entr'Aide des Marolles", de la Maison médicale "Arc-En- Ciel" et de 2 CSSI.

- **Soins intégrés.**

L'année 2024 s'est déroulée dans la continuité de la signature du protocole d'accord « Plan interfédéral de l'aide et des soins intégrés » en novembre 2023. Le premier programme issu de la collaboration interfédérale a vu le jour : le programme « 100 premiers jours autour de la périnatalité ». Un programme et une convention ont été rédigés et signés, lançant les efforts d'implémentation par notre administration en collaboration étroite avec Vivalis. Le suivi de l'implémentation opérationnelle est assuré par le niveau méso Brusano, ainsi que la continuation des travaux de fond pour le développement d'une procédure pérenne d'évaluation, à termes pour l'ensemble des programmes.

- **Les Bureaux d'Accueil des Primo-Arrivants vers VIVALIS.**

Accompagnement et partage des connaissances et d'expertise liées au transfert des 3 BAPAS (bureau d'accueil des primo-arrivants et personnes étrangères) vers VIVALIS et adoption des différentes réglementations nécessaires.

- **Adoption et mise en œuvre du Plan Social Santé Intégré.**

Il propose une offre renouvelée des politiques Social-Santé bruxelloises et promeut la vision de "La santé dans toutes les politiques" (Health in all policies). Il se structure en 4 axes et 8 principes transversaux. Il inclut différentes mesures déjà existantes au moment de son adoption ainsi qu'une série de mesures nouvelles, comme la réforme de la première ligne et de l'ambulatoire, et de principes innovants, comme celui de la territorialité.

- **Rencontres et séances d'informations.**

Organisation de plusieurs séances d'information, rencontres sectorielles et événements adressés aux associations/opérateurs subventionnés, tous secteurs confondus, afin d'expliquer les changements de réglementation et leurs impacts concrets, ainsi que d'encourager les rencontres et les synergies.

- **Organisation de l'exposition « Arts et Alpha » à la COCOF.**

Elle a permis de visibiliser et valoriser le travail réalisé par les associations concernées, soutenues en Cohésion sociale, avec leurs apprenants en alphabétisation et Français Langue étrangère. Cette exposition, ouverte au grand public durant 6 mois, a accueilli un peu plus de 320 visiteurs.

PERSPECTIVES 2025

- **Plan Social Santé Intégré : mise en œuvre et monitoring.**

Un dispositif de monitoring permettant le suivi des actions du plan opérationnel du PSSI ainsi qu'une dynamique de gouvernance, en collaboration avec Vivalis et IrisCare est en cours d'élaboration.

- **Révision de la maquette budgétaire.**

A la suite de la réforme de la direction, une nouvelle maquette budgétaire a été élaborée afin d'intégrer notamment le PSSI et toute la vision intégrée des politiques Social-Santé ainsi que la gestion des dossiers transversaux. Cette maquette propose une lecture plus claire des différentes politiques mises en œuvre et des moyens consacrés à celles-ci. La maquette sera proposée au nouveau Collège afin d'être adoptée par le Parlement.

- **Evaluations des subventions pluriannuelles.**

Le Décret prévoit l'adoption d'un modèle de rapport d'activités afin d'évaluer les différents projets et permettre leur renouvellement. Il conviendra également de mener une réflexion sur le dispositif réglementaire actuellement en place afin de poursuivre l'objectif d'évaluation des politiques et projets soutenus.

- **Agrément des anciennes bourses à l'innovation.**

La procédure d'appel à agréments a été finalisée en 2024, mais reste en attente de validation du futur Collège. Les agréments de ces opérateurs de Cohésion sociale, qui ont bénéficié d'une bourse à l'innovation durant deux ou trois ans, devraient donc renforcer le maillage associatif des 209 opérateurs déjà agréés en Cohésion sociale.

- **Monitoring des actions menées en Cohésion sociale.**

Le dispositif d'agrément en Cohésion sociale prévoit un volume d'action par catégorie budgétaire octroyée. Une méthodologie de recueil des données permet maintenant de récolter des données quantitatives. Ce monitoring des activités et des publics accueillis permet de suivre l'évolution du secteur en termes de volume d'action et de fréquentation, de donner une meilleure visibilité du dispositif mais aussi de mettre en correspondance l'offre avec l'état des besoins dans certains quartiers bruxellois.

- **Etude de programmation et diagnostics locaux en Cohésion sociale.**

Actualisation des données statistiques destinées à alimenter une étude de programmation visant à établir les diagnostics locaux de Cohésion sociale et les plans d'action des opérateurs, à inscrire leurs activités en fonction des constats et des besoins importants de leurs quartiers et à identifier lesquels seront prioritaires pour les cinq prochaines années dans le cadre de l'appel à projet « Impulsion ».

- **Réflexion sur la réforme du secteur Ambulatoire.**

Une réflexion sur la révision du Décret Ambulatoire et son intégration dans la réforme de la première ligne d'aide et de soin sera réalisée au sein de l'administration afin d'envisager avec le nouveau Gouvernement des pistes de réflexions pour l'avenir.

- **Enquête de réputation de la direction et de satisfaction des outils de communication externe de la COCOF.**

Les résultats de cette enquête, qui sera menée durant le 1^{er} semestre 2025 auprès des associations partenaires, nous permettront d'évaluer les opinions et de connaître les besoins des associations, d'identifier nos points forts ainsi que les domaines où des efforts de communication sont nécessaires pour améliorer notre image, la reconnaissance et la qualité de nos services.

DIRECTION D'ADMINISTRATION DE L'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES (DAPH)



70

La direction d'administration dédiée aux Personnes en situation de Handicap (DAPH) de la Commission communautaire française (COCOF) a pour principale mission d'accompagner le secteur bruxellois francophone du handicap dans son évolution.

Pour ce faire, la DAPH dispose de plusieurs services pour exercer ses différentes missions :

- agréments et subsides d'ASBL (logements collectifs adaptés, centre d'activités de jour, entreprises de travail adapté, services d'accompagnements, etc...) ;
- financements d'aides individuelles à l'emploi et d'aides individuelles matérielles (matière toujours en cours de transfert respectivement vers Actiris et Irisicare) ;
- agréments et subsides de projets dits « particuliers », moteurs à l'innovation en Région bruxelloise (RB) ;
- information et orientation du public (via son call-center et le site Internet www.handicap.brussels) ;
- services spécialisés via le Centre Etoile Polaire (surdité, malentendance, troubles de la parole, enfants trisomiques) et la Maison bruxelloise de l'Autisme.

En 2024, la DAPH et ses agents ont dû faire face à de nombreux défis. En plus des missions habituelles, citons notamment :

- le ratrappage des soldes dus à certaines ASBL depuis 2019, indispensable pour continuer à soutenir ces acteurs incontournables du secteur ;

- la mise en ligne et la gestion du nouveau portail d'information destiné uniquement au handicap : www.handicap.brussels, en collaboration avec Iriscare ;
- l'évolution concrète de la Maison bruxelloise de l'Autisme avec un site Internet (www.autisme.brussels) et une première (mais temporaire) implantation physique sur le site des Trois Fontaines dans la forêt de Soignes.

Tous ces défis ont été relevés avec brio, et c'est d'autant plus remarquable du fait d'un contexte d'incertitude marqué, avec une situation politique particulière (de par les différentes élections que nous avons vécues) et avec l'absence d'une direction d'administration depuis juin 2023 (jusqu'en septembre 2024). La direction d'administration a été suppléeée par l'Administratrice générale de la COCOF. L'ensemble des Conseillers-chefs de service et des agents ont à nouveau démontré une réelle capacité de résilience, combinée à un haut niveau de compétences techniques.

Pour 2025, plusieurs objectifs ont déjà été identifiés (liste non exhaustive...) :

- poursuivre le développement du portail d'information handicap.brussels et de la Maison bruxelloise de l'Autisme ;
- poursuivre le transfert de compétences vers Actiris et Iriscare ;
- exploiter l'étude des besoins des personnes en situation de handicap (2022-2023) ;
- assurer un accompagnement de qualité aux personnes relevant de la grande dépendance et des situations prioritaires ;
- assurer aux projets particuliers un cadre sécurisant et porteur ;

- développer une relation de confiance et constructive avec le nouveau Gouvernement francophone bruxellois (GFB).

Il est certain que 2025 comportera également son lot de surprises, bonnes et moins bonnes. La DAPH y fera face, de manière solidaire et positive, dans l'intérêt toujours prioritaire des personnes en situation de handicap.

Nicolas MARY,
Directeur d'administration



La direction d'administration de l'Aide aux Personnes handicapées se compose comme suit :

- Cellule d'appui DAPH :

- Secrétariat
- Budget
- Juridique
- Maison bruxelloise de l'Autisme

- Service PHARE

- SAH
 - Centres d'activités de jour (CAJ)
 - Centres de jour pour enfants scolarisés (CJES)
 - Logements collectifs adaptés (LCA)
 - Participation par des activités collectives (PACT)

- SEAI

- Entreprises de travail adapté (ETA)
- Services d'accompagnements (SA)
- Autres services d'aide à l'inclusion :

- Services de loisirs inclusifs (SLI)
- Services d'accueil familial (SAF)
- Service de soutien aux activités d'utilité collective (SSAUS)
- Services d'appui à la formation professionnelle (SAFP)

- Service d'appui à la communication et à l'interprétation pour les personnes sourdes (SACIPS)
- Service d'appui à la communication alternatives (SACA)
- Services spécialisés en matière d'accessibilité

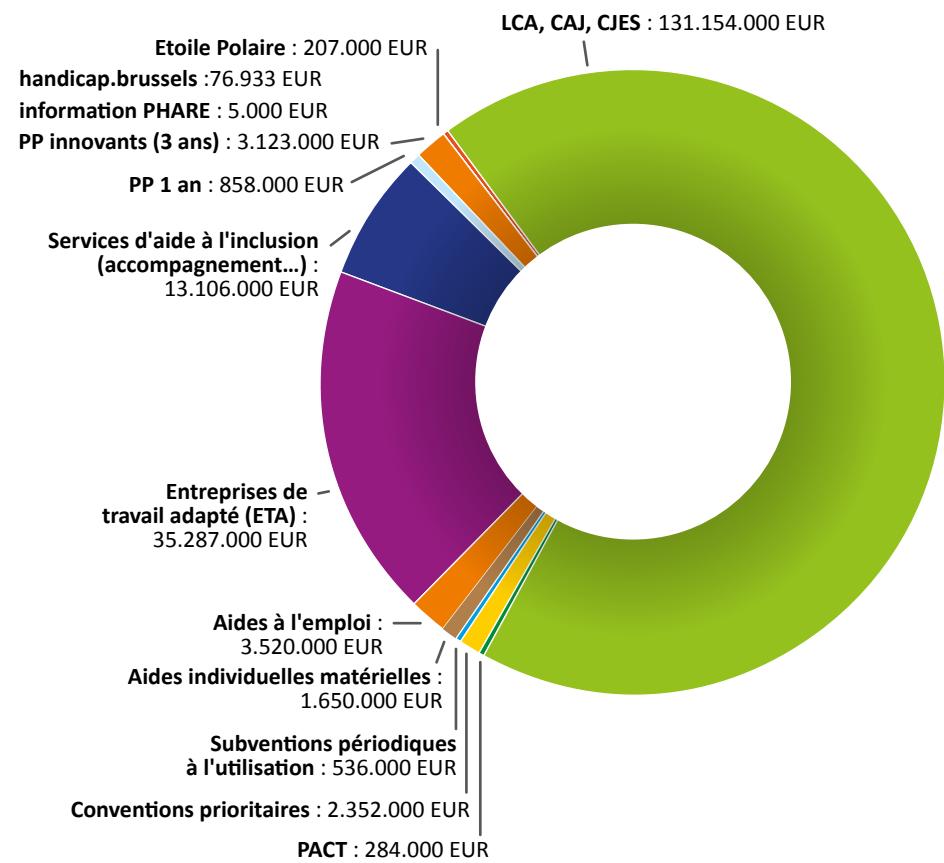
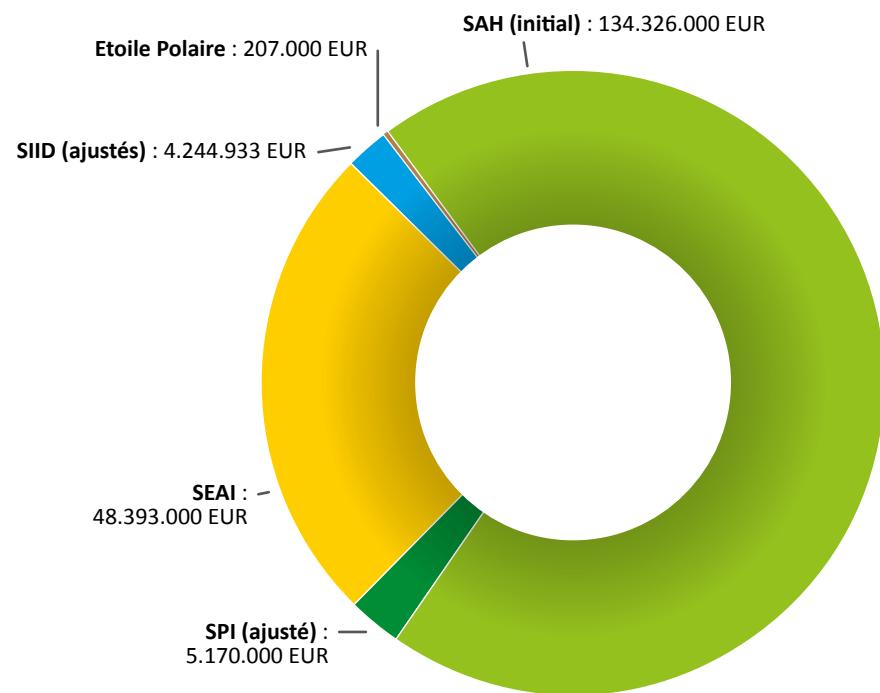
- SPI

- Aides individuelles matérielles
- Aides individuelles à l'emploi dans le secteur ordinaire
- Admission
- Evaluation du handicap pour l'accueil en centre et pour le travail en ETA
- Call-center

- SIID

- Projets particuliers de courte durée (1 an)
- Projets particuliers innovants (3 ans)
- Projets particuliers agréés (5 ans)
- Information PHARE et handicap.brussels

- Etoile Polaire



SERVICE DE L'ACCUEIL ET DE L'HÉBERGEMENT (SAH)

Sont agréés au 31 décembre 2024 :

- 10 logements collectifs adaptés pour enfants (LCAE) ;
- 6 centres d'activités de jour pour enfants non-scolarisés (CAJENS) ;
- 8 centres de jour pour enfants scolarisés (CJES) ;
- 21 logements collectifs adaptés pour adultes (LCAA) ;
- 21 centres d'activités de jour pour adultes (CAJA)
- 2 services de participation par des activités collectives (PACT).

Ces 68 services offrent une capacité de 2.837 places.

RÉALISATIONS ET FAITS MARQUANTS EN 2024

- Mise en application des arrêtés 2023/1418 et 2023/1419 concernant les logements collectifs adaptés (LCA) et centres d'activités de jour (CAJ).
- Rencontre des ASBL agréées à l'occasion de la mise en application des arrêtés 2023/1418 et 2023/1419.

- Analyse des justificatifs de l'arrêté 2023/1862 relatif à la subvention complémentaire pour l'accueil de grande dépendance.
- Rattrapage du calcul des soldes des subventions annuelles des années 2020, 2021 et 2022.
- Renouvellement des agréments de 6 logements collectifs adaptés (LCA), 10 centres d'activités de jour (CAJ), 1 service de participation par des activités collectives (PACT).
- Préparation des arrêtés modificatifs des arrêtés 2023/1418 et 2023/1419 concernant les logements collectifs adaptés (LCA) et centres d'activités de jour (CAJ), afin de corriger les erreurs.

PERSPECTIVES 2025

- Réflexion sur l'utilisation des places non-occupées.
- Finalisation du calcul des soldes 2019, 2020, 2021, 2022 et 2023.
- Finalisation des arrêtés modificatifs des arrêtés 2023/1418 et 2023/1419 concernant les logements collectifs adaptés (LCA) et centres d'activités de jour (CAJ).
- Renouvellement des agréments de 2 logements collectifs adaptés (LCA), 4 centres d'activités de jour (CAJ), 1 service de participation par des activités collectives (PACT).
- Poursuite de la réflexion en cours sur la digitalisation.

SERVICE DES PRESTATIONS INDIVIDUELLES (SPI)

Le service Prestations individuelles accorde différentes interventions et développe de multiples actions visant à favoriser l'autonomie et la pleine participation de la personne en situation de handicap à la vie sociale et professionnelle.

RÉALISATIONS ET FAITS MARQUANTS EN 2024

Aides individuelles matérielles.

À la suite du transfert des aides individuelles à l'inclusion à la Commission communautaire commune (COCOM) via Iriscare intervenu au 01/01/2024 (mis en œuvre par les Sociétés Mutualistes Régionales bruxelloises - SMR), le service est resté compétent pour apporter un soutien via l'accompagnement pédagogique en enseignement supérieur et en formation professionnelle (38 décisions), et via les transcriptions (17) et l'octroi de vidéos-loupes avec fonction double caméra (3) en enseignement obligatoire, supérieur et formation professionnelle. Le service a aussi finalisé les demandes d'interventions introduites avant le 01/01/2024.

En 2024, au total 455 décisions ont été notifiées et 983 dossiers transmis aux SMR.

Aides à l'emploi.

Au total 1.147 décisions ont été notifiées.

- Les aides à l'emploi dans le secteur ordinaire visent à favoriser l'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap. Les dispositifs proposés sont : le stage de découverte, le contrat d'adaptation professionnelle, la prime d'insertion, la prime d'installation, la prime de sensibilisation à l'inclusion, l'adaptation du poste de travail ou de formation, une intervention dans les frais de déplacement. Le service a accordé 609 aides en 2024.
- Orientation vers les Entreprises de travail adapté (ETA) : le service délivre une autorisation de travail en ETA aux personnes qui, en fonction de leur parcours d'insertion et compte tenu de leurs capacités professionnelles, sont aptes à mener une activité professionnelle mais ne peuvent l'exercer, provisoirement ou définitivement, dans des conditions habituelles de travail. Il détermine aussi la catégorie de capacité professionnelle du travailleur qui intervient dans le calcul de la subvention accordée aux ETA.

Cette année 2024, 230 entretiens d'orientation ont été réalisés, 78 autorisations délivrées et 99 détermination de la catégorie professionnelle.

Parcours d'insertion professionnelle.

Le service développe aussi diverses actions en partenariat avec :

- les dispositifs d'appui à la formation professionnelle et de soutien à l'insertion socio-professionnelle (SAFP) ;

- l’Institut national d’assurance maladie-invalidité (INAMI) ;
- l’Organisme régional bruxellois chargé de la politique de l’emploi (Actiris) ;
- Bruxelles-Formation (BF) ;
- les services d’accompagnement.

Accueil en Centres d’Activités de Jour (CAJ) et en Logements Collectifs adaptés (LCA).

L’année 2024 a été marquée par la concrétisation, au niveau des dossiers individuels, des dispositions introduites par la nouvelle réglementation relative au subventionnement de ces structures. Le service prend des décisions, qui accordent une autorisation d’entrée, et fixent la catégorie de besoins d’encadrement, qui intervient dans le calcul des subventions accordées à ces services.

Au total 1.304 décisions ont été notifiées.

Call-center.

Cette mission vise à informer les personnes en situation de handicap, leur famille, les intervenants extérieurs et le public en général, de leurs droits et les aider à s’orienter dans le dédale des dispositifs d’aide, d’accompagnement et d’accueil existants à Bruxelles. Elle est réalisée par 3 assistantes sociales qui assurent une permanence téléphonique, l’accueil des visiteurs sur rendez-vous et répondent aux questions posées via l’adresse e-mail centrale du Service PHARE.

PERSPECTIVES 2025

Dans la continuité de la déclaration de politique générale commune au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et au Collège réuni de la Commission communautaire commune (2019-2024) stipulant que : « La compétence des aides individuelles aux personnes handicapées sera activée dans la perspective de son exercice le plus cohérent possible sur le territoire bruxellois », après le transfert des aides individuelles vers IrisCare finalisé au 01/01/2024, le service poursuivra en 2025 la préparation de la concrétisation du transfert des aides à l’emploi vers la Région, en étroite collaboration avec Actiris.

Concomitamment à l’extinction progressive des aides individuelles, le service sera amené à se restructurer à la faveur d’une approche plus transversale des matières résiduaires et ce, en collaboration avec les services concernés de la DAPH.

SERVICE DE L'EMPLOI ET DES AIDES À L'INCLUSION (SEAI)

Sont agréés au 31 décembre 2024 :

- 12 entreprises de travail adapté (ETA) : 1.450 travailleurs en situation de handicap et 350 travailleurs encadrants ;
- 39 services d'aide à l'inclusion de personnes en situation de handicap : 140 équivalents temps plein (ETP) et 3.092 personnes en situation de handicap accompagnées ;
- 6 associations spécialisées en accessibilité (agrées et non-subsidierées).

77

RÉALISATIONS ET FAITS MARQUANTS EN 2024

- Projet d'arrêté modifiant des aspects techniques portant sur le fonctionnement des ETA.
- À partir de 2024, une assistante sociale et deux ergothérapeutes du service PHARE offrent un soutien aux ETA.
- Clôture de l'étude confiée à l'ASBL CIRIEC pour établir un état des lieux du secteur et définir un « New Deal » pour faire correspondre la mission sociale des ETA et son cadre réglementaire avec le contexte économique actuel.
- Modification des arrêtés relatifs au service d'appui à la communication et à l'interprétation pour les personnes sourdes (SACIPS) et au service d'Appui à la communication alternative pour les personnes présentant des difficultés de compréhension (SACA).

PERSPECTIVE 2025

Mettre en œuvre un « New Deal » pour assurer la pérennisation des ETA bruxelloises.

SERVICE INITIATIVES ET INFORMATION (SIID)

Cette année 2024 :

- 34 ASBL ont bénéficié d'une subvention en projets particuliers de courte durée (1 an) ;
- 1 ASBL a bénéficié d'une subvention en projet innovant (3 ans) ;
- 13 ASBL ont bénéficié d'une subvention en projets particuliers agréés (5 ans).

78

RÉALISATIONS ET FAITS MARQUANTS EN 2024

Gestion des subventions.

Le service a subventionné des projets dans des secteurs très diversifiés : inclusion scolaire, sociale et culturelle, accompagnement, stages, activités d'utilité sociale, dont le baby-sitting, formation (portant notamment sur la transmission de compétences numériques et sociales dans le chef de jeunes présentant des troubles du spectre autistique), soutien, intégration professionnelle, sport, loisirs, accessibilité, vie affective et sexuelle, information, outils d'évaluation, accompagnement de personnes en double-diagnostic dans la perspective d'une mise au travail, accompagnement de personnes privées du langage oral par le recours à des systèmes alternatifs de communication, travail de renforcement de l'autonomie de personnes en situation de handicap en lien avec l'utilisation de matériel adapté (objets connectés, mise en réseau), organisation d'ateliers artistiques ou d'un festival de cinéma, valorisation de soutien aux aidants proches, campagne de sensibilisation visant à favoriser le vote par les personnes en situation de handicap.

Le service a poursuivi sa collaboration avec CAP48 dans le cadre du co-financement de 6 projets.

Par ailleurs, le service intervient dans le processus décisionnel relatif aux demandes de réduction d'impôts pour certaines liberalités fiscales. En 2024, 23 dossiers portant sur ce type de demandes ont été traités.

Information liée au handicap.

Les ressources du service ont été orientées vers la préparation et la gestion du projet [handicap.brussels](#). Le site a été mis en ligne le 29 avril 2024. Le projet bénéficie du soutien de Iriscare. Le service assure notamment :

- la gestion du contenu du site web : rédactions, veille informationnelle, mises à jour...
- la gestion des traductions en néerlandais, facile à lire et à comprendre (FALC) et langue des signes belge francophone : suivi des prestataires externes, mises en ligne des productions...
- le suivi technique du développement et de la maintenance du site : veille, suivi des prestataires externes...

Parallèlement à la gestion du projet handicap.brussels, le service a préparé l'extinction du site internet du Service PHARE ([www.phare.irisnet.be](#)) et le transfert de ses contenus vers le site Internet général de la COCOF.

Le service a également poursuivi sa mission d'information générale pour le service PHARE, au travers de campagnes d'informations ciblées, par exemple sur le transfert des aides individuelles vers Iriscare ou l'introduction d'une prime Handicap via Actiris.

PERSPECTIVES 2025

Gestion des subventions.

Le service s'inscrit dans une réflexion sur l'adaptation des modes de subventionnement, notamment en permettant à une asbl ayant bénéficié d'une subvention récurrente, portant sur un même objet ou une même activité, de bénéficier d'un régime davantage pérenne.

Dans le domaine de l'information liée au handicap.

Le service poursuivra :

- la mise en œuvre du projet handicap.brussels, tant via le site (traductions, ouverture de pages « Actualités »...) que via d'autres canaux (call-center...) ;
- l'extinction du site Internet du Service PHARE et le transfert de ses contenus vers le site Internet général de la COCOF ;
- sa mission d'information générale pour le service PHARE, soutenant la communication externe à chaque fois que cela sera nécessaire.

SERVICE ETOILE POLAIRE

L'Etoile Polaire est un centre pour enfants déficients auditifs, trisomiques et/ou présentant des troubles du langage et d'apprentissage, troubles dys, adultes déficients auditifs, et enfants et adultes présentant un trouble de la voix.

RÉALISATIONS ET FAITS MARQUANTS EN 2024

Prestations intra-muros.

- Anamnèses en vue d'un suivi : 19.
- Bilans effectués dans le cadre d'un éventuel projet d'inclusion après anamnèse : 16 (226 séances).
- Prestations réalisées auprès des enfants et des adultes bénéficiant d'un projet d'inclusion : 82 bénéficiaires suivis en pluridisciplinarité à raison de plusieurs séances par semaine dans le cadre d'un projet d'inclusion, pour un total dépassant les 4.500 prestations.
- Prestations réalisées auprès des enfants et des adultes non encore suivis au centre ou externes au centre, à la demande de nos partenaires (médecins, écoles, logopèdes ...) : 577.
- Prestations effectuées par les audiologues en dehors des consultations ORL : 101.

- Afin d'assurer un bon suivi du bénéficiaire :
 - de nombreuses démarches sociales et administratives sont effectuées au cours de l'année par chaque membre de l'équipe ;
 - chaque thérapeute assure la réalisation de son matériel thérapeutique ;
 - les thérapeutes entreprennent des démarches visant une bonne collaboration avec différents services appartenant au réseau comme les CPMS, les services d'accompagnement (SA), les hôpitaux, les écoles, les crèches, l'APEDAF, l'ONE ;
 - les thérapeutes développent des partenariats avec les pôles territoriaux, particulièrement avec le pôle de Bruxelles-Nord.
- Afin de répondre à la demande du public et de maintenir notre capacité d'accueil à son meilleur niveau :
 - gestion de la liste d'attente.
- Afin de garantir un climat d'accueil et de convivialité avec nos bénéficiaires et leur famille au sein du centre :
 - organisation d'une activité pour les "Aidants proches" ;
 - organisation d'une activité à l'occasion de la fête de la "Saint-Nicolas" ;
 - organisation d'une activité en collaboration avec les "Jeunesses Musicales".

Prestations extra-muros.

Il s'agit du travail dans le milieu de vie du patient avec pour objectif de sensibiliser, informer, guider, accompagner les partenaires concernés afin d'installer les conditions favorables à une inclusion optimale. Ces démarches se font en partenariat avec la famille, les SA, les écoles/universités, les pôles territoriaux (PT), le milieu professionnel du bénéficiaire, les crèches, les centres de réadaptation ambulatoire (CRA), les médecins, les hôpitaux....

- Enfants :
 - interventions en crèche : 45 prestations ;
 - interventions dans les écoles : 38 prestations ;
 - activité thérapeutique extraordinaire : organisation d'un stage pour les enfants durant les vacances scolaires ;
 - réunions d'intervention avec l'équipe pluridisciplinaire de St-Luc (consultations trisomie), avec l'équipe ORL de l'UZ-VUB, avec l'équipe du Pôle Territorial Bruxelles-Nord.
- Adultes : pour les adultes, les missions relèvent de l'information, de la mise en place d'aménagements dans différents milieux de vie et de l'accompagnement dans des situations problématiques du quotidien.

Activités favorisant la visibilité externe de notre centre.

- Contact avec la cellule « Communication » pour l'élaboration d'un logo, site Internet...
- Finalisation du contenu des dossiers "Trisomie" à destination de nos différents partenaires (écoles, crèches...).
- Participation aux réunions de concertation sociale de la commune de Berchem-Ste-Agathe.
- Participation au conseil consultatif de l'Égalité des chances de la commune de Berchem-Ste-Agathe.
- Participation aux réunions de l'AG plateforme handicap (PAH).
- Participation aux réunions de la Société Belge d'Audiophonologie.
- Participation aux réunions du Bureau International d'Audiophonologie (BIAP).

Formations (collectives et individuelles).

- Formations intra-muros pour toute l'équipe : TD Snap, COMALSO, troubles de l'oralité.
- Formations extra-muros pour les audiologues et logopèdes : Journée COCHLEAR, SONOVA Wavre, SONOVA Grand-Bigard, OTICON, APPEA.
- Formation extra-muros pour les logopèdes : colloque "The Audio-Phonatory Loop" organisé par la société B-Laryphon.

- Formations extra-muros suivies par un ou plusieurs thérapeutes : conférences, colloques, webinaires...
- Formations organisées par la COCOF : secourisme, management...

PERSPECTIVES 2025

- Poursuite des prestations pluridisciplinaires intra et extra muros liées à notre objectif d'inclusion des enfants avec une trisomie et/ou une déficience auditive et/ou un trouble du langage et/ou d'apprentissage et des adultes porteurs d'un(deux)implants cochléaires, dans la société.
- Organisation de stages pour les enfants durant les vacances scolaires.
- Organisation d'une activité pour les "Aidants proches".
- Organisation d'une activité à l'occasion de la fête de la "Saint-Nicolas".
- Planification d'un moment inclusif pour les adultes avec un implant cochléaire (IC).
- Cours COBEFF.
- Publication de nos dossiers concernant la trisomie.
- Elaboration d'un logo, site, réseaux sociaux en collaboration avec la cellule Communication.

- Activité pour la journée de la trisomie.
- Planification d'une mini-session TEFF en collaboration avec la commune de Berchem-Ste-Agathe.
- Formations/recyclage.
- Elargissement de notre réseau de partenaires.
- Réflexion par rapport à l'élargissement de nos missions.
- Essai de mise en place d'une collaboration avec l'ONE.
- Organisation d'activités inclusives pour les adultes porteurs d'un IC.
- Planification des réunions annuelles avec nos partenaires - UCL équipe pluridisciplinaire (T21), UZ-VUB (service ORL), écoles, Pôles Territoriaux...
- Mise en place d'une réunion annuelle avec l'équipe du centre d'audiophonologie de l'UCL.

DIRECTION D'ADMINISTRATION DES AFFAIRES CULTURELLES, DE LA JEUNESSE ET DU SPORT

83



Pour la Direction d'administration (DA) des Affaires culturelles et socio-culturelles, Jeunesse, Sport et Tourisme social, l'année 2024 a aussi été une année de consolidation malgré des changements, notamment, à la tête de la DA.

Au sein du **service des Affaires culturelles générales**, la politique de stabilisation des opérateurs culturels, en application du règlement adopté en octobre 2021, a été poursuivie et aboutira en 2025.

L'objectif au travers de ces reconnaissances pluriannuelles visent à assurer une plus grande stabilité du secteur, mais surtout professionnaliser les acteurs culturels dans leur action de médiation culturelle.

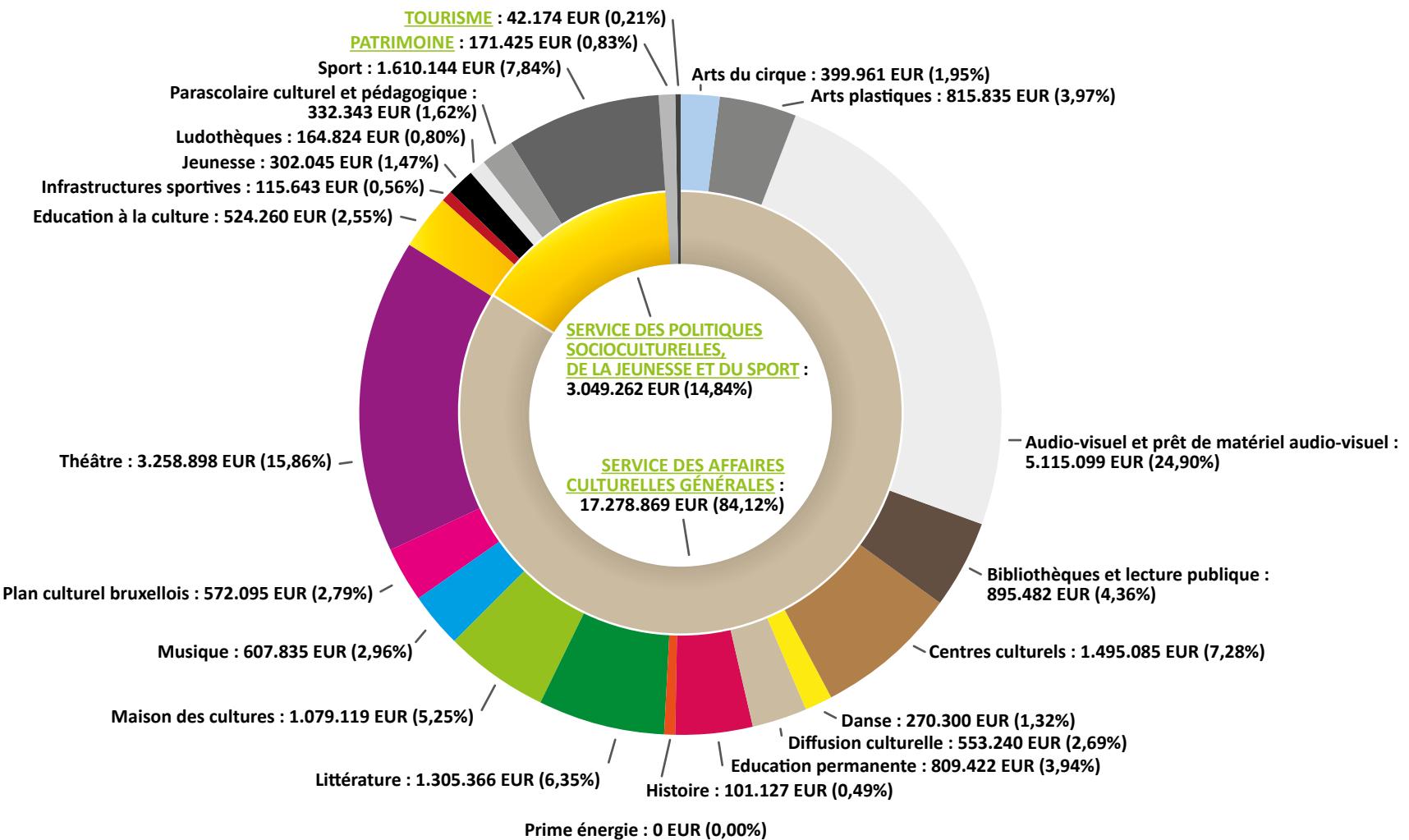
Au sein du **service des Politiques socio-culturelles de la Jeunesse et du Sport** la promotion des activités culturelles sont enrichissantes et éducatives pour les bruxellois francophones. Au cœur de nos initiatives : le sport, l'univers du jeu, les écoles de devoirs, les projets jeunesse, l'éducation à la culture (dans les écoles) et notre bibliothèque, le Centre Bruxellois de Documentation Pédagogique (CBDP), unique en son genre, jouent un rôle fondamental dans les politiques socio-culturelles de notre champ de compétence.

Grâce à ces efforts, nous créons un environnement propice à l'épanouissement personnel et au renforcement des liens sociaux à travers ces activités associatives de proximité.

Ainsi, tel est bien l'objectif de la DA et des deux services qui la constituent : être à l'écoute des associations porteuses de projets qualitatifs et rencontrer les attentes en matière culturelle et sportive de l'ensemble de tous les Bruxellois.

Pour la Direction d'administration,
Bernadette LAMBRECHTS,
Directrice d'administration faisant fonction

DÉPENSES ENGAGÉES EN 2024 RÉPARTIES PAR SECTEUR



SECTEURS DU SERVICE DES AFFAIRES SOCIOCULTURELLES DE LA JEUNESSE ET DU SPORT

Ce service est composé des secteurs suivants :

SECTEUR « LUDEO », LE CENTRE DE RESSOURCES LUDIQUES DE LA COCOF

- Promotion du jeu auprès de tous les publics de la Région bruxelloise et sa valorisation en tant qu'objet culturel, soutien aux apprentissages et créateur de liens au service d'un mieux vivre-ensemble.
- Une collection de + de 1.800 jeux de société modernes disponibles gratuitement pour les professionnels.
- 34 ludothèques reconnues et subsidiées pour leurs dépenses de fonctionnement et d'investissement.
- Un soutien financier à l'organisation d'événements ludiques comme le « Brussels Games festival » et les « Rencontres Jeu T'aime ».

- Un accompagnement spécialisé et des formations sur mesure pour les associations souhaitant développer des projets ludiques avec leurs publics.

SECTEUR JEUNESSE

- Soutien aux associations de jeunesse qui promeuvent l'éveil à la citoyenneté et à l'esprit critique des jeunes, l'accès à l'information, le développement de l'expression artistique et des projets réalisés par et/ou avec les jeunes.

SECTEUR EDUCATION À LA CULTURE

- Des projets culturels et artistiques dans les écoles francophones bruxelloises en partenariat avec des ASBL.
- Des thématiques de projets regroupées en 4 catégories : Arts, Citoyenneté, Lecture et Sciences & créativité.

- 120 candidatures analysées et 91 projets retenus pour l'année scolaire 2024-2025.
- 63 projets subsidiés en Arts, 9 en Lecture, 13 en Citoyenneté, 6 en Science & créativité.

SECTEUR PARASCOLAIRE PÉDAGOGIQUE

- Aide aux associations qui contribuent à soutenir des projets d'écoles de devoirs ainsi que la coordination des écoles de devoirs, à favoriser la réussite scolaire et lutter contre le décrochage scolaire des jeunes, à soutenir des projets pédagogiques, tels que des expériences de tutorat (encadrement de jeunes par des étudiants bacheliers), des programmes de propédeutiques (cours préparatoires assurant une meilleure transition du secondaire vers l'enseignement supérieur ou universitaire) et autres initiatives de soutien scolaire.

CENTRE BRUXELLOIS DE DOCUMENTATION PÉDAGOGIQUE (CBDP)

- 30.000 ressources pratiques et théoriques, manuels scolaires et outils pédagogiques à destination des étudiants, enseignants, formateurs, animateurs, parents...
- Un large choix de plus de 130 titres de périodiques.
- Plus de 60 nouveautés chaque mois.
- Des ressources et animations en philosophie et éducation à la citoyenneté mondiale.

SECTEUR SPORT

- 174 clubs sportifs bruxellois soutenus dans le cadre de l'aide aux frais de fonctionnement des clubs sportifs.
- L'appels à projets "Sport au féminin" a récolté 89 candidatures et 64 projets ont été soutenus.
- 112 projets financés dans le cadre des 6 axes prioritaires des initiatives Sport pour tous. Ces 6 axes sont :
 1. la promotion du sport et de la mixité sociale ;
 2. sport senior et sport santé ;
 3. sport et lutte contre l'exclusion sociale ;
 4. sport, éducation et fairplay ;
 5. sport et mixité de genre ;
 6. handisport, sports adaptés, inclusion de personnes porteuses d'un handicap.
- L'appel à projets "Achat de matériel d'investissement et/ou petits travaux" a permis à 60 associations d'améliorer la qualité de leur équipement.

PROJET 2024 MIS A L'HONNEUR

Connaissez-vous « La Culture a de la Classe » ?

Secteur éducation à la Culture - Présentation

La Culture a de la Classe est un appel à projets ayant pour vocation d'encourager les actions culturelles pendant le temps scolaire dans les écoles francophones de la Région bruxelloise. Il s'adresse aux enseignants, aux directeurs d'école, aux artistes et animateurs souhaitant favoriser le développement de l'enfant grâce à une approche artistique et culturelle.

Le programme propose un subside annuel permettant aux ASBL bruxelloises de créer, en partenariat avec les professeurs, des projets culturels s'inscrivant dans un des axes proposés : Lecture, Arts, Citoyenneté, Sciences et créativité.

Chaque année, près de 100 projets sont subsidiés dans les écoles bruxelloises. Ce sont donc des milliers d'élèves qui participent à des découvertes culturelles grâce à ce programme.

En 1989, la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, en son article 31) exigeait que « Les Etats parties respectent et favorisent le droit de l'enfant de participer pleinement à la vie culturelle et artistique et encouragent l'organisation à son intention de moyens appropriés de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles, dans des conditions d'égalité. ».

C'est dans cette logique et cet état d'esprit que le secteur Education à la Culture subsidie, chaque année, l'appel à projets « *La Culture a de la Classe* ».

La réponse à un besoin

En sachant que :

- d'après la publication de l'Union Européenne « Culture and democracy : the evidence » parue en 2023, une étude italienne menée par Daria Denti a mis en évidence un fort lien de cause à effet entre l'augmentation de la consommation culturelle et la réduction des crimes motivés par la haine ;
- aujourd'hui, sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FW-B), 1 enfant sur 5 de 1^{ère} et 2^{ème} primaire ne participent à aucune activité en dehors de l'école. Cette inégalité d'accès aux pratiques créatives creuse le fossé culturel. En effet, la participation aux activités artistiques à un jeune âge permet « la rencontre des individus avec une variété d'idées (...) favorisant la tolérance et le respect des différences » et s'avère bénéfique pour « la réduction de la pauvreté » grâce au développement de compétences valorisées dans le monde du travail.

« *La Culture a de la Classe* » s'inscrit dans une démarche de vivre-ensemble et d'égalité des chances pour les jeunes bruxellois. Son programme se veut créateur de cohésion, invitant les élèves à développer leur esprit critique.

Loin de proposer des activités culturelles et artistiques pré-faites, les projets menés doivent permettre la participation active des élèves ; c'est par ce biais que les élèves peuvent se développer de manière constructive et épanouissante.

25 ans d'expertise

- 25 ans ;
- 250 projets réalisés ;
- 33 750 élèves motivés.

En 2025, « *La Culture a de la Classe* » fêtera ses 25 ans. Ce sont des milliers de d'élèves qui ont pu participer à des ateliers de théâtre, de danse, d'écriture mais aussi de menuiserie, de céramique, d'herboristerie et autres pratiques culturelles enrichissantes. Les spectacles, expositions et recueils, qui en ont découlé, ont éveillé la fierté des élèves et apporté une nouvelle dynamique créative dans de nombreuses écoles. De la maternelle à la haute-école, dans tous les quartiers bruxellois, dans l'enseignement spécialisé autant que dans l'ordinaire, en passant par l'école à l'hôpital, le bilan des projets réalisés est souvent limpide : les élèves en veulent plus, les artistes aussi !

Fort de ces années d'expérience, le secteur entend mettre son expertise au service des jeunes bruxellois pour ces prochaines décennies. Face à la montée des extrêmes dans tous les pays d'Europe, « *La Culture a de la Classe* » souhaite soutenir la construction d'une future société unie, ouverte d'esprit et inclusive. L'Art est émancipateur et permet la découverte de soi tout comme la découverte de l'autre. C'est cette vision du vivre-ensemble que le secteur continuera de défendre et promouvoir durant les années à venir.

Afin d'augmenter sa visibilité, le site web continuera de s'étoffer, mettant en valeur les projets menés et explicitant les attentes du programme.

Conscient des aides financières et méthodologiques majeures qu'il apporte aux artistes et aux professeurs, le secteur souhaite encourager de nouvelles ASBL à candidater tout en fidélisant les partenaires culturels avec lesquels il travaille déjà.

Découvrez nos activités :

<https://lacultureadelaclass.ccf.brussels>



Projet Ali, un opéra engagé - © Simon Van Rompay

Pendant l'année scolaire 2023-2024, les étudiants en 7ème année professionnelle option « culture » de l'Institut des Filles de Marie ont participé à une expérience unique : les élèves ont pu prendre part à la construction de l'opéra Ali, abordant le thème de la migration à travers la danse et le chant. L'histoire contée est une histoire vraie, celle du parcours d'un jeune Somalien de 12 ans aujourd'hui réfugié en Belgique. Ali a traversé plusieurs pays et, malgré les dangers et les horreurs rencontrés pendant cette longue épopée de 2 ans, c'est aussi l'amitié et l'espérance partagé qu'il nous raconte. Grâce à un accompagnement personnalisé et des workshops (ateliers) voix et mouvement, c'est une expérience artistique et engagée que ces jeunes ont pu vivre au sein d'une institution bruxelloise reconnue à l'international : le théâtre de La Monnaie.

RÉALISATIONS ET FAITS MARQUANTS EN 2024

- 34 groupes d'étudiants bruxellois ont été reçus au CBDP dans le cadre de leur formation.
- 19 animations en philosophie et éducation à la citoyenneté mondiale ont été réalisées par le CBDP dans ou avec des écoles bruxelloises.
- Près de 5.000 ressources pédagogiques ont été empruntées au CBDP.
- Le CBDP a reçu 25 futurs inspecteurs et inspectrices béninois en stage de formation en Belgique.
- Plus de 493.000 EUR ont été utilisés pour subsidier les projets culturels dans les écoles.
- 217 classes ont participé aux projets de "La Culture a de la Classe", soit 4.000 élèves !
- Le budget du secteur sport est passé de 1.645.000 EUR en 2023 à 2.005.000 EUR en 2024.
- Le secteur Sport a traité plus de 400 dossiers, tous projets confondus.
- Plus de 50.000 EUR ont été octroyés à des associations développant le handisport à Bruxelles.

- Parmi les 6 axes prioritaires dans le cadre des subventions en Sport pour tous, c'est l'axe "Sport et lutte contre l'exclusion sociale" qui a été le plus sollicité avec une quarantaine de projets.
- 98.000 personnes sont touchées et 63.000 jeux sont prêtés à travers le réseau des 34 ludothèques subsidiées par Ludeo.
- 34 chroniques ludiques hebdomadaires et 2 dossiers-jeux ont été publiés dans le Deuzio et dans la Libre Belgique (tirage à 180.000 exemplaires), ainsi que 26 chroniques ludiques dans le JDE (+ de 75.000 lecteurs par parution).
- Les « Rencontres Jeu T'aime » à La Maison de la Création - Bockstael, ce sont 25 stands ludiques, 60 animateurs et 900 visiteurs.
- 27 accompagnements de projets ludiques menés.
- Le secteur Jeunesse accorde des subventions à 7 associations, dont la mission est d'informer les jeunes sur tout ce qui les concerne (droits, études, accès au marché du travail, vie sexuelle et affective, logement, etc.).
- 13 associations ont été subventionnées par le secteur Jeunesse dans le cadre de l'appel à subsides « Aménagement des locaux et amélioration des installations », un subside accordé aux associations tous les trois ans pour l'achat de matériel bureautique ou informatique, d'équipement destiné à l'amélioration de l'accueil du public et/ou la réalisation de petits travaux de rénovation.

- 12 projets ont été subventionnés par le secteur Jeunesse dans le cadre de l'appel à subsides « Mouvements volontaires de jeunesse » accordé aux associations qui développent des projets autour des 4 thématiques suivantes :
 - la défense des droits de l'homme ;
 - la promotion des droits sociaux et culturels ;
 - la langue et culture française ;
 - l'animation interculturelle.
- Plus de 100 jeunes de 12 à 21 ans participent à la réalisation du festival annuel d'expression artistique organisé par l'ASBL Bruxelles Babel.
- Plus de 1.000 enfants ont participé à l'opération « Place aux Enfants » initiée par le secteur Jeunesse et dont la coordination est déléguée à l'ASBL Festival International de l'Enfance et de la Jeunesse. « Place aux Enfants » consiste en l'organisation d'une journée citoyenne où les enfants bruxellois de 8 à 12 ans ont l'occasion de découvrir le fonctionnement de leur commune.

PERSPECTIVES 2025

- Création d'une enquête de satisfaction relative au CBDP.
- Organisation d'une journée professionnelle conjointe Ludeo et CBDP.
- Célébration des 25 ans du secteur Education à la Culture.
- Alimentation de la section "Projet" du site web du secteur Education à la Culture.
- Réalisation et diffusion d'un fascicule "Coup de cœur ludiques des ludothécaires".
- Organisation de séances mensuelles de découvertes et d'utilisation de jeux pour les professionnels.
- Acquisition de nouvelles tables modulables pour la ludothèque.
- Accompagnement de projets ludiques auprès de professionnels : SAES, du Centre de littérature jeunesse...
- Réalisation d'un nouveau workshop à destination des professionnels dans le cadre des « Rencontres Jeu T'aime ».
- Adaptation des règlements du secteur Jeunesse à la réalité actuelle du travail associatif.
- Réalisation d'un règlement encadrant le programme d'appel à subsides pour le secteur Parascolaire pédagogique.

SERVICE AFFAIRES CULTURELLES GÉNÉRALES

Ce service est composé des secteurs suivants :

Arts visuels

- Soutien et participation à 3 prix d'art contemporain et à 1 prix de bande dessinée.
- Soutien à 1 festival et à 3 parcours d'artistes communaux.
- Soutien à 23 structures programmant des expositions et à leurs activités de médiation (ateliers, publications, visites guidées,...).

Danse

- Soutien à la diffusion de spectacles chorégraphiques sur 9 scènes bruxelloises dans le cadre du Réseau des Scènes chorégraphiques.
- Soutien à 6 festivals : 5 de danses urbaines et 1 de danse contemporaine.
- Soutien à 5 activités de médiation culturelle : résidences artistiques, ateliers de cocréation, animations dansées pour les bambins.

Musique

- Soutien à 21 festivals de musique, tous genres confondus.
- Soutien à 15 activités de médiation culturelle à l'attention de publics spécifiques (LGBTQIA+, jeunes dans et hors cadre scolaire, personnes en situation de handicap, en prison, à domicile, ...).
- Soutien au fonctionnement de 13 cafés-théâtres et au financement du festival « Bruxelles sur Scènes » qui leur est dédié.

Audiovisuel

- Soutien à 22 festivals de cinéma, tous genres confondus.
- Soutien à 11 activités de médiation, de diffusion et de promotion.
- Soutien à 3 activités d'accompagnement de projets audiovisuels (ateliers ou laboratoires).
- Soutien à BX1 (média de proximité en télévision et en radio).
- Aide à la diffusion de films de qualité via le Réseau Action Culturelle Cinéma (RACC).
- Festival Cinémamed.
- Service de prêt de matériel audiovisuel.

Théâtre et Cirque

- 18 projets de médiation culturelle sous diverses formes.

- 6 bureaux de diffusion/d'accompagnement/de production.
- 3 festivals d'émergence artistique et 1 festival féministe.
- Octroi de 2 nouveaux labels I.M.P.A.C.T. et 2 labels soutenus une 2^{ième} année.
- 7 lieux de résidence artistique.

Règlements théâtre et danse

- Plus de 250 animations réalisées pour environ 4.500 élèves via l'Initiation scolaire.
- 21 spectacles pour 214 représentations soutenues en Mobilité à l'étranger.
- 19 jeunes artistes soutenus via le Fonds d'acteurs, soit 21 contrats d'engagement et 925 jours de travail.

Théâtre jeune public

- 424 représentations soutenues dans le cadre des programmes Spectacles à l'Ecole et 143 dans le cadre des Tournées Art & Vie.
- Soutien à l'organisation de la Vitrine Chanson et Musique à l'Ecole.
- Soutien à 3 lieux de diffusion de la marionnette.

Théâtre amateur

- Soutien à l'Association Bruxelloise et Brabançonne des compagnies Dramatiques.

- 33 compagnies participant au Tournoi du théâtre amateur de la COCOF.

La Guinguette

- Organisation d'animations artistiques et culturelles dans les maisons de repos CPAS.
- 1 spectacle en grand salle.

Plan culturel

- Soutien à 30 projets d'envergure régionale.
- 10 projets « Art, Culture et Thérapie ».

Education permanente

- 40 projets soutenus favorisant l'expression citoyenne, la formation d'adultes, l'intergénérationnel, l'égalité hommes-femmes, la mixité sociale,...
- 47 ateliers créatifs.

Patrimoine

- Valorisation de 20 projets prônant le patrimoine bruxellois.
- Soutien à 7 cercles d'histoire locale permettant la publication de 23 périodiques, l'organisation de 32 visites guidées et 6 de conférences.
- Soutien à 10 organisations folkloriques bruxelloises.

Littérature

- Valorisation de 16 associations encourageant la langue française en Région bruxelloise.
- Soutien dans l'organisation de 3 festivals, 2 concours d'écritures et 115 activités littéraires.
- Soutien à la promotion de la lecture, l'écriture et la littérature en milieu carcéral.

Lecture publique

- 55 bibliothèques publiques soutenues pour leur fonctionnement, leurs investissements et leurs animations.
- 5 ASBL de promotion de la lecture.
- Achat et diffusion de prix littéraires dans les sections jeunesse des bibliothèques.

Diffusion culturelle-centre culturels

- 12 centres culturels.
- 2 Maisons des Cultures.
- Soutien à 49 associations pour diverses activités culturelles, socioculturelles.

Conventions (tous secteurs)

- 18 nouvelles conventions signées.
- 21 conventions renouvelées ou prolongées.

PROJET 2024 MIS A L'HONNEUR

Connaissez-vous le festival "Bruxelles sur Scènes" ?

Depuis 2016, le festival « Bruxelles sur Scène », se déroule annuellement. Il met en avant la variété de la programmation des cafés-théâtres soutenus par la Commission communautaire française (COCOF). L'activité, d'abord prévue pour s'articuler autour d'un week-end, se déroule depuis 2017 tout au long du mois de novembre. C'est dire le succès immédiat rencontré parmi le public !

Les cafés-théâtres sont de réels tremplins pour les jeunes talents. Ceux-ci bénéficient ainsi d'une scène de lancement dans un cadre adapté. En effet, à l'instar de leurs homologues parisiens, les cafés-théâtres bruxellois constituent des lieux de liberté où les artistes peuvent s'exprimer (parfois pour la première fois) sans crainte du qu'en dira-t-on. L'environnement y est également plus intimiste que dans un théâtre : les scènes sont de moindre ampleur ou elles ne sont pas délimitées par une plate-forme. Par conséquent, les artistes évoluent donc à courte distance du public venu les voir et les entendre. Ce public est d'ailleurs conscient de la portée que ces premières scènes représentent pour les personnes qui s'y essaient : leur accueil est donc bienveillant et leur curiosité n'en est que plus aiguisée. Du reste, le festival, braquant l'attention du grand public sur les cafés-théâtres, incite ce dernier à les fréquenter davantage pour découvrir tout au long de l'année de nouveaux talents.

Ce festival est rendu possible grâce à l'appui opérationnel de visit.brussels. Il consiste principalement en un support en communication. Les cafés-théâtres gardent la maîtrise de leur programmation respective et assurent, chacun dans leur lieu respectif, l'accueil des festivaliers.

En 2024, 13 cafés-théâtres ont participé au festival « Bruxelles sur Scènes ». Leur programmation confondue totalise 120 spectacles distillés consécutivement durant 30 jours.



Grâce à notre soutien, toute personne intéressée peut acheter un pass. Pour la modique somme de 25 EUR, celui-ci donne droit d'assister à 13 spectacles, soit 1 spectacle par café-théâtre participant, à savoir :

1. L'Atelier Marcel Hastir dont la mission initiale est de préserver et de faire rayonner l'œuvre et la mémoire de Marcel Hastir dans la maison où ce dernier a vécu à Bruxelles. Ce peintre mélomane a très vite offert l'espace de son atelier comme scène à de jeunes musiciens et l'association perpétue sa mémoire en continuant à faire de cette demeure un lieu de rencontre vivant et multiculturel en proposant entre autres, une cinquantaine de concerts essentiellement de musique classique ainsi que quelques concerts consacrés aux musiques du monde, à la chanson française, au jazz et aux musiques de films.

<https://ateliermarcelhastir.eu>

2. Le B'izou qui est situé dans le quartier de La Roue à Anderlecht, un quartier peu animé culturellement. Cette salle multiculturelle promeut la culture et la chanson française au travers d'une programmation de jeunes auteurs, compositeurs et interprètes. Rencontres, convivialité et partage sont les raisons d'être de ce lieu. Ses responsables proposent également des ateliers de slam et de compositions musicales pour artistes débutants et confirmés ainsi que des séances de coaching et des ateliers d'autoformation.

<https://bizousite.appspot.com>

3. Côté Village qui est un lieu de diffusion et de création à Uccle. Il programme des représentations théâtrales et musicales, mais propose également des cours et des ateliers artistiques destinés à tous les âges (méthode Actors Studio). La formule « jazz/chanson française/humour/musique du monde » lors des soirées « café-concert » fait venir du monde ! Des hommages à de grands noms de la chanson d'expression française (Brassens, Bourvil, Brel, Barbara, Rapsat et Maurane) y sont régulièrement célébrés.

www.cotevillage.be

4. La **Jazz Station** qui est installée dans l'ancienne gare de Saint-Josse-ten-Noode. Ce centre vivant du Jazz, disposant d'un studio d'enregistrement, offre de nombreuses activités culturelles telles que des concerts, des stages, des ateliers, des cours de chant, des résidences d'artistes, des conférences sur l'histoire du jazz... Il met également ses espaces à la disposition d'autres associations pour y déployer leurs activités respectives.

<https://jazzstation.be>

5. L'**Os à Moelle** qui est situé à Schaerbeek. Ouvert au printemps 1960, cet établissement est le plus ancien cabaret bruxellois encore en activité (cabaret de style "rive gauche" du début du vingtième siècle). Ayant conservé son âme d'antan, cette cave, nichée sous la maison natale de Jacques Brel, abrite une liste d'activités culturelles assez variées dont certaines sortent de l'ordinaire : spectacles de théâtre, d'improvisation, pour le jeune public, concerts de musique non classique, variétés et cabaret, humour et monologue comique, mime et mentalisme, ...

www.osamoelle.be

6. Le **Café de La Rue** qui est installé dans un quartier défavorisé de Molenbeek-Saint-Jean et où l'offre culturelle est très faible. Il accueille principalement des prestations musicales mettant en valeur la chanson française. Comme son nom l'indique, il fut originellement le lieu de rassemblement de l'association d'éducation permanente La Rue. Avec son vieux poêle et le tableau de bois où étaient affichés les résultats du Daring et de l'Union Saint-Gilloise, ce café au caractère authentique des années trente, propose une vingtaine de diners-spectacles par an.

<https://lecafedelarue.be/programme/>



© Café de La Rue © visit.brussels – Jean-Paul Remy

7. Le **Fou Rire** qui est situé au cœur du quartier universitaire d'Ixelles.

Il promeut l'expression théâtrale sous toutes ses formes et propose des événements en relation avec l'improvisation, l'humour, le dialecte bruxellois, la musique ou encore la danse. D'autres activités telles que des cours, des stages, des expositions, des séminaires y sont également organisés. Scène à la jauge, la plus grande de tous les cafés-théâtres participants, sa programmation annuelle est dense (une quarantaine de spectacles environ).

<https://fourire.be/>

8. Le **Jardin de ma Sœur** qui est situé dans le centre de Bruxelles (place Sainte-Catherine). Depuis 1994, ce lieu au décor suranné et pourtant réconfortant, mi-salon, mi-café, s'est donné pour mission d'organiser et de promouvoir des réalisations artistiques autour de la musique, avec un accent mis sur la chanson française et les beaux-arts en général. Le café-théâtre programme

également des conférences sur l'Histoire de Bruxelles et des flâneries dans les rues de la ville.

www.lejardindemasoeur.be

9. Le petit Chapeau Rond Rouge qui se trouve dans l'enceinte du Collège Saint-Michel à Etterbeek. Il propose, du mercredi au samedi (parfois le dimanche), une programmation éclectique de spectacles (gratuits et payants) composée de quiz musicaux, d'improvisations théâtrales, de spectacles solos humoristiques et de concerts. Un service de restauration est disponible par ailleurs et des objets d'art et d'artisanat sont également exposés dans cet espace convivial de rencontre.

<https://lepetitchapeaurondrouge.be>

10. Le Rayon vert qui est établi dans le quartier de la gare à Jette. Il offre à la population bruxelloise des activités qui se déclinent autour de trois pôles : la Culture sous toutes ses formes, le renforcement du lien social et intergénérationnel et le développement durable. Le lieu propose des expositions d'art contemporain ainsi que divers ateliers créatifs, cosmétiques et culinaires autour de la thématique du zéro déchet. Musicalement parlant, il accueille des talents prometteurs de la scène belge tout en garantissant l'équilibre des genres (éclectisme musical ainsi que parité entre les artistes féminins et masculins).

<https://lerayonvert.be/activites/>

11. Les Lundis d'Hortense, structure nomade, occupe les locaux de la Jazz Station tous les mercredis. L'association se consacre à promouvoir et diffuser le jazz belge, à la faveur de nombreuses activités, dont les suivantes : le Jazz Tour et les Soirs d'Hortense, la participation à la Journée internationale du Jazz et au Brussels Jazz Weekend. Elle publie également une brochure trimestrielle

intitulée "Le Jazz d'Hortense" et qui détaille l'ensemble de ses activités, des interviews et des discographies sur le jazz belge en général.

www.leslundisdhortense.be/agenda/

12. The Music Village qui est un lieu chaleureux situé près de la Grand-Place de Bruxelles. Scène de jazz emblématique, sa programmation hebdomadaire dénombre, en moyenne, six jours de musique en direct. Ce village de la musique propose une large gamme de styles et de goûts musicaux : du jazz fusion en passant par la musique afro, brésilienne, flamenco, des Balkans, cubaine, oriental, gipsy mais aussi le blues, le rythmes and blues, le New Orleans, le funk et la chanson française.

<https://themusicvillage.com>

13. Zoart qui est situé dans le quartier du Canal à Bruxelles. Cet espace culturel souhaite promouvoir l'égalité, l'autonomie et l'émancipation des artistes (spécialement des femmes) d'origines et de cultures diverses. Au travers des musiques du monde (et plus particulièrement de la zone euro-méditerranéenne, du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord), la volonté qui y est exprimée est d'abattre les barrières encore existantes entre les communautés et de mettre en avant le vivre-ensemble.

www.zoartmusic.com/elles-font-l-art

Vous ne connaissez pas encore les cafés-théâtres ? Allez-y, tentez l'aventure : vous y découvrirez des artistes aux horizons divers, dans des lieux chaleureux et conviviaux !

RÉALISATIONS ET FAITS MARQUANTS EN 2024

- 4.500 élèves ont bénéficié du règlement initiation scolaire.
- 214 représentations soutenues via le règlement Mobilité à l'étranger.
- Plus de 60.000 élèves ont assisté à un spectacle soutenu dans le cadre de la diffusion scolaire.
- 12 centres culturels sont reconnus en Région bruxelloise.
- 11 maisons de repos de CPAS, 3 centres de jour pour seniors et 3 établissements pénitentiaires ont bénéficié d'ateliers de chant hebdomadaires menés par la Monnaie.
- 57 conventions nous lient avec des opérateurs culturels bruxellois.
- En 2024, le festival Cinemamed a présenté sa 24^{ème} édition et a accueilli 13.500 spectateurs.
- 65 animations de la Guinguette ont été organisées dans les homes CPAS.
- X associations ont emprunté du matériel auprès du service de prêt de matériel.
- Le site Internet dédié aux ateliers créatifs a été totalement revu et modernisé.

PERSPECTIVES 2025

- Reconnaissance de nouveaux centres culturels.
- Révision du règlement des ateliers créatifs.
- Modernisation du site Internet dédié au service de prêt de matériel.
- Attente d'un nouveau Collège.

DIRECTION D'ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES (DARH)



98

En 2025, la COCOF fêtera les 10 années de l'adoption de son règlement de travail, qui fut probablement la première étape visible d'un processus de modernisation de nos règles et de nos pratiques et qui a pris, depuis, une ampleur considérable : introduction d'un cycle évaluatoire, passage à un plan de personnel, réforme de nos processus de recrutement, refonte de notre plan de formation, introduction de nouveaux modes de travail, e-learning, etc.

Ces projets majeurs impliquent un travail considérable de préparation : création de processus, informatisation des données, observation des pratiques des autres, analyse juridique de nos options, discussions constructives avec les organisations syndicales. Une fois en place, ils demandent un travail encore plus considérable pour leur permettre de produire l'effet recherché, et le changement de pratique et de culture souhaité : diffusion et formation, retour d'expérience des utilisateurs, intégration des corrections et des améliorations souhaitées.

De ce point de vue, les rapports qui suivent montrent que 2024 – année forcément spéciale puisque électorale – a été utilement mise à profit pour aller au fond de la maturité de nos projets. Une année d'approfondissement, tournée vers les résultats.

Mais aussi une année mise à profit pour mettre en place la suite et continuer notre élan.

De ce point de vue, le projet majeur est la création d'un nouveau référentiel des métiers, c'est-à-dire d'une nouvelle approche de l'ensemble des métiers et des fonctions de la COCOF. Ce processus a impliqué activement tous les services en lien avec les RH, puisqu'il modifiera notre vision des ressources humaines et l'amènera au standard le plus moderne. Ce changement d'ampleur n'est pas un projet RH pour les RH.

Il est au contraire plus que jamais en phase avec l'ensemble de notre stratégie, et en particulier il est un des fondements de la mise en place d'un contrôle interne, les deux projets se répondant et se stimulant. Je suis particulièrement fier de cette dynamique qui symbolise parfaitement notre recherche de la transversalité au service d'un projet commun. Ce projet étant en phase d'installation à l'heure où j'écris ces lignes, en 2025, nous aurons l'occasion d'en reparler.

D'ici là, je veux surtout remercier les équipes qui font tourner tous ces projets. Ils et elles se multiplient, tantôt pour inventer demain, tantôt pour gérer le quotidien, toujours avec talent, professionnalisme et enthousiasme. C'est un honneur de travailler et d'échanger chaque jour avec des personnes qui ont à cœur de toujours produire un résultat meilleur que celui que nous avions imaginé.

99

Nicolas Gougnard,
Directeur d'administration



CELLULE DU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES (CDCP)

La cellule vise à améliorer le fonctionnement, la sécurité et le bien-être des agents, dans un souci d'offrir un service optimal aux citoyens.

100

Formation

- Elaboration du plan bisannuel de formation.
- Organisation des formations en interne.
- Gestion des demandes de formation en inter-entreprises.
- Animation d'ateliers de cohésion d'équipe ou de formations en intelligence collective.

Stages

- Suivi des candidats à une nomination à titre définitif.
- Accompagnement pour l'élaboration du travail de fin de stage.

RÉALISATIONS ET FAITS MARQUANTS EN 2024

- Evaluation du plan de formation 2023-2024.
- Elaboration du plan de formation 2025-2026.
- 198 activités de formations organisées.
- 578 agents uniques formés (hors ACS).
- 122 formations proposées en libre accès (e-learning).
- 21 admissions au stage.

PERSPECTIVES 2025

- Déployer le plan de formation 2025-2026.
- Continuer à proposer des formations sur mesure et répondant aux besoins des agents.
- Maintenir la visibilité de l'offre directement accessible (e-learning).
- Développer l'approche par cycle.

CELLULE GESTION DOCUMENTAIRE

L'objectif et les missions de la cellule sont :

- la collecte des archives des services de l'administration;
- la conservation suivant les procédures archivistiques;
- la restitution aux services demandeurs sous forme de « demande d'emprunt »;
- le transfert des archives qui présentent un intérêt historique aux Archives générales du Royaume.

FOCUS SUR LA CELLULE "GESTION DOCUMENTAIRE"

L'inventaire du fonds de nos archives couvre l'ensemble de l'existence de notre administration depuis la création de l'ancienne Commission française de la Culture de l'Agglomération de Bruxelles (C.F.C en 1971) jusqu'aux documents de la Commission communautaire française (COCOF) « actuelle ».

RÉALISATION ET FAIT MARQUANT EN 2024

La cellule Gestion documentaire a réceptionné 31 versements des différents services de la COCOF correspondant à 673 boîtes d'archives. Ces documents archivés représentent 81 mètres linéaires (ml).

Les archives du site Palais comptent à ce jour 14.523 boîtes d'archives, ce qui représente 1.713 ml (en continu) de rayonnage.

PERSPECTIVE 2025

La cellule a élargi son tableau de tri des différents services de la COCOF.

Grâce à cet outil de gestion documentaire, des archives n'ayant plus d'utilité administrative, ni d'intérêt pour les Archives générales du Royaume, pourront être éliminées et faire de la place au stockage de nouvelles archives.

Environ 1.500 boîtes sont prévues pour être éliminées cette année 2024. Ce qui permettra de libérer 9% de l'espace total de stockage.

SERVICE D'ADMINISTRATION DU PERSONNEL ET DES CARRIÈRES (SAPC)

Les principales missions du SAPC sont :

- garantir la stabilité, la probité et l'équité dans le traitement des dossiers des membres du personnel et assurer le maintien des ressources nécessaires à l'exercice des missions de l'administration ;
- assurer le suivi des carrières des agents, le paiement de leur rémunération et la gestion administrative de leurs absences et congés ;
- développer des outils afin de perfectionner les procédures RH.

RÉALISATIONS ET FAITS MARQUANTS EN 2024

- Participation à l'élaboration du nouveau Référentiel des Métiers.
- Implémentation durable du plan de personnel dans le statut.
- Création d'un nouveau grade statutaire assorti d'une nouvelle échelle barémique dans le cadre d'une carrière au niveau 1.
- Mise en place d'une mobilité inter-administrations avec Bruxelles Formation (BF).
- Organisation d'une sélection travaillerpour.be de niveau 2 et constitution d'une liste de lauréats.
- Participation à la Commission d'accompagnement du plan diversité et mise en place d'actions concrètes.

- 33 procédures de mobilité interne.
- 35 recrutements statutaires et 58 engagements contractuels.
- 29 nominations à titre définitif.
- Une centaine de promotions internes (tant en carrière plane qu'en accession au niveau supérieur).
- Engagement de 27 accompagnateurs scolaires supplémentaires.
- Recueil des procédures internes au service.
- Plus de 22.000 tickets traités relatifs à la gestion quotidienne des dossiers du personnel.

PERSPECTIVES 2025

- Participation au groupe de travail sur la gestion des risques psychosociaux.
- Réforme du processus d'accès et lancement pour les niveaux 1.
- Participation aux réflexions autour du projet RH 3.0 relatif à l'organisation du travail.
- Réflexions sur une réforme du statut notamment en matière de congés et de carrière.
- Participation à la mise en place d'un chatbox.
- Réflexions quant à l'implémentation de l'intelligence artificielle en matière de ressources humaines.
- Participation au projet de mutualisation des infrastructures sportives du CERIA dans le cadre d'un partenariat COCOF/ADEPS/Commune d'Anderlecht.
- Réforme du parcours d'accueil des nouveaux agents.

SERVICE RESSOURCES HUMAINES (SRH)

Les missions du SRH sont, notamment :

- l'accompagnement et le soutien du management dans la gestion des équipes ;
- le développement des outils afin de perfectionner les procédures RH.

RÉALISATIONS ET FAITS MARQUANTS EN 2024

- Elaboration du nouveau Référentiel des Métiers.
- Des cycles de réalisation ancrés dans la culture interne :
 - 179 entretiens de fonction (fin 2023 et 2024) ;
 - 596 entretiens de réalisation (effectués entre octobre 2023 et mai 2024) ;
 - 540 entretiens de suivi.
- 8 parcours d'accueil des absents de longue durée.
- 7 trajets de réintégration initiés.
- Recherche et réflexion sur les processus d'accession et d'évaluation.

- Ateliers d'accompagnement des pratiques : ateliers avec les chargés de suivi, ateliers d'échanges de bonnes pratiques, soutien à l'organisation du travail...
- Pilotage (en collaboration avec l'IT) du Centre d'Excellence en Gestion de Projet.
- Cartographie des processus critiques de la DA élaborée.
- Travail conjoint avec le contrôle interne et l'IT pour digitaliser les processus critiques.

PERSPECTIVES 2025

- Accompagnement de la mise en place du Référentiel des Métiers dans les pratiques managériales.
- Participation au groupe de travail sur la gestion des risques psychosociaux.
- Mise en place d'un entretien-diagnostic.
- Réforme du processus d'accession et lancement pour les niveaux 1.
- Quid RH 3.0 ?

PROJET 2024 MIS A L'HONNEUR

Le nouveau Référentiel des Métiers de la COCOF.

Un coup de projecteur sur un projet-phare de notre Direction d'Administration des Ressources Humaines (DARH) en 2024: la refonte du Référentiel des Métiers. Son élaboration a duré plusieurs mois et il impacte l'ensemble des agents et services de l'Administration.

L'élaboration et la mise à jour d'un tel référentiel est un véritable défi en raison de la quantité énorme de données à brasser et à actualiser régulièrement.

Pour y faire face, les différents services de la DARH et celui du Contrôle Interne ont uni leurs forces et leurs compétences pour forger un outil RH aujourd'hui davantage en phase avec les besoins de notre Administration et de nos agents.

Notre ancien Référentiel Métiers comptabilisait, jusqu'en 2024, près de 800 descriptions de fonction, majoritairement utilisées pour détailler des postes et donc peu exploitables. Notre nouveau référentiel des Métiers est désormais constitué de 73 métiers (traduit en 102 descriptions de fonction), permettant une gestion cohérente des recrutements et mobilités mais également des formations, cycles de réalisation, accessions et évaluations.

Ce nouvel outil permet aux différents processus liés à la carrière des agents de s'articuler de manière plus fluide : les possibilités d'évolution dans la carrière seront plus lisibles pour chacun, le traitement du suivi des tâches des agents ainsi que la gestion des compétences sera plus égalitaire et plus efficace.

« *Concrètement, nous parlons désormais de « métiers » où, un gestionnaire de dossier par exemple, qu'il travaille dans le secteur de la Culture ou du Social-Santé, a une mission identique et remplit cette mission avec des rôles/responsabilités identiques : tous les gestionnaires de dossiers traitent des dossiers ou des parties de ceux-ci, en effectuant des tâches de gestion de dossier, de personne de contact et de gestion des données et documents* » explique notre collègue, chargée du projet : « *ce qui va changer d'un poste de travail à l'autre, ce sont les réalités contextuelles : la manière de traiter une demande, application/logiciel utilisé, ... Ce sont donc les processus de travail qui vont différer d'un secteur à l'autre et les compétences techniques spécifiques nécessaires. Le gestionnaire de dossier en Culture devra utiliser le logiciel eSub et connaître la réglementation X* ». Ce gestionnaire de dossier en Culture aura désormais l'avantage de pouvoir se projeter plus facilement dans d'autres services grâce à cette manière de recentrer les informations liées au métier.

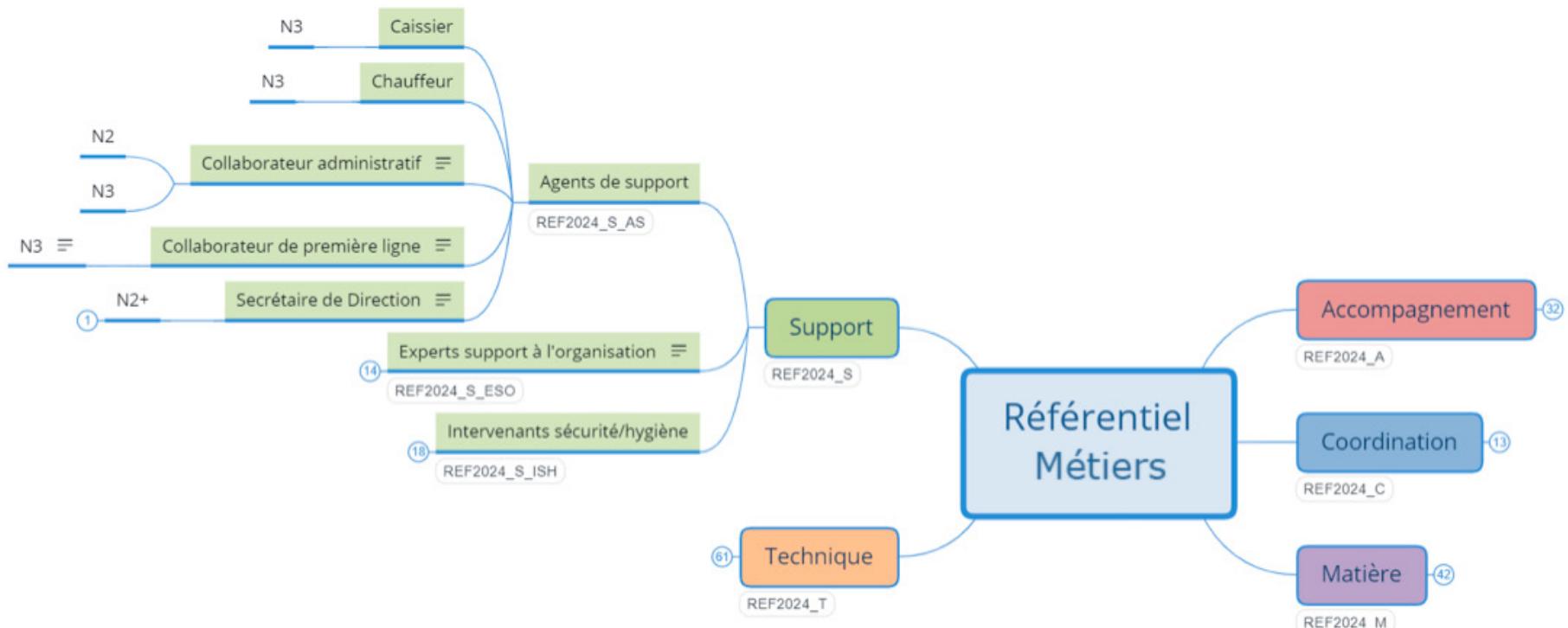
Les tâches quotidiennes des agents seront désormais spécifiées à d'autres niveaux :

- les processus des services ;
- les échanges et les objectifs fixés lors des cycles de réalisation ;
- un document interne, selon les besoins du service ;
- une offre d'emploi, lors des recrutements.

Les perspectives.

Le projet a fédéré les services de la DARH en 2024, en collaboration avec le Contrôle interne : le SAPC, le SRH, la CDCP et le CI ont œuvré conjointement pour en faire un outil véritablement transversal. Il sera présenté aux organisations syndicales début 2025 et communiqué aux agents dans la foulée. Chaque agent pourra accéder à sa nouvelle description de fonction dans le courant du premier semestre 2025, sur l'Espace RH.

Le groupe de travail a travaillé sur base du référentiel précédent, à regrouper les descriptions au sein des 73 métiers aujourd’hui existants ; ceux-ci sont ensuite déclinés en niveaux :



Mais qu'est-ce qu'un référentiel des Métiers ?

Il s'agit d'un répertoire des métiers qui constituent l'Administration, auxquels sont associés des descriptions de fonction et les missions, rôles et compétences concernés.

+ Pour les RH :

- Participe à la gestion prévisionnelle de la force de travail.
- Offre un gain de temps dans le traitement des données.

+ Pour les agents :

- Clarifie les missions, les rôles et les compétences.
- Facilite les mobilités internes.
- Offre des parcours de formation plus pertinents, en rapport avec la fonction.

DIRECTION D'ADMINISTRATION DES AFFAIRES BUDGÉTAIRES, FINANCIÈRES ET PATRIMONIALES

108



La **direction des Affaires budgétaires et patrimoniales**, composée de trois services et d'une cellule, joue un rôle central dans le fonctionnement de la Commission communautaire française (COCOF).

Le **service Budget, Comptabilité et Trésorerie** poursuit activement la digitalisation des processus d'exécution budgétaire, tout en renforçant la qualité et le contrôle interne. En 2024, il a franchi une étape majeure avec le dépôt du tout premier **compte consolidé*** de l'histoire de la COCOF, symbole d'une comptabilité plus robuste et fiable.

Le **service Maintenance, Assistance, Patrimoine, Infrastructures (MAPI)** a lancé en 2024 un nouvel outil de gestion de la maintenance assistée par ordinateur (GMAO), permettant un suivi plus rationnel et efficace des bâtiments et équipements techniques. Cette même année a marqué le début du chantier d'extension de l'école Alexandre Herlin, le deuxième ouvrage le plus important jamais entrepris par la COCOF. Ce projet permettra d'élargir l'offre scolaire adaptée, au bénéfice des enfants de Bruxelles et d'ailleurs.

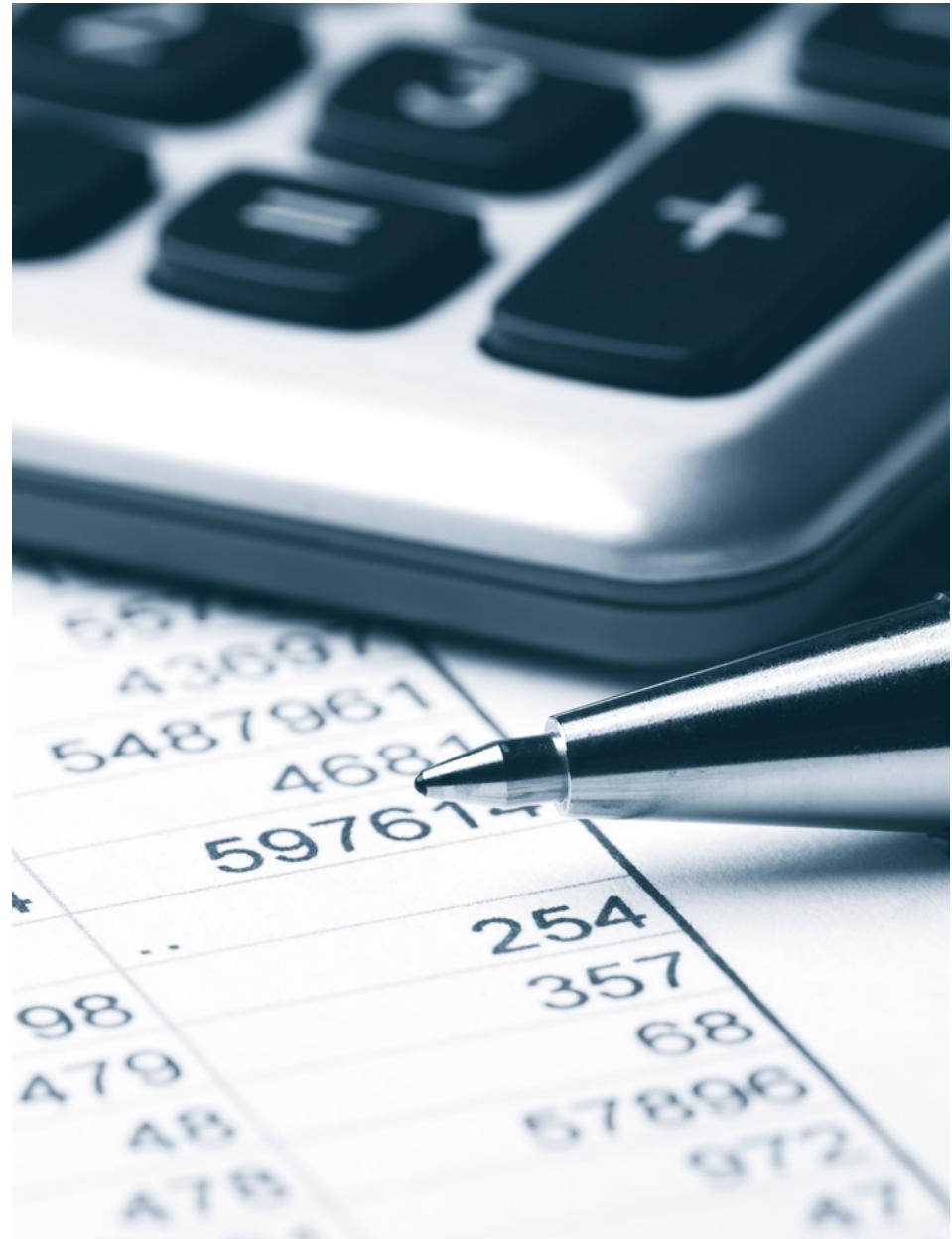
Chaque année, le **MAPI** soutient également la création et l'amélioration d'infrastructures via des subventions à l'investissement. Ces aides financent l'achat de bâtiments, les travaux d'extension, de rénovation ou de construction, ainsi que l'équipement et le premier ameublement. Depuis 2013, ces investissements ont permis la création de **1.784 places d'accueil pour la petite enfance**, améliorant concrètement le quotidien des francophones bruxellois dans ce secteur essentiel.

Proche du MAPI, la **cellule Transition**, composée de trois agents, contribue à l'atteinte des objectifs environnementaux de la COCOF. Déjà détentrice d'une étoile au label « Entreprise Eco-Dynamique », l'administration vise désormais l'obtention d'une deuxième étoile.

*voir rubrique Abréviations "Consolidation comptable"

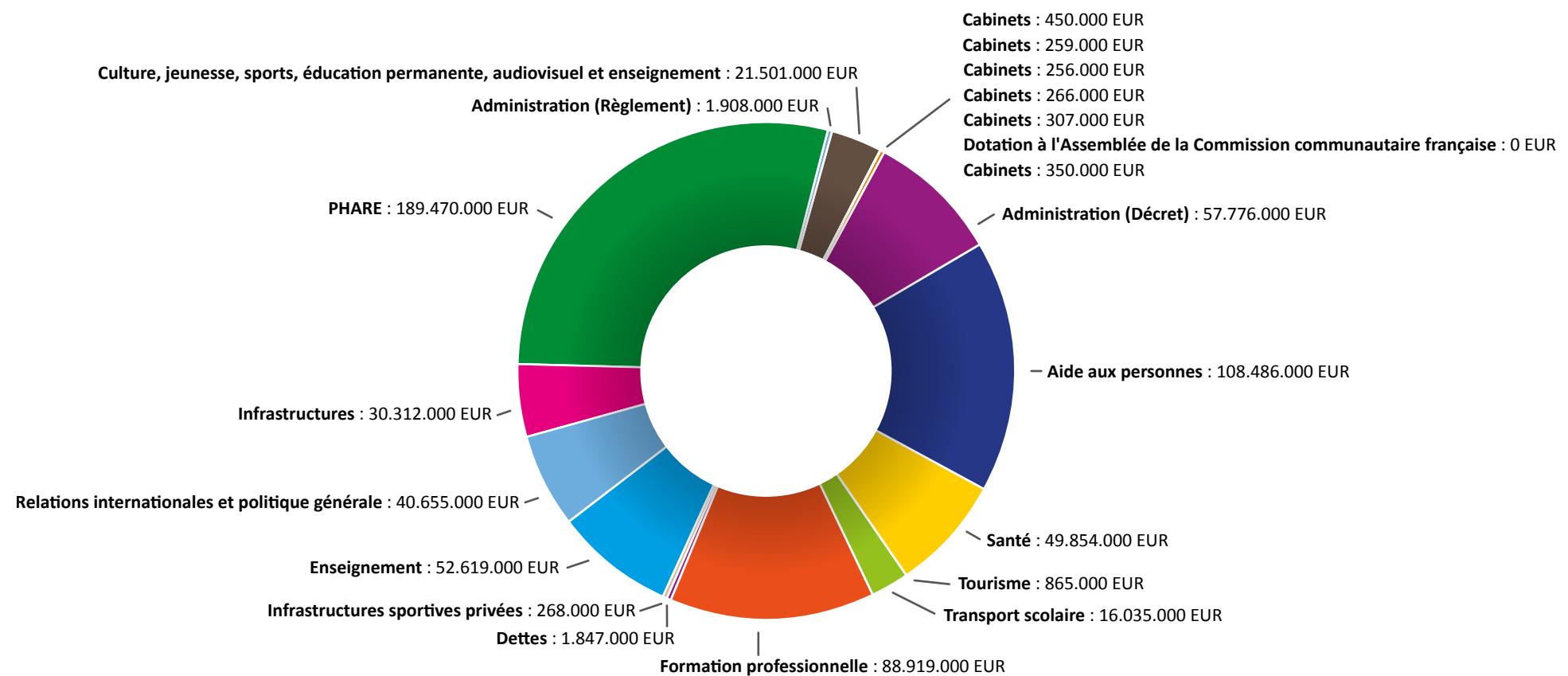
Enfin, le **service Achats**, dont l'équipe a été renforcée cette année 2024, formalise les stratégies d'achats de l'administration. Il veille au respect des obligations légales ainsi qu'aux critères écologiques et sociaux, en cohérence avec la volonté du Conseil de direction et des agents d'agir pour le bien des Bruxelloises et Bruxellois.

Olivier Kiesecoms,
Directeur d'administration

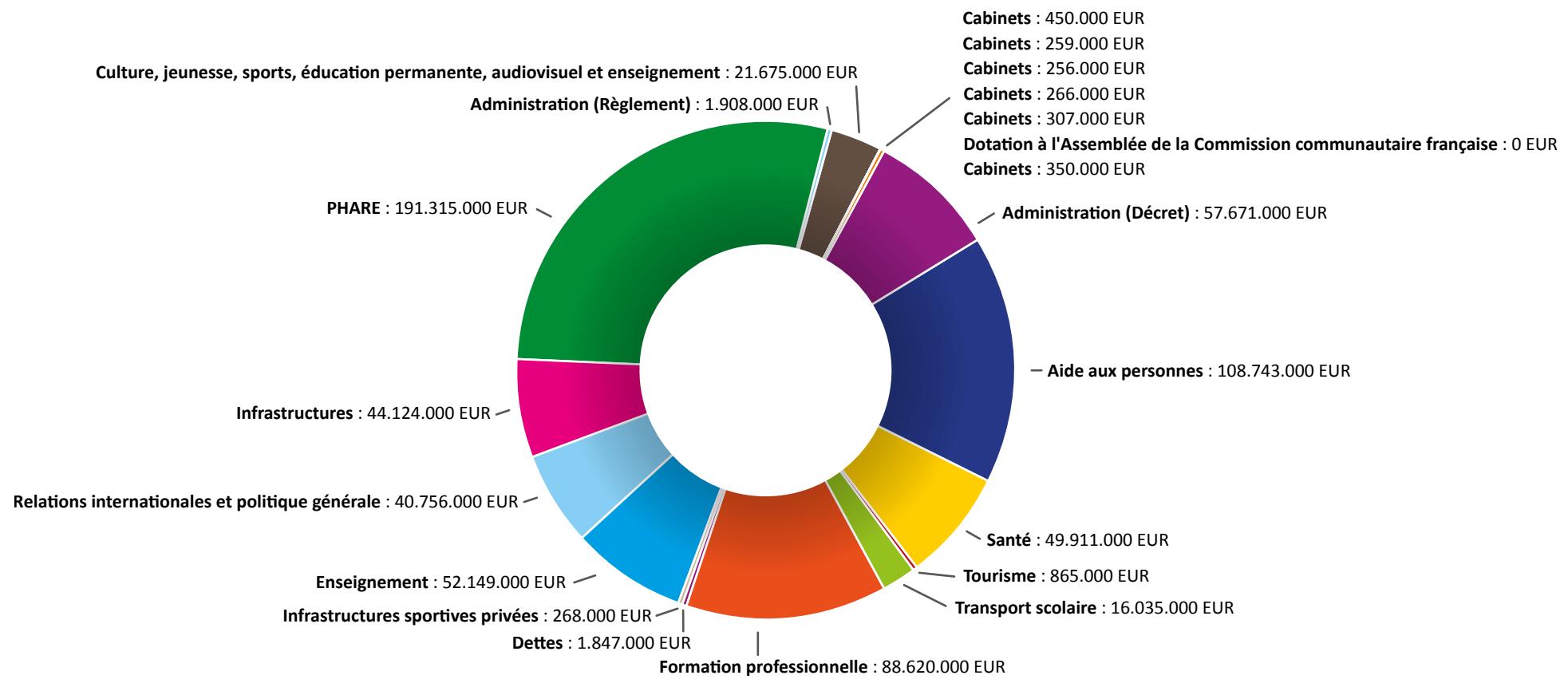


Les deux budgets (décretal et réglementaire) sont fusionnés

ENGAGEMENT



LIQUIDATION



SERVICE BUDGET, COMPTABILITÉ ET TRÉSORERIE

Le service joue un rôle crucial dans le bon fonctionnement de l'administration, en remplissant trois missions essentielles.

Tout d'abord, il participe activement à l'élaboration du budget et veille scrupuleusement à sa bonne exécution.

Ensuite, au quotidien, les comptables et aides-comptables tiennent une comptabilité budgétaire en lien étroit avec une comptabilité générale, toutes deux soumises à la vérification rigoureuse de la Cour des comptes.

Enfin, la trésorerie assure le service de la dette et gère efficacement les liquidités de l'administration.

RÉALISATIONS ET FAITS MARQUANTS EN 2024

- Digitalisation du flux des engagements relatifs aux subventions.
- Pré-engagements budgétaires des arrêtés de subventions par les correspondants budgétaires de chaque direction d'administration.

PERSPECTIVES 2025

- Digitalisation du flux des engagements relatifs aux frais de fonctionnement et du flux des liquidations.
- Intégration de certaines comptabilités extraordinaires d'instituts et d'écoles (Labiris, Lallemand, Marie Curie, Jules Verne et Pôle Territorial).

SERVICE MAINTENANCE, ASSISTANCE, PATRIMOINE ET INFRASTRUCTURES (MAPI)

113

Ce service "MAPI" créé en 2023, regroupe 3 secteurs, à savoir la Maintenance, la gestion du Patrimoine et l'Infrastructure.

Le secteur Maintenance gère deux budgets distincts relatifs respectivement aux bâtiments scolaires et aux bâtiments administratifs.

Le secteur Patrimoine est chargé des travaux de construction et de rénovation de l'ensemble du parc immobilier de la Commission communautaire française (COCOF).

Le secteur Infrastructures assure la gestion des subventions infrastructurelles accordées au secteur associatif francophone bruxellois ainsi qu'aux crèches communales publiques.

SECTEUR MAINTENANCE

1. Maintenance des bâtiments scolaires et assimilés.

Ce secteur prend en charge les frais de maintenance des bâtiments scolaires et assimilés appartenant à la COCOF, à savoir : Campus du CERIA, Institut Redouté-Peiffer, Institut Charles Gheude, Institut Alexandre Herlin, Internat Karreveld et Complexe sportif d'Anderlecht.

RÉALISATIONS ET FAITS MARQUANTS EN 2024

- Cette année, le secteur a réalisé des marchés de faible montant inférieurs à 30.000 EUR avec mise en concurrence pour :
 - l'achat de matériel (plomberie, électricité, parachèvement, vêtements de travail, sécurisation, luminaires, location climatiseurs...);
 - de petites réparations (toitures, frigos, serrurerie, chaudières, vitrages...);
 - petits travaux (aménagements de locaux, location de nacelle pour toiture, mise en conformité, réparation complète des douches...);
 - petits contrats de maintenance (détection incendie, adoucisseurs d'eau, vidange et nettoyage fosse de relevage des eaux usées – vidange des bacs à graisse, affûtage de lames, hottes et plafonds aspirants...).
- La continuation de la mise en place du système GMAO est toujours en cours et progresse.

PERSPECTIVES 2025

Remise en concurrence des contrats de maintenance (marchés globaux pour tous les sites) : contrôles réglementaires, location et maintenance du matériel incendie, maintenance des systèmes de détection incendie, maintenance des systèmes de détection gaz, maintenance des osmoseurs inverse et adoucisseurs.

2. Gestion technique et administrative des bâtiments.

Ce secteur s'occupe également de la gestion technique et administrative des bâtiments (hors sites d'enseignement) dont la COCOF est locataire ou propriétaire, à savoir : les bâtiments rue des Palais, Meiboom, Maison de la Francité (MDLF), Ludothèque et Musée du Jouet, Théâtre Place des Martyrs, ABCD, ISPB, SFPME, Auberges de jeunesse, ainsi que ceux dont elle est locataire ou qui sont mis à disposition d'ASBL en fonction des mesures prévues par les conventions passées avec celles-ci ou encore dont la COCOF est emphytote : comme le Théâtre de la place des Martyrs.

RÉALISATIONS ET FAITS MARQUANTS EN 2024

- Palais : rénovation de châssis – phase 2 (30 châssis), fourniture et pose de luminaires LED avec démontage et évacuation de luminaires existants - Etage 3.
- En ce qui concerne la gestion quotidienne, le service fonctionne avec un système de ticket helpdesk qui permet de gérer de façon optimale toute demande technique et d'établir des statistiques et une traçabilité des interventions.
- Visites des sites : petites interventions techniques. Les sites concernés sont : Meiboom, Ludothèque et Musée du Jouet, Théâtre Place des Martyrs, ABCD, MDLF, ISPB, SFPME, Auberges de jeunesse.
- Suivi des rapports de visite du SIPP et AIB (contrôles périodiques réglementaires) : il s'agit principalement de l'exercice d'évacuation incendie, maintenance des défibrillateurs automatiques mis en place avec contrat de maintenance annuel pour les sites Palais, Meiboom, Ludothèques, Etoile Polaire.
- La gestion des bâtiments participe quotidiennement au respect des bonnes pratiques environnementales et durables.

PERSPECTIVES 2025

- Palais : rénovation de châssis – phase 3 (30 châssis).
- Remise en concurrence de marchés de maintenance détection incendie, gaz, système d'accès, extincteurs et dévidoirs, contrôles réglementaires.

SECTEUR PATRIMOINE

Les missions de ce secteur concernent les travaux des nouvelles constructions et des rénovations entrepris dans les bâtiments appartenant à la COCOF. Essentiellement des bâtiments occupés par les écoles et l'administration, mais aussi de ceux mis à la disposition d'associations actives dans les domaines de la culture, du tourisme, du sport et des relations internationales.

- Culture : Théâtre des Martyrs, Maison de la Francité (MDLF), ABCD, Musée du Jouet.
- Bâtiments administratifs : Palais et Meiboom.
- Tourisme : Les auberges de jeunesse Jacques Brel et Génération Europe.
- Sport : Centre sportif de la Woluwe.
- Enseignement : Campus du CERIA, Institut Redouté-Peiffer, Institut Charles Gheude, Institut Alexandre Herlin, Internat Karreveld et Complexe sportif d'Anderlecht.

115

RÉALISATIONS ET FAITS MARQUANTS EN 2024

Enseignement.

- Sur le Campus du CERIA, fin de la construction de deux nouvelles écoles du secondaire, à savoir Jules Verne et Marie Curie, d'un restaurant scolaire et de la rénovation partielle du hall omnisports et équipements des cuisines.
- Installation d'une unité de cogénération et de pompe à chaleur pour la production d'eau chaude de la piscine.
- À l'institut Alexandre Herlin, les travaux de construction de l'extension ont débutés et devraient se terminer en 2026.



© Mohamed Hadroudji

Tourisme.

- Rénovation de la chaufferie de l'Auberge de Jeunesse Génération Europe.

Sport.

- Remplacement de la bâche des terrains de Tennis du Centre Sportif de la Woluwe.

PERSPECTIVES 2025

Début des travaux de rénovation énergétique du bâtiment 10 abritant l'Institut Meurice.

SECTEUR INFRASTRUCTURES

Ce secteur vise le soutien à la création et l'amélioration des infrastructures en octroyant des subventions à l'investissement. Celles-ci financent l'achat de bâtiments, les travaux d'extension, de rénovation et de construction, ainsi que l'équipement et le premier ameublement dans les secteurs suivants :

- petite enfance : Plan Cigogne +5200 ;
- petite enfance : Crèche Privée ;
- handicap ;
- social.

RÉALISATIONS ET FAITS MARQUANTS EN 2024

Petite enfance – Plan Cigogne.

Dans le cadre du Plan Cigogne +5200, lancé lors de cette législature, la COCOF vise à créer et subventionner plus de 2.100 nouvelles places en crèche en Région bruxelloise. Suite à l'appel à projets, 25,8 millions d'EUR de subsides ont été octroyés en 2023, permettant la création de 664 nouvelles places. Ce programme a représenté un axe majeur d'investissement pour le secteur Infrastructures en 2023 et 2024.

Petite enfance – Crèche Privée.

Crèche et Service d'accueil spécialisé de la petite enfance (SASPE) de 32 lits "La Flèche" - projet « ImmoFlèche » : reconstruction, agrandissement et transformation du site qui comporte une transformation partielle du bâtiment au 12, rue de la Flèche et transformations partielles de l'immeuble sis 14, rue de la Flèche afin d'offrir un cadre plus agréable aux enfants et à ceux qui les encadrent, mais aussi répondre aux défis énergétiques.

Le projet est porté par l'ASBL Maison d'Enfants Reine Marie-Henriette, surnommée « La Flèche », qui accueille actuellement environ 150 enfants (dans les secteurs Aide à la Jeunesse et SASPE) issus de familles en grandes difficultés et 66 bébés en crèche.

Le projet est arrivé à terme cette année 2024. Les travaux ont été réalisés et la subvention a été entièrement liquidée.

Handicap.

ASBL ANAIS : « Foyer Aurore » centre d'hébergement (CHA) pour 23 personnes handicapées sis Avenue Maréchal Foch, 11 et rue Vondel, 123 à 1030 Schaerbeek et « Centre de jour Anaïs » (CJA) pour 27 personnes handicapées sis Avenue Maréchal Foch, 11 et 40 et rue Vondel, 123.

Aménagement à la suite de l'achat d'une maison sise rue Vondel, 121 pour le CHA et le CJA.

Social.

ASBL SOURCE : Aménagement à la suite de l'achat du bâtiment sis rue de la Senne, 78 à 1000 Bruxelles en vue d'y maintenir la maison d'accueil « La Rive ».

Aménagement d'un bâtiment – La capacité d'accueil se monte à 16 lits hommes seuls ou couples et à 18 lits familles, soit 4 entités familles.

PERSPECTIVES 2025

En 2025, la COCOF prévoit d'allouer 14,8 millions d'EUR aux infrastructures subventionnées, un budget stable par rapport à 2024.

Ces investissements permettront de poursuivre le développement et la modernisation des équipements essentiels dans les secteurs de la petite enfance, du handicap, de la santé et du social.

LE SERVICE ACHATS

Le service Achats se compose de deux pôles : d'un côté la **cellule Marchés publics** et de l'autre, la **cellule Economat**.

RÉALISATIONS ET FAITS MARQUANTS EN 2024

- Une étude IT a été initiée en collaboration avec Paradigm afin de voir quelle application répondrait au mieux aux besoins en termes de gestion interne des marchés publics. L'aboutissement de cette étude est l'installation du logiciel 3P à tous les agents du service.
- Un audit en partenariat avec le service Contrôle interne a été initié. Le but est d'identifier les difficultés que rencontre le service Achats et de proposer des pistes de solutions afin de rendre efficient le processus des achats.
- Plusieurs gros marchés ont été finalisés comme celui concernant les transports scolaires, l'aménagement des nouvelles écoles Jules Verne et Marie Curie, le gardiennage, ainsi que divers marchés nécessaires au bon fonctionnement de l'administration.

PERSPECTIVES 2025

- Poursuite du déploiement de l'application 3P (logiciel marchés publics) avec comme objectif une plus grande fluidité des processus, une réponse aux obligations légales de publicité ainsi qu'une centralisation des informations concernant tous les marchés du service Achats.
- Intégration du planning pluriannuel à 3P afin d'avoir une vue globale sur tous les marchés en cours et à venir, ceci afin d'allouer au mieux les ressources du service Achats.
- Mise en place d'un réseau afin de tisser des liens avec d'autres administrations lors de colloques et conférences. Ceci afin de mutualiser l'expérience autour des marchés publics et de créer des synergies.

CELLULE TRANSITION

Les différents axes d'action de la cellule Transition ont vu se poursuivre les activités entreprises et surtout en émerger de nouvelles.

RÉALISATIONS ET FAITS MARQUANTS EN 2024

Le programme d'action d'amélioration de la performance énergétique du Plan Local d'Action de Gestion de l'Energie (PLAGE) a été proposé début 2023 aux différentes instances. De nombreuses actions devant permettre des économies d'énergie sont en cours de réalisation.

Mobilité.

La mobilité active a été valorisée à travers des balades à vélo, des ateliers participatifs de réparation, la possibilité d'accompagnement individuel. La flotte de vélos à assistance électrique super équipés a trouvé son lot d'utilisateurs.

L'électrification du parc de véhicules a démarré avec l'arrivée de 2 véhicules électriques de type multi-usage à Palais et au CERIA faisant suite au déclassement de véhicules ne répondant plus aux normes autorisées en Région bruxelloise.

Enfin, un service externe de livraison intra-régional par vélos-cargo est désormais accessible et très régulièrement sollicité.

Label Entreprise Eco-Dynamique : la démarche d'obtention d'une deuxième étoile pour le site Palais a été entamée.

Les jardins du CERIA.

Les Jardins pédagogiques du CERIA ont connu une belle progression en 2024, avec près de 600 visiteurs.

Les activités menées avec nos partenaires se poursuivent autour de la découverte du potager et des animations nature. De nouveaux espaces ont été créés sur le site (accueil, mare) et les aménagements ont été repensés pour faciliter la circulation.

De nouveaux panneaux didactiques guident le visiteur à travers les différents points d'intérêt.

La culture des parcelles maraîchères a été déléguée à l'ASBL Graine de Paysans et les livraisons aux écoles hôtelières ont été optimisées grâce à un système de commande et de livraison hebdomadaire.



© Antoine Morthier



Permis d'environnement et amiante.

La COCOF dispose de nombreux permis d'environnement, nécessitant des renouvellements et des mises à jour.

Une centralisation de ces permis a été entamée afin d'assurer un suivi plus minutieux de cette réglementation complexe.

La gestion de l'amiante requiert également une très haute attention.

La procédure « amiante » a été mise à jour, et une sensibilisation des agents techniques et gestionnaires de projet est assurée.

Le désamiantage est effectué par des sociétés spécialisées.

PERSPECTIVES 2025

- Mise en œuvre des Plans de Déplacement entreprise.
- Poursuites des activités de facilitation de l'usage du vélo.
- LEED : remettre un dossier de candidature pour le LEED à Palais.
- Label Entreprise Eco-Dynamique : poursuite de la démarche d'obtention d'une deuxième étoile pour le site Palais.
- Jardins : finalisation du parcours pédagogique et inauguration au printemps.
- Réaménagement du Jardin maraîcher pour faciliter la circulation.

CONTACTS ET COORDONNÉES UTILES

SITE CENTRAL

Rue des Palais, 42 - 1030 Bruxelles

Administration
contact@spfb.brussels - 02/800.80.00

Service social
servicesocial@spfb.brussels - 02/800.81.66

SITE CAMPUS DU CERIA

Avenue Gryzon, 1 - 1070 Bruxelles :

Institut Émile Gryzon
sec.gryzon@spfb.edu.brussels - 02/526.74.00

École Jules Verne
sec.julesverne@spfb.edu.brussels - 02 526.77.65

LAB Marie Curie
sec.mariecurie@spfb.edu.brussels - 02 526 76 00

CEFA du CERIA
sec.cefa@spfb.edu.brussels - 02/800.82.06

Institut Roger Lambion
sec.lambion@spfb.edu.brussels - 02/526.74.10

Institut Roger Guilbert
sec.guilbert@spfb.edu.brussels - 02/526.75.40

École supérieure des Arts du Cirque (ESAC)
sec.esac@spfb.edu.brussels - 02/526.79.00

HELDB - Haute École Lucia De Brouckère
secretariat.heldb@cnldb.be - 02/526.75.24

SITE MEIBOOM

Rue du Meiboom, 14 - 1000 Bruxelles

SIPP
sipp@spfb.brussels - 02/800.86.42

CBDP (Centre bruxellois de documentation pédagogique)
02/800.86.90

CTA (Centre de Technologies avancées)
cta.horeca.bxl@cfwb.be - 02/526.74.64

LABIRIS - Service de Recherche
acounson@spfb.brussels - 02/526.72.92

Auditorium Jacques Brel
02/526.70.32 - Sur le Campus du CERIA

Bibliothèque
02/526.70.90 - Sur le Campus du CERIA

Complexe sportif du CERIA (Piscine et Hall Omnisport)
Rue des Grives, 51 - 1070 Bruxelles
02/523.11.65

Service de Prêt de Matériel audiovisuel
Rue des Grives, 45 - 1070 Bruxelles
infospma@ccf.brussels - 02/242.61.22

AUTRES SITES

Institut Jean-Pierre Lallemand
Rue du Meiboom 16-18 - 1000 Bruxelles
sec.lallemand@spfb.edu.brussels - 02/513.60.93

Internat Autonome CERIA
Avenue J. de la Hoese, 80 - 1080 Bruxelles
sec.internat@spfb.edu.brussels - 02/412.58.02

Institut Redouté-Peiffer
Avenue Marius Renard, 1 - 1070 Bruxelles
sec.redoute-peiffer@spfb.edu.brussels - 02/526.75.00

Institut Alexandre Herlin
Rue de Dilbeek, 1 - 1082 Berchem-Ste-Agathe
sec.herlin@spfb.edu.brussels - 02/465.59.60

Institut Charles Gheude
Rue des Tanneurs, 41 - 1000 Bruxelles
sec.gheude@spfb.edu.brussels - 02/512.41.94

Institut supérieur de pédagogie de la Région de Bruxelles-Capitale (ISPB)
Rue du Progrès, 287 - 1000 Bruxelles
ispb@spfb.brussels - 02/455.40.02

Promotion de la Santé à l'école (PSE)
Rue du Meiboom, 14 – 1000 Bruxelles
pse@spfb.brussels – 02/800.86.27

Centres Psycho-Medico-Sociaux (PMS)

Rue du Meiboom, 14 – 1000 Bruxelles

CPMS 1

CPMS1@spfb.brussels - 02/ 800 86 60

CPMS 2

dir.cpms2.cocof@sec.cfwb.be - 02 800. 86.77

CPMS 3

cpms3cocof@spfb.brussels - 02/800.86.81.

CPMS 4

CPMS4@spfb.brussels - 02/ 800 86 45

CPMS 5

cpms5cocof@spfb.brussels - 02/800.86.81.

Maison de l'Autisme de Bruxelles

maisondelautisme@spfb.brussels

ABRÉVIATIONS / GLOSSAIRE

A

ABBET : Association bruxelloise pour le Bien-être au travail
ACCF : Assemblée de la Commission communautaire française
ACS : Agent contractuel subventionné
Actiris : Organisme régional chargé de la politique de l'emploi dont les compétences sont limitées territorialement à la Région de Bruxelles-Capitale
Alfresco : Système de gestion de contenu Software
ANM : Accord non marchand
APD : Autorité des protections des données
APEDAF : Association des parents d'enfants déficients auditifs francophones

B

BAPA : Bureau d'accueil pour primo-arrivants
BET : Bien-être au travail
BF : Bruxelles Formation
BIAP : Bureau international d'Audiophonologie
BLUESKY : est un réseau social décentralisé lancé en 2023, conçu comme une alternative à X (ex-Twitter). Il se distingue par son fonctionnement ouvert qui permet aux utilisateurs de garder le contrôle sur leurs données et de choisir leurs propres algorithmes de recommandation. La plateforme favorise les échanges courts et publics, dans un esprit de communauté, de transparence et de modération participative. De plus en plus d'organisations et d'institutions s'y installent, ce qui en fait un espace en croissance pour la communication institutionnelle.
BPMN : Business Process Model and Notation

BRUSANO : Service pluraliste et bicommunautaire de coordination et d'appui à la première ligne de soins et plateforme bruxelloise de soins palliatifs

C

CA : Conseil d'administration
CADEQ : Cellule accompagnement de la démarche qualitative
CAJ : Centre d'activités de jour
CAJA : Centre d'activités de jour pour adultes
CASG : Centre d'action sociale globale
CBAI : Centre bruxellois d'action interculturelle
CBDP : Centre bruxellois de documentation pédagogique
CCB-BET : Comités de Concertation de Base – Bien-être au travail
CDCP : Cellule Développement des compétences professionnelles
CEFA : Centre d'éducation et de formation en alternance
CERIA : Centre d'enseignement de recherches des industries alimentaires et chimiques
CFAF : Centre de formation d'aides familiaux
CH : Centre d'hébergement
CHA : Centre d'hébergement pour adultes
CHE : Centre d'hébergement pour enfants
CI : Cellule Contrôle interne
CJ : Centre de jour
CJA : Centre de jour pour adultes
CJE : Centre de jour pour enfants
CJENS : Centre de jour pour enfants non scolarisés
CJES : Centre de jour pour enfants scolarisés
CMB : Comité de Monitoring Budgétaire

COCOBA : Comité de concertation de base

COCOF : Commission communautaire française

COCOM : Commission communautaire commune

COOVI : Pendant flamand de CERIA

CONSOLIDATION COMPTABLE : est un processus utilisé par les entreprises publiques ou privées qui possèdent plusieurs entités. Son but est de regrouper les états financiers de toutes les entités pour les présenter comme s'il s'agissait d'une seule entité. Cela permet d'obtenir une vision d'ensemble de la santé financière de ce que l'on appelle un périmètre de consolidation. La consolidation est un prérequis permettant à la Cour des comptes, agissant tel un réviseur d'entreprise, de certifier les comptes.

CPAS : Centre public d'action sociale

CPF : Centre de planning familial

CPMS : Centre psycho-médico-social

CRA : Centre de réadaptation ambulatoire

CRACS : Centre régional d'appui à la cohésion sociale

CRÉDAF : Centre régional pour le développement de l'alphabétisation et l'apprentissage du français pour adultes

CREDASC : Centre régional pour le développement de l'accompagnement à la scolarité et à la citoyenneté

D

DA : Direction d'administration

DAEFP : Direction d'administration de l'Enseignement et de la Formation professionnelle

DAPH : Direction d'administration de l'Aide aux Personnes handicapées, également dénommée Service PHARE

DARH : Direction d'administration des Ressources humaines

DASPA : Dispositif d'accueil et de scolarisation des primo-arrivants

DEQ : Démarche d'évaluation qualitative

DPD : Délégué à la protection des données

DOC : Décret et ordonnance conjoints

E

EPI : Équipier de première Intervention

ESAC : École supérieure des arts du cirque

ETA : Entreprise de travail adapté

ETP : Équivalent temps plein

EVRAS : Éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle

F

FLE : Français Langue étrangère

FW-B : Fédération Wallonie-Bruxelles

G

GFB : Gouvernement francophone bruxellois

GMAO : Gestion de la maintenance assistée par ordinateur

H

HÉLdB : Haute École Lucia de Brouckère

I

IAH : Institut Alexandre Herlin

IC : Implant cochléaire

IEFH : Institut pour l'égalité des femmes et des hommes

IEG : Institut Emile Gryzon

IFAPME : Institut de formation en alternance pour les PME

INAMI : Institut national d'assurance maladie-invalidité

I
Iriscare : Organisme d'intérêt public (OIP) bicommunautaire bruxellois ou Administration bruxelloise pour la Santé, l'Aide aux personnes, l'Aide familiale et les Allocations familiales

IRL : Institut Roger Lambion

IRP : Institut Redouté-Peiffer

ISP : Insertion socio-professionnelle

L

LCAA : Logement collectif adapté pour adultes

LCAE : Logement collectif adapté pour enfants

LEED : Label Entreprise Éco-Dynamique

M

MA : Maison d'accueil

MAPI : Maintenance, Assistance, Patrimoine et Infrastructures

MM : Maison médicale

N

NM : Non marchand

O

ONE : Office de la naissance et de l'enfance

P

PACT : Service de participation par des activités collectives

PEB : Performance énergétique des bâtiments

PFB : Parlement francophone bruxellois, officiellement Assemblée de la Commission communautaire française

PFE : Pôle Formation Emploi

PHARE : Personne Handicapée Autonomie Recherchée, officiellement : DAPH

PLAGE : Plan local d'action pour la gestion énergétique

PP : Projet particulier

PSE : Promotion de la Santé à l'Ecole

PSSI : Plan social santé intégré

PT : Pôle territorial

R

RACC : Réseau Action culturelle Cinéma

RB : Région bruxelloise

RBC : Région de Bruxelles-Capitale

RGPD : Règlement général sur la protection des données

RH : Ressources humaines

RW : Région wallonne

S

SA : Service d'accompagnement

SACA : Service d'appui à la communication alternative pour personnes présentant des difficultés de compréhension

SACIPS : Service d'appui à la communication et à l'interprétation pour les personnes sourdes

SAD : Service d'aide à domicile

SAES : Service d'appui aux établissements scolaires

SAF : Service d'accueil familial

SAFP : Service d'appui à la formation professionnelle

SAH : Service d'accueil et d'hébergement

SAI : Service d'aides à l'Intégration

SAMDA : Service actif en matière de drogues et addictions

SAPC : Service Administration du personnel et des carrières

SCI : Service Contrôle interne

SEAI : Service Emploi et Aide à l'Intégration

SEPP : Service Externe de Prévention et de Protection au travail (Cohezio)

SFPME : Service de formation professionnelle des classes moyennes

SGES : Service de la gestion et de l'entretien des sites

SIID : Service Initiatives, Information et Documentation

SIPP : Service Interne de Prévention et de Protection au travail

SLCI : Service de Lutte contre l'Incendie
SLI : Service de loisirs inclusifs
SM : Santé mentale
SMD : Service Médiation de dettes
SMRB : Société mutualiste régionale bruxelloise
SPF : Service public fédéral
SPI : Service Prestations Individuelles
SPIG : Service Patrimoine, Infrastructures, Gestion des bâtiments et Achats
SPW : Service public de Wallonie
SRH : Service Ressources humaines
SSAUS : Service de soutien aux activités d'utilité collective
SSM : Service de Santé mentale
STS : Service Transport scolaire

T

TFE : Travail de fin d'études
TMS : Transport médico-sanitaire

V

VIVALIS : Administration bilingue de référence dans les secteurs de la Santé et de l'Aide aux personnes en Région bruxelloise
VSFE : Violences sexuelles faites aux enfants

RÉALISATION DE L'OUVRAGE

« **Le rapport d'activités 2024 de la Commission communautaire française : Une institution francophone au service des Bruxelloises et des Bruxellois** » est une publication des services du Collège de la Commission communautaire française.

Les textes ont été rédigés en collaboration avec les agents des services du Collège de la Commission communautaire française. Chaque auteur est responsable du contenu de son texte.

Personnes-relais (transmission des textes) par DA :

Aurore Van De Winkel (DG), Sébastien Denys (DA Enseignement), Emilie Rousseau (DA Social/Santé), Matthieu Lheté (DAPH), Ann Pichot (DA Culture), Glenn Marlier (DARH) et Stefania Torino (DA Budget).

Comité d'accompagnement : Pascale Pensis (Service Secrétariat général)

Coordination et relecture : Marlène Christoyannis (Cellule Communication)

Photographie : Adobe Stock

Mise en page et graphisme : www.tango-grafix.be

Éditeur responsable : Bernadette Lambrechts, Rue des Palais, 42 - 1030 Bruxelles.

Commission communautaire française

Rue des Palais, 42
1030 Bruxelles

Tél : + 32 2 800 80 00
Fax : +32 2 800 80 01

www.ccf.brussels

